

# SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2009

## CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le Vendredi 23 OCTOBRE 2009 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2010 ET CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATION DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENT

- BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2010

- BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE : BUDGET PRIMITIF 2010

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

- MODIFICATION DES ABATTEMENTS SUR LES BASES D'IMPOSITION À LA TAXE D'HABITATION DES HABITATIONS PRINCIPALES

- GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA S.A. HLM SAPI HABITAT - PRÊT RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS RELATIF À L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 94 LOGEMENTS RÉSIDENCE SÉNÉFONTAINE

- TAXE D'URBANISME REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD

- REFINANCEMENT EMPRUNT DEXIA

### Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- DÉMATÉRIALISATION DE LA PAIE - ACCORD TRIPARTITE AVEC LA TRÉSORERIE PRINCIPALE DE BEAUVAIS ET LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

- TABLEAU DES EFFECTIFS

- REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNELS ET DES ÉLUS

- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

- AVENANT N°2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE

- AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

- INDEMNISATION DES SINISTRES DANS LE CADRE DES ASSURANCES DE LA VILLE

- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

### Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION 2009 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2010 - (C.L.E.A.) SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION

### Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- ACQUISITION PARCELLES SUCCESSION EVRARD AMÉNAGEMENT DU BOIS BRÛLET

- ACQUISITION PARCELLE BG N° 87 RÉSERVES FONCIÈRES RÉALISATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES

- RÉNOVATION URBAINE - ACQUISITION D'UN LOCAL CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE

- ACQUISITION MOULIN DE LA MIE AU ROY SITUÉ 149, RUE DE LA MIE AU ROY

- RÉSIDENTIALISATION IMMEUBLE C/ALLÉE COLETTE CESSION DE TERRAIN À L'OPAC DÉCLASSEMENT DE VOIE

- CESSION SENTE RUE DE PONTOISE

- CESSION D'UN TERRAIN RUE DU WAGE

- CESSION DE TERRAIN À L'OPAC RÉALISATION DE RAMPES D'ACCESSIBILITÉ

- AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. EN VUE DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 938 AU DÉBOUCHÉ DE L'AVENUE DU BEAUVAISIS (ZAC BEAUVAIS-TILLÉ)

- OPÉRATION LES LONGUES RAYES - CONVENTION ERDF/VILLE DE BEAUVAIS - PASSAGE DE RÉSEAU IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- SOLLICITATION DES FINANCEURS, DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMARRAGE ANTICIPÉ D'OPÉRATION - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DE RIVIÈRES, PARCELLE AQ14 SUR L'AVELON

- ADHÉSION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION CULTURES AUX JARDINS

- SURTAXE EAU 2010

- DÉNOMINATION DE VOIE

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE 2010 – MESURE EXCEPTIONNELLE DE TARIFICATION

- PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

- SUBVENTIONS TRANSPORT 2010

- CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES - PAC - AEC - CLASSES COOPÉRATIVES

- CLASSES DE DÉCOUVERTES - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

- SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE

- SUBVENTION AUX ÉCOLES

- DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Fait à Beauvais, le 11 décembre 2009

Le vendredi 18 décembre 2009 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT** : Mme Caroline CAYEUX

**PRÉSENT** : Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Claire BEUIL, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, M. Ali DJENADI, Mme Odette BLEIN, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY (Représentée par Mme PICARD à partir du vote du dossier n°1), Mme Nicole WISOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Eric MARDYLA, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU (Absent à partir du dossier n°33), Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI (Représentée par Melle DE NATTES à partir du dossier n°4), Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN (Représentée par M. VIGUIER à partir du dossier n°7), Mme Brigitte MOUALEK (Représentée par Mme ABLA à partir du vote du dossier n°1), Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT, M. Thibaud VIGUIER, M. Mehdi RAHOUI

**ABSENTS** :

**POUVOIRS** : Mme Cécile LALOI à M. Sébastien CHENU, M. Pierre MICHELINO à M. François GAIRIN,

Mme Malika BOUBEKER à Mme Caroline CAYEUX

Date d'affichage :	24/12/2009
Date de la convocation :	11/12/2009
Nombre de présents :	42 au dossier n°1 40 aux dossiers n°2 et n°3 39 du dossier n°4 au dossier n°6 38 jusqu'au dossier n°32 37 à partir du dossier n°33
Nombre de votants :	45 jusqu'au dossier n°32 44 à partir du dossier n°33

**Mme Le MAIRE** : Je vous propose de désigner Hélène DE NATTES comme secrétaire de séance définitive. Pas de vote contraire ? Cela est donc adopté. Je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2009. Avez-vous des remarques ? Vous n'en avez pas ; je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose de regarder un petit film sur le projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, afin que tous les élus en aient connaissance.

#### PROJECTION DU FILM

**Mme Le MAIRE** : Merci pour ce film.

**Mme HOUSSIN** : Madame le Maire, avant que nous commencions cette séance, nous souhaitons revenir sur le dépôt d'une motion que nous avons faite voici trois jours, nous souhaitons la présenter au Conseil Municipal, relative à la réforme des collectivités territoriales. À la suite de cet envoi, nous avons reçu une réponse de vos services, nous indiquant que, compte tenu que les questions orales devaient être adressées trois jours francs avant la séance du Conseil Municipal, vous ne nous autorisiez pas à la présenter lors de celui-ci. Mais, comme il ne s'agit pas d'une question écrite ou orale de notre part, mais d'une motion, d'un vœu, comme il s'en présente dans toutes les assemblées. Nous vous demandons donc l'autorisation de lire cette motion et de la soumettre au vote de nos collègues.

**Mme Le MAIRE** : Madame HOUSSIN, l'article 4 du règlement intérieur du Conseil municipal, qui a été élaboré d'ailleurs en partenariat avec les élus de l'opposition, encadre les dispositions de l'article L 2121-19 du code général des collectivités territoriales. Il dispose que le texte des questions orales est adressé au maire trois jours francs avant la séance du Conseil Municipal...

**Mme HOUSSIN** : ce qui est le cas, me semble-t-il.

**Mme Le MAIRE** : Il me semble que Monsieur DELORY, directeur général des services, vous a adressé une réponse vous informant qu'il était au regret de ne pouvoir accéder à votre demande, cette lettre étant arrivée hors délai. Voilà ce que j'avais à dire sur cette motion.

**Mme HOUSSIN** : Vous nous répondez au sujet des questions orales ou écrites. Or, il s'agit d'un vœu. Comme dans toutes les assemblées, avant le démarrage de l'assemblée, les groupes politiques peuvent déposer des vœux ou des motions, comme vous le faites d'ailleurs bien souvent. En effet, très souvent nous trouvons sur la table, en arrivant et sans avoir été préalablement prévenus, un texte de motion ou de vœu.

**Mme Le MAIRE** : Écoutez, Madame HOUSSIN, vous nous le proposerez à un autre conseil. Pour ce soir, cela est refusé.

**M. AURY :** Madame le Maire, quasiment à chaque Conseil Municipal, vous nous proposez au début du conseil une motion, dont nous prenons d'ailleurs connaissance sur la table en arrivant. Celle-ci n'est pas envoyée avec les dossiers. Nous comprenons cependant que cela puisse se faire. En revanche, pour une fois que nous avons une motion à présenter, vous inventez des dispositions du règlement intérieur : votre réponse est en effet à côté de la question. Vous nous répondez sur les questions orales ; or, il ne s'agit pas d'une question orale. D'ailleurs, il existe peut-être un manque dans ce règlement intérieur, puisque n'apparaît aucune réglementation du dépôt des motions. Mais nous acceptons votre jurisprudence : vous nous proposez très régulièrement en début de conseil, sans nous l'avoir envoyée auparavant, une motion. Nous vous demandons simplement, pour une fois, la réciprocité. Vous comprendrez bien, eu égard au sujet, que nous n'aurons pas à discuter de ce sujet dans 3 mois, 6 mois ou un an. Il s'agit en effet d'un sujet d'une cruciale actualité : la réforme des collectivités territoriales, avec des conséquences très lourdes pour les collectivités territoriales. Il n'y a bien qu'à Beauvais qu'une assemblée ne discutera pas d'une motion à ce sujet, alors que de nombreuses collectivités de toute sensibilité sont extrêmement inquiètes sur les conséquences de cette réforme. Vous êtes bien la seule en France à ne pas accepter que nous discutions à ce sujet. Nous renouvelons donc, Madame le Maire, notre demande que soit soumise cette motion au débat et au vote de notre assemblée ce soir.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, je regrette mais les informations doivent être communiquées au maire trois jours francs avant le jour du Conseil municipal.

**M. AURY :** Nous parlons d'une question orale, Madame le Maire. Vous avez lu l'article, Madame le Maire : il ne s'agit pas...

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, le délai pour la question écrite est de 15 jours ; pour la question orale et la motion, il s'agit de 3 jours.

**M. AURY :** Il ne s'agit pas d'une question écrite, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE :** Cela sera explicité dans le prochain règlement du Conseil municipal. Ce soir, en tout cas, cela est refusé.

**M. CHENU :** Je souhaite intervenir avant que ce Conseil municipal ne se transforme en tribune politique nationale. Je suis persuadé que vous réussirez, chers collègues de l'opposition, à glisser vos remarques sur la réforme des collectivités territoriales, dans le cadre de l'ordre du jour. Je suis persuadé aussi que nous arriverons aussi à vous répondre – rassurez-vous – d'une façon ou d'une autre, même sans la lecture de cette motion extrêmement bien sentie. Nous pourrions toujours en parler. Je voudrais simplement dire un mot sur ce que nous avons vu. La projection du DVD sur Saint-Jean que nous avons vue ne vous intéressait peut-être pas, mais je considère que cela est particulièrement important. Je voudrais vous dire, avec sincérité, l'émotion qui est la mienne à la découverte de ce film, à laquelle j'associe Franck PIA, Jacques DORIDAM, Ali DJENADI, Malika BOUBEKER, Farah JEDDI, Lucienne BERTIN, Philippe VIBERT, Éric MARDYLA, qui sont tous liés à Saint-Jean. D'ailleurs, je voudrais aussi associer nos anciennes collègues du Conseil municipal Ginette WEPPE et Véronique MERCIER. Ce film nous donne l'occasion de saluer et de remercier – et j'aimerais que l'opposition s'y associe – l'ensemble des services de la ville, lesquels sont mobilisés depuis le début de ce projet. Avec les élus, ils ont cru en ce projet ANRU et ont relayé notre ambition. Qu'ils aient travaillé techniquement sur le projet ANRU ou qu'ils travaillent au quotidien au contact des habitants et du tissu associatif, je salue leur dévouement et leur professionnalisme. Je pense qu'il s'agissait du moment de le faire, avant d'entrer dans d'autres sujets. Nous avons l'opportunité de saluer le

dévouement et le professionnalisme des équipes de la ville de Beauvais. Il est bon de le faire. Je remercie aussi, au nom des élus de Saint-Jean, les partenaires, les collectivités, les bailleurs qui font le chemin avec nous. Il a fallu les convaincre, leur expliquer notre ambition, notre projet. Il a fallu savoir les mobiliser. Cela est chose faite aujourd'hui. Je salue aussi, car ils étaient mobilisés aujourd'hui en ville, à 15 heures, le tissu associatif, le tissu éducatif, le tissu culturel et social du quartier Saint-Jean. Les associations sont nombreuses et nous ne pouvons pas toutes les citer. Je pense notamment à Au Devant de la Scène, à la BATOUDE, à l'ASCAO et d'autres encore que je ne peux pas forcément citer. Elles ont toujours répondu à l'appel, se sont mobilisées : pas une n'a manqué. Enfin, je veux aussi remercier les habitants qui se sont mobilisés – et cela va continuer – à travers les comités de quartier, les comités de suivi et de médiation, les ateliers, les réunions de concertation. Quand viendra l'heure du bilan et que nous devons peut-être dénombrer le nombre de personnes ayant participé à toutes ces réunions, ce nombre sera important. Je veux aussi dire – et cela est rare dans notre assemblée – à mes collègues de l'opposition, à Brigitte MOUALEK, à Fatima ABLA, que leur contribution, toujours constructive, n'a pas été vaine. J'ai plusieurs fois entendu ces élus faire des propositions en réunion de quartier ou de Conseil municipal. Bien des fois nous les avons entendues et bien des fois leurs propositions ont été retenues. Je pense qu'il est bon, de temps en temps, de savoir le reconnaître. Je veux rendre hommage aussi aux qualités de visionnaire de Caroline CAYEUX sur ce sujet. Sans elle pas d'ANRU, pas de crédits, pas de budget. Il fallait y croire et mener bataille. Il s'agit d'une véritable qualité politique que d'avoir une vision pour une ville – pour une région aussi d'ailleurs. Pourtant, rien ne fut simple et les embûches furent nombreuses : après le bouquet de roses, les épines. Je suis heureux d'ailleurs de voir Sylvie HOUSSIN ce soir, tant j'ai pu regretter, presque à chaque séance du Conseil municipal, l'entendre démolir ce projet. Des lotissements de Beaulieu aux déplacements commerciaux, tout y est passé, afin de tenter de décourager les bonnes volontés ici et là. Peut-être cela devait-il servir à masquer l'échec du DSQ dont, chers collègues, vous étiez responsable à l'époque. Mais je préfère vous citer dans le texte, chère Sylvie HOUSSIN, puisque j'ai ici l'ensemble des déclarations que la conseillère générale du quartier a pu faire dans cette assemblée. Écoutez-moi bien : « Vous allez contribuer à la déstabilisation commerciale. Vous participez à la construction d'une ville à deux vitesses. Nous ne pouvons que nous élever contre ces choix. Un tel projet relève d'une forme de psychorigidité intellectuelle. Un projet de non-sens. Un non-sens d'un point de vue social. On est loin du compte. Un projet ségrégatif. » Et, finalement, cette citation qui résume bien votre position, d'ailleurs cohérente, puisqu'elle n'a jamais changé : « Ce projet est une ineptie. C'est une erreur. J'ai presque envie de dire que c'est une erreur grave. ». Évidemment, tout cela apparaît dans les comptes rendus du Conseil municipal, que chacun peut consulter s'il le souhaite. J'ai un peu honte d'avoir entendu cela, tant j'ai été régulièrement ému en voyant de nouveaux habitants accéder à leur nouveau logement. Quand nous considérons d'où ils partaient et où ils arrivaient, je peux vous affirmer que, en tant qu'élus, nous pouvons être fiers du chemin que nous avons parcouru. L'ANRU nous rend donc fiers d'être élus. Il s'agit en tout cas d'une réalisation qui changera en profondeur la vie de nos concitoyens. Cette aventure a commencé ici, par la volonté de l'équipe majoritaire, avec le soutien de beaucoup de nos administrés. Ce soir, nous franchissons un cap. D'autres barrières vont encore tomber. J'espère cette fois que nous pourrions les franchir tous ensemble.

**M. VIGUIER :** Madame le Maire, je souhaite simplement, par une formule, essayer de revenir à l'ordre du jour du copieux Conseil municipal de ce soir. Si Sébastien CHENU louait le caractère visionnaire du maire de Beauvais, je suis persuadé que les Beauvaisiens auraient aimé vous voir davantage visionnaire au plan fiscal.

**M. AURY :** Madame le Maire, ce point n'était visiblement pas à l'ordre du jour. Je constate donc que certains points peuvent ainsi être rajoutés au début du Conseil municipal. Si je comprends bien, si nous amenons la prochaine fois une vidéo sur un sujet, nous pourrions la faire visionner en ouverture du Conseil municipal, puis ouvrir un débat à ce sujet. Je trouve que vous avez une conception de la démocratie à géométrie variable. Une motion que nous vous proposons, qui a été envoyée trois jours avant ne peut absolument pas être discutée. Pourtant, celle-ci pose des questions relatives au devenir même de notre collectivité. En revanche, vous avez quant à vous le droit de rajouter comme vous le voulez un point à l'ordre du jour, un film, que sais-je encore... Je suis assez surpris par votre conception de la démocratie, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, tout comme j'ai été moi-même surprise ce matin, dans un autre hémicycle de voir diffuser une vidéo à laquelle nous ne pouvions ni répondre ni échanger. Aussi, à présent, je fais comme les autres.

**Mme HOUSSIN :** Madame le Maire, puisque vous ne voulez pas que nous présentions cette motion au vote des conseillers municipaux, nous vous demandons 5 minutes de suspension de séance.

**Mme Le MAIRE :** Très bien, Madame HOUSSIN. 5 minutes.

**M. AURY :** Ne vous inquiétez pas, nous allons être présents.

**La séance est suspendue à 18h50**  
**Reprise de la séance à 19h00**

## BUDGET PRINCIPAL

### BUDGET PRIMITIF 2010 ET CRÉATION

#### MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATION DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENT

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Ce budget primitif 2010 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le vendredi 23 octobre dernier.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal :  
- d'adopter le budget primitif 2010 du budget principal de la Ville qui s'équilibre de la manière suivante :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	84.744.411	Propositions nouvelles	84.744.411
-----		-----	
Total :	84.744.411	Total :	84.744.411

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	25.555.545	Propositions nouvelles	25.555.545
-----		-----	
Total :	25.555.545	Total :	25.555.545

- de porter à 18.763.770 l'autorisation de programme n°7 « complexe aquatique »
- de porter à 3.050.000 l'autorisation de programme n°24 « aménagement du parc Dassault »
- de porter à 152.130 l'autorisation de programme n°32 « étude urbanisme ZPPAUP »
- de porter à 1.400.000 l'autorisation de programme n°35 « parc Berlioz »
- de créer l'autorisation de programme n°33 « participation aux travaux construction du pôle de proximité Mairie annexe St Jean » d'un montant de 900.000 euros
- de créer l'autorisation de programme n°34 « aménagement mairie annexe Desgroux » d'un montant de 230.000 euros
- de créer l'autorisation de programme n°36 « extension des vestiaires du stade Barbier » d'un montant de 590.000 euros.
- de clôturer l'autorisation de programme n°20 « avenue de l'Europe »
- d'acter les modifications de Crédits de Paiement telles qu'elles ressortent de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du Budget Primitif 2010.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, les projets de Budgets Primitifs 2010.*

## BUDGET ANNEXE DE L'EAU BUDGET PRIMITIF 2010

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « EAU » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	844.650	Propositions nouvelles	844.650
-----		-----	
Total :	844.650	Total :	844.650

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.799.150	Propositions nouvelles	1.799.150
-----		-----	
Total :	1.799.150	Total :	1.799.150

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE BUDGET PRIMITIF 2010

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « RÉGIE D'EXPLOITA-

TION DE L'ELISPACE » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	557.410	Propositions nouvelles	557.410
-----		-----	
Total :	557.410	Total :	557.410

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	42.600	Propositions nouvelles	42.600
-----		-----	
Total :	42.600	Total :	42.600

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**1- Budget principal : budget primitif 2010 et création, modification et suppression d'autorisation de programmes ou d'engagement**

**2- Budget annexe de l'eau : budget primitif 2010**

**3- Budget annexe régie exploitation de l'Élispace : budget primitif 2010**

**Mme Le MAIRE :** Continuons et passons au premier point de l'ordre du jour. Mes chers collègues, je vais céder la parole à notre collègue Jean-Marie JULLIEN, qui nous détaillera les grandes masses de notre budget pour 2010. Mais auparavant, je souhaite vous exposer les grandes lignes qui nous ont conduit à vous présenter ce budget et surtout les conditions dans lesquelles il a été élaboré et construit. Ce budget 2010, je vous le rappelle, s'élève à 110 millions d'Euros, en progression de 1,1% par rapport à 2009. Soit près de 85 millions impartis au fonctionnement et 26 millions d'Euros à l'investissement, le tout sous les roulements de tambour de la BATOUE. Il s'agit d'un budget volontaire et responsable, en ce sens que dans un contexte économique et financier difficile, il est de notre devoir de maintenir une politique communale volontaire en faveur de tous les Beauvaisiens, tout en restant responsables afin de préserver les grands équilibres de nos finances communales. Ainsi, mon intervention s'articule autour des 4 idées-forces suivantes :

- 1- une situation actuelle compliquée,
- 2- un choix d'une fiscalité stabilisée,
- 3- une stabilisation de la fiscalité qui renforce notre exigence de saine gestion,
- 4- un effort continu en matière d'investissement.

#### 1. Une situation actuelle compliquée

Le budget communal est contraint, de part la raréfaction de certaines de ses ressources et l'accroissement des besoins en matière de service public local accentué d'autant la pression inflationniste sur les dépenses. La ville de Beauvais, en effet, tout comme l'ensemble des villes de France, subit une raréfaction de certaines de ses ressources. Je cite, à titre d'exemple, les droits de mutation. Ceux-ci atteignaient 1,5 million d'Euros en 2007. Ils se limiteront à 0,9 million en 2010. Des com-

pensions de l'État sont versées, au titre des exonérations accordées en matière d'impôts locaux. Elles totalisaient 3,1 millions d'Euros en 2004. Pour les mêmes dispositions, elles ne totaliseront plus que 1,9 million d'Euros en 2010. A contrario, les besoins en matière de service public local ne cessent de croître. En tout premier lieu, l'exigence de solidarité, qui est au cœur de notre politique municipale depuis 2001, est d'autant plus nécessaire que le contexte économique dégradé menace aujourd'hui plus fortement encore les Beauvaisiens. Cette politique municipale solidaire et innovante, renforçant son soutien aux plus fragiles, se traduit par une subvention 2010 allouée au Centre communal d'action sociale de 2,9 millions d'Euros et en progression de 5,5% par rapport à 2009. Pour autant, aucun des secteurs de la politique municipale n'est étranger aux autres. Notre action collective et les initiatives mises en œuvre prendront tout leur sens dans une synergie de tous les domaines. Ainsi, au-delà de l'exigence de solidarité déjà mentionnée, nous maintiendrons, voire renforcerons nos interventions en faveur de l'enseignement et des services adjacents, du secteur sportif et culturel, de la sécurité et du cadre de vie des Beauvaisiens.

### 2. *Un choix d'une fiscalité stabilisée*

Malgré une situation financière actuelle compliquée, nous faisons le choix d'une fiscalité stabilisée, avec la non augmentation des impôts communaux pour 2010. Malgré ces contraintes fortes qui pèsent sur le budget – tant sur nos ressources que sur nos dépenses –, nous faisons le choix de ne pas augmenter les taux en 2010. Comme je m'y suis engagée, la hausse décidée en 2009 sera la seule du mandat. Celle-ci a, certes, été importante, surtout concernant la taxe d'habitation. Mais il convient de préciser qu'il s'agira de la seule décidée entre 1997 et 2014, soit la seule en 3 mandats électoraux. En outre, notre politique d'abattement en matière de taxe d'habitation, qui nous classe parmi les 5% de communes appliquant les dispositions les plus favorables aux contribuables, sera améliorée en 2011. À ce sujet, je vous renvoie à notre projet de délibération, que nous examinerons un peu plus tard, inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Aussi, sachant que ces mesures en matière d'abattement ne seront effectives qu'en 2011, nous avons décidé de diviser par deux l'ensemble des tarifs de restauration scolaire, à compter du 1er janvier 2010. Cette mesure transitoire permet d'apporter un soutien à quelque 2500 familles beauvaisiennes qui mettent leurs enfants à la cantine. Ce soutien est conséquent, puisque quels que soient la composition et les revenus de la famille, la facture de cantine est divisée par deux en 2010. Le projet de délibération qui instaurera ces nouveaux tarifs vous est également soumis lors de cette séance du Conseil municipal.

### 3. *Une stabilisation de la fiscalité communale*

Celle-ci renforce notre exigence de saine gestion pour un service public de qualité. Le contexte économique actuel, difficile, rend d'autant plus crucial le souci de la municipalité de poursuivre la rationalisation du service public municipal, tout en améliorant les conditions de travail des agents municipaux, qui accomplissent un travail remarquable. Sur la mandature précédente, nous nous sommes attachés à rattraper les retards considérables de la collectivité sur les secteurs de l'enfance, de la petite enfance, de la propreté, de la valorisation des espaces verts, de la sécurité et de l'ensemble des équipements publics de proximité en général. Pour cela, nous avons consacré les effectifs nécessaires afin de valoriser les missions confiées aux agents. Nous leur avons donc donné les moyens d'accomplir ces missions dans les meilleures conditions possibles, en veillant par exemple à résorber l'emploi précaire. L'actuelle mandature s'attachera à maintenir cette dynamique, tout en maîtrisant l'évolution globale des effectifs. Leur stabilité globale sera rendue possible par une politique exigeante de redéploiement et de reconversion. Cette démarche d'efficacité a déjà produit des résultats, notamment dans le domaine de la mutualisation de services avec l'Agglomération du Beauvaisis. Au-delà de l'emploi, nous avons à cœur de conduire une poli-

tique de ressources humaines ambitieuse. L'objectif est d'abord d'adapter nos métiers et nos compétences à la réalité des besoins du service public, mais aussi d'assurer dans de bonnes conditions des carrières longues aux agents de la collectivité. Par ailleurs, parce que le tissu associatif est essentiel pour le lien social et l'animation de la Cité, des crédits conséquents sont prévus en 2010 pour soutenir la vitalité des associations beauvaisiennes. L'enveloppe globale atteint 7,7 millions d'Euros. Ce montant reste conforme à celui atteint l'an passé. Bien entendu, nous persévérons et pousserons encore plus loin les efforts de maîtrise des dépenses entrepris depuis 2001. À l'opposé d'une réduction des prestations et des services, la voie que nous poursuivrons et amplifierons encore est celle de la modernisation des procédures administratives et des dispositifs publics. Les dépenses de fonctionnement évolueront globalement de 2,2% au sein de cette enveloppe. Les charges à caractère général seront maîtrisées. La rationalisation des politiques d'achat et de gestion des prestations de service sera donc encore approfondie.

### 4. *Un effort continu en matière d'investissement*

Cette saine gestion permettra de maintenir un effort continu en matière d'investissement, tout en sachant conserver la maîtrise de l'endettement. Les efforts de gestion que je viens de décrire nous permettent de poursuivre une politique ambitieuse d'investissement. 15,2 millions d'Euros de dépenses en matière d'équipements sont d'ores et déjà inscrits au budget primitif 2010. Je cite à titre d'exemples :

- l'aménagement du parc Berlioz,
- les travaux de voirie rue Clermont,
- le programme annuel en matière de voirie et de piste cyclable hors opérations ANRU,
- les fonds de concours pour la déviation de la RN31,
- la rénovation du gymnase Louis-Roger,
- l'aménagement de la rue de la Briqueterie,
- l'aménagement de la rue Franz Liszt,
- l'acquisition du moulin de la Mie au Roy,
- les travaux aux vestiaires du stade Pierre Omet.

Il ne s'agit là que des seules opérations atteignant le demi million d'Euros. Au-delà, le programme annuel d'investissement 2010 permettra de financer des projets en matière d'équipements scolaires, sportifs, culturels et d'aménagement urbain. Ils illustrent la volonté de dynamiser Beauvais et d'améliorer concrètement les conditions de vie des Beauvaisiens. Ces investissements seront réalisés sans grever pour autant les finances de la collectivité. En effet, le niveau d'endettement de la ville de Beauvais demeurera en 2010 à un niveau très proche des moyennes nationales des veilles de même strate. Ainsi, l'encours de notre dette, rapporté à nos recettes réelles de fonctionnement, a même diminué de 5% par rapport à la situation de 2006. Cette année encore, le recours à l'endettement est justifié puisqu'il permet d'étaler dans le temps le poids financier de réalisations dont profiteront les Beauvaisiens pendant 20 ou 30 ans. Il est utilisé avec la modération nécessaire pour éviter une dérive de la charge des intérêts, qui représente seulement 5% de nos dépenses de fonctionnement et est en recul de près de 20% par rapport à 2009. Toutes ces opérations, inscrites dans notre programme électoral, contribuent à garantir une meilleure qualité de vie aux Beauvaisiens. Mes chers collègues, nous avons, dans cet esprit à la fois volontaire et responsable, construit le budget primitif dont nous allons débattre ce soir. Avant de passer la parole à Jean-Marie JULLIEN, je voudrais saluer l'immense travail des services et en particulier celui du service des finances.

**M. JULLIEN :** Merci Madame le Maire. Je m'associe à cet hommage aux services, qui ont travaillé d'arrache-pied pour construire ce budget primitif 2010. Je vais assortir le discours et le projet de budget qui vous est soumis ce soir de quelques commentaires. Madame le Maire, vous avez inscrit vos propos

sous le signe du volontarisme et de la responsabilité pour qualifier ce budget. J'ajoute une notion supplémentaire : celle d'ambition. En effet, quel est le rôle du budget primitif ? Il consiste à inscrire les moyens nécessaires à la mission de service public – j'insiste sur cette notion – à notre charge. Bien sûr, il convient de définir tout d'abord les ambitions que nous avons voulu inscrire dans ce budget. Pour résumer brièvement, elles sont de deux sortes :

- maintenir un service municipal de qualité, proche des préoccupations quotidiennes de la population ;
- continuer à développer les investissements nécessaires à notre collectivité.

Mes chers collègues, n'en déplaise à ceux qui voudraient que l'on rase gratis, tout ceci a un coût. Je rappelle, car cela ne semble pas évident à certains membres de notre assemblée, que le service public ne peut être gratuit. Il est payé soit par l'usager, soit par l'impôt, soit par une combinaison des deux. En aucun cas, il n'est financé par des ressources qui n'existent pas légalement à ce jour. Pourquoi j'insiste lourdement sur ce point ? D'après certaines déclarations, il faudrait remplacer la fiscalité des ménages par des ressources qui n'existent pas à ce jour du genre « il n'y a qu'à faire payer les riches, taxer les placements financiers des grosses sociétés, empêcher la suppression de la taxe professionnelle et autres joyeusetés du même genre. »

**M. AURY :** Oui ! Bien, Monsieur JULLIEN, bien !

**M. JULLIEN :** Je pourrais citer d'autres « il n'y a qu'à », qui feront des miracles pour financer le budget comme si l'argent tombait du ciel. À les entendre, le Conseil municipal devrait prendre les compétences de l'Assemblée nationale et du Sénat et, même s'il ne pouvait les avoir, tout simplement violer la loi en votant un budget en déséquilibre. Mais, n'en déplaise à notre opposition, ils n'ont pas encore été élus députés ou sénateurs pour faire changer la loi. Et, en tout état de cause, ils ne peuvent nous demander de violer cette loi républicaine qui s'applique à toutes les communes, quelle que soit leur majorité politique, de droite comme de gauche. J'ai participé ce mardi 18 novembre dernier au Congrès des maires de France, où plus de 6100 d'entre eux étaient physiquement présents. Plus de 91% y ont voté la motion de l'Association des maires de France, notamment les protestations sur la façon dont a été menée la réforme de la taxe professionnelle. Ceci étant, au-delà de ce type d'intervention, tous les maires – de droite comme de gauche – seront amenés à présenter leur budget municipal dans le respect de la loi et de l'obligation d'équilibre réel entre les recettes et les dépenses. Dans ces conditions, il est impossible de modifier, pour l'année 2010, les taux d'imposition. Aussi, vous est-il proposé un produit de contribution directe de 32,6 millions d'Euros, composé essentiellement, pour un tiers de taxe d'habitation et pour deux tiers de taxe foncière. Je dois aussi rappeler que le cumul des reversements de fiscalité de l'agglomération, représenté par l'attribution de compensations de la taxe professionnelle et par la dotation de solidarité communautaire, est en baisse par rapport à 2009. Le montant en 2009 était de 23,8 millions d'Euros ; il sera en 2010 de 23,6 millions. Quant aux dotations d'État, je vous en ai suffisamment parlé lors du débat d'orientation budgétaire en vous renvoyant aux pages 4 et 5 de votre rapport de présentation, aux éléments suivants. Soient trois points :

- baisse de 1,3% de la dotation forfaitaire en Euros constants,
- progression minimale de la dotation de solidarité urbaine,
- poursuite de la baisse de dotation de compensation de l'État.

Voilà pour l'essentiel des recettes tirées de la fiscalité locale et nationale. Mais je vous disais au début de mon propos qu'existe aussi un financement par l'usager. Le plus gros de ce financement, présenté dans l'article 70-67 est celui des redevances et des droits des services périscolaires et d'enseignement. Le choix de l'équipe municipale a été cette année, et

nous le verrons à l'examen de la délibération 33, d'alléger très sensiblement le coût de la restauration scolaire municipale en réduisant de 50% la facturation à destination des familles, soit une réduction de 425 000€ de nos recettes. Un choix de financement de ces prestations par l'impôt (entre 80 et 97,5%) plutôt que par les familles a été retenu, alors que le coût réel de confection et de service de chaque repas est de plus de 10,80€. En face de cela, il convient de faire fonctionner le service public, dont les principales dépenses de fonctionnement sont les frais de personnel. Là aussi, comme nous le verrons dans le rapport n°10, un programme ambitieux de résorption de l'emploi précaire pour 40 agents, est décidé, tout en maintenant un régime favorable au régime indemnitaire. Nous nous sommes également engagés sur une autre dépense importante : les subventions aux associations. L'enveloppe est restée quasiment stable, à hauteur de 7,66 millions d'Euros. Compte tenu de la situation sociale, la subvention (ou CCAS) progresse de 2,75 millions d'Euros à 2,9 millions d'Euros. Qui d'ailleurs pourrait nous le reprocher ? Quant au service Incendies, il s'agit d'une dépense obligatoire fixée chaque année pour plus de 2,4 millions d'Euros. Vous noterez, a contrario, un effort soutenu de maîtrise des charges financières (autrement dit des intérêts d'emprunt), qui baissent de près de 550 000€. J'en viens à présent à l'investissement. Madame le Maire vous a rappelé l'essentiel des grosses opérations prévues en 2010, dont le total global est de plus de 15,2 millions d'Euros. Je rappelle que toutes ces opérations ont pour finalité l'amélioration de l'équipement de la ville. Je ne vois pas quelle opération pourrait être considérée comme non indispensable. Au-delà de cela, je souhaite ajouter un argument supplémentaire. En effet, l'investissement public est aussi un support important de soutien à l'emploi, notamment dans le bâtiment et les travaux publics. Que se passerait-il si nos collectivités arrêtaient d'investir ? Outre l'arrêt d'équipements à créer ou renouveler, il existerait aussi le risque évident de créer de nombreux chômeurs supplémentaires. Nous n'avons certainement pas besoin de cela. En résumé, n'en déplaise à nos détracteurs et malgré leurs propos quasiment diffamatoires dans leurs déclarations fiscales (je cite seulement le « hold-up fiscal », que nous avons pu lire), ce budget est le seul possible dans l'intérêt du service public que nous défendons tous – du moins je l'espère. Si l'opposition veut formuler des amendements, qu'ils restent dans le respect de la loi, dans l'intérêt du service public, dans le respect de l'équilibre réel qui nous est imposé. Dans ces conditions, nous sommes tout à fait prêts à les entendre. Un mot pour terminer, sur les budgets annexes Eau et ELISPACE, puisque ceux-ci font partie de ceux à examiner ce soir. Le budget Eau est financé essentiellement par la surtaxe Eau. 1,485 millions d'Euros de travaux sont prévus pour renforcer le réseau, améliorer l'alimentation électrique des plans d'eau du Canada, réaliser la troisième tranche de travaux à la ZUP Argentine et au Mont Capron. Sur le budget ELISPACE, il s'agit essentiellement des frais de fonctionnement courant, dont plus de la moitié est consacrée aux charges de personnel. Je rappelle que l'ELISPACE est géré par une régie municipale et demeure ainsi entièrement dans le giron du service public, même si certains à Amiens ont prétendu le contraire. Plus que jamais, dans le contexte difficile que vivent tant les citoyens que les collectivités, nous devons rester réalistes et néanmoins ambitieux dans les budgets que nous présentons. Là est tout l'honneur du service public que nous avons à défendre, tous ensemble, même si nous avons des sensibilités différentes. Celles-ci doivent être mutuellement respectées, tant dans nos actes que dans nos propos. Je vous remercie de votre attention.

**M. AURY :** Madame le Maire, nous discutons ce soir de ce qui constitue l'acte annuel le plus important d'une assemblée, à savoir le vote de son budget. Cette année, les Beauvaisiens sont plus attentifs encore que les autres années au contenu de ces débats et à ce qui va être voté. Cela est peu de dire que les Beauvaisiens sont très mécontents de ce qu'ils ont eu à subir à travers l'imposition locale que vous leur avez fait subir cette année – et, soulignons-le, que vous vous apprêtez à renouve-

ler intégralement en 2010. Vous allez refaire la même imposition fiscale que cette année sur les Beauvaisiens. Autrement dit, quand vous parlez de + 0% en 2010, vous conservez les acquis de hausse de l'impôt. Les Beauvaisiens sont d'autant plus mécontents que vous aviez tenté de les endormir toutes ces dernières années par de beaux discours et beaucoup de communication. Voilà d'abord ce que nous vous reprochons. Malheureusement pour vous et surtout pour les Beauvaisiens, la réalité vous rattrape. Vous aviez dit, voici quelques semaines, dans le journal Beauvais pour tous en date d'octobre 2009 : « *Les chiffres parlent d'eux-mêmes* ». En effet, en quelques jours, les chiffres ont parlé pour les Beauvaisiens. Ceux-ci ont vu la réalité de ce qu'ils allaient avoir à payer. Cela explique qu'ils aient très massivement signé les pétitions que les élus de l'opposition leur ont proposées à ce sujet. Souvent, ils nous ont fait part en signant ou en renvoyant leur carte de pétition de leur propre situation. Je voudrais d'ailleurs que nous ayons en tête le fait que de nombreux salariés pauvres, petits retraités, femmes seules avec des enfants, nous ont dit : « *Je vais devoir choisir entre ma taxe d'habitation et le Noël des enfants ou des petits-enfants* ». Ces Beauvaisiens ont été également totalement indignés d'apprendre que les seuls contribuables beauvaisiens qui cette année sont dispensés de toute hausse de leur imposition locale (pas un seul Euro, pas un seul centime, pas un seul demi-centime d'Euro) sont les plus riches des contribuables beauvaisiens. En effet, vous avez décidé avec l'UMP de les protéger par le bouclier fiscal. Cela vous fait rigoler. Vraiment, Madame le Maire, à travers cette situation, nous observons le reflet de la politique de l'UMP, votre politique. Les plus riches des contribuables n'ont pas un centime d'effort à faire en plus pour alimenter le budget de la ville cette année. En revanche, des femmes au RSA nous déclaraient voici quelques jours qu'elles devraient choisir entre l'alimentation pour leurs enfants et payer la taxe d'habitation. Voilà ce qu'engendre votre politique. Mais, au-delà de cette colère, très forte, il existe aussi beaucoup d'inquiétude sur la situation réelle des finances de la ville et sur l'avenir de celle-ci. Cette inquiétude est renforcée lorsque notre premier adjoint, chargé des finances, dans une interview à la presse locale voici quelques jours, déclare : « *Nous ne devons pas mettre la ville en surendettement* ». Il ne s'agit pas de moi qui parle, mais de Monsieur JULLIEN. « *Nous ne devons pas mettre la ville en surendettement* » : nous étions donc aux limites du surendettement. Quand il dit « *Pour l'avenir, ça va être très dur* », « *Cela aura des répercussions sur le personnel et les services au public* », « *Nous ne pourrions pas tenir nos engagements de campagne* », il est vrai que cette inquiétude est légitime. Cela se confirme d'ailleurs dès que nous observons les ratios (données très synthétiques apparaissant dès la première page du budget). En effet, j'ai repris le même document pour les années 2008 et 2009 et ce projet de budget 2010. L'imposition annuelle par habitant passe de 2008 à 2010 de 464€/habitant à 574€/habitant : +110€, soit +23,7% d'augmentation. Quand on regarde le chiffre de l'encours de la dette, toujours sur la période 2008-2010, l'augmentation est de 22% par habitant, soit 100€ par habitant et par an. Retenez ces chiffres. Vous avez augmenté de manière considérable les impôts pour éviter ce surendettement et cette catastrophe financière dont Monsieur JULLIEN parle à mots couverts dans son interview. Malgré cela, malgré ces 110€ de plus payés par habitant chaque année, malgré cette dette de plus de 100€ par habitant et par an, c'est une chute libre des dépenses d'équipement brut. En effet, les dépenses d'équipement brut ont chuté de 15% - autrement dit, il s'agit des dépenses d'investissement utiles à la population. Oui, en effet, la situation est très grave et inquiétante. Et vous en êtes intégralement responsable, Madame CAYEUX et à double titre. J'ai bien entendu ce qu'a dit Monsieur JULLIEN, mais il ne faut pas qu'il nous fasse de tour de passe-passe. Vous êtes intégralement responsable de cette situation : parce vous avez choisi ces dernières années de faire augmenter très fortement l'endettement de la ville et en faisant croire que cela n'aurait pas de conséquence. Nous pourrions reprendre des dizaines de

comptes rendus de Conseil municipal ; parce que vous choisissez de soutenir à 100% les choix nationaux de l'UMP, qui enfoncent les collectivités. Vous êtes donc pleinement responsable. Monsieur JULLIEN ne peut donc pas, comme il l'a fait tout à l'heure, renvoyer la responsabilité de certaines décisions à l'État. L'État, ce sont vous, vos amis, ceux qui viennent vous remettre des médailles, Madame le maire, que vous appelez vos « chers ministres ». Eux sont les responsables de ces décisions. Si, en effet, sur nos bancs il n'y a ni député ni sénateur, malheureusement, en revanche parmi vos amis et ceux qui font campagne avec vous actuellement, il existe nombre de députés et de sénateurs qui votent ces mesures désastreuses pour notre collectivité et les autres. À combien de reprises nous avons-vous alerté ces dernières années sur ces points ? Vous avez, à chaque fois, balayé cela d'un revers de main. Malheureusement, les Beauvaisiens doivent passer à la caisse. Je reviens sur vos propos : quand vous parlez de « +0% » en 2010, les chiffres de votre budget le démentent. En 2009, les Beauvaisiens ont payé 5 millions de plus sur leurs impôts locaux à la ville de Beauvais. En 2010, ils paieront 6 millions de plus par rapport à 2008, soit 1 million d'Euros supplémentaire par rapport à l'année précédente. En deux ans, vous allez avoir prélevé +11 millions sur les Beauvaisiens. Je me souviens avoir lu dans votre lettre, distribuée aux frais des contribuables - qui doivent donc payer avec leur argent cette autojustification de cette hausse d'impôts -, vous dites leur avoir fait économiser 18 millions d'Euros ces dernières années. Ce calcul vous est très propre. Si nous faisons le compte, nous pouvons estimer qu'en trois ans, vous avez rattrapé l'économie. Vous avez fait payer les Beauvaisiens. Et cela continuera évidemment les années à venir. Cela est considérable, surtout si nous prenons en compte que ces hausses touchent proportionnellement bien plus fortement les familles modestes et moyennes, par la suppression de ce fameux abattement à la base. Sur celui-ci, nous vous avons alertés voici un an. Vous n'avez pas voulu en tenir compte. Les Beauvaisiens en subissent aujourd'hui les conséquences. Il faut avoir votre aplomb pour annoncer « 2010 : 0% ». Non : en 2010, l'augmentation des contributions directes est de +22% par rapport à 2008. Notons au passage que le produit des services municipaux augmente aussi fortement : +19% de recettes entre 2008 et 2010. Je pense que cela est le résultat de toutes les hausses de tarif que vous avez fait voter contre notre avis au Conseil municipal, ces deux dernières années. Je signalais votre deuxième responsabilité : nous subissons les conséquences des choix budgétaires de l'UMP. En effet, le parti, pour financer au plan national des cadeaux aux plus riches (le bouclier fiscal) et aux grandes sociétés, ampute les versements aux collectivités. Je rappelle - et beaucoup de gens se sont fait cette réflexion - qu'il a été très facile de trouver en quelques soirs des centaines de milliards pour renflouer les banques. Mais d'un autre côté, l'abondement pour les collectivités est coupé, alors que celles-ci réalisent des investissements utiles pour la population. Alors que de nombreuses charges augmentent. J'ai noté +16,5% pour l'énergie en deux ans (+ 400 000€), grâce, encore une fois, à des décisions qu'ont prises vos amis. Je pense à la privatisation en cours d'EDF/GDF, qui fait exploser les tarifs de l'électricité et du gaz. Je pense à la chère taxe carbone que vous avez décidé d'imposer à partir de l'an prochain. Les Beauvaisiens la paieront à travers leurs impôts locaux (pour les charges supplémentaires pour la collectivité) et de part leur consommation courante. Monsieur CHENU, je sais que vous êtes familier des cabinets ministériels. Je comprends que tout cela vous gêne extrêmement, mais il s'agit là de la réalité. Le gouvernement décide de diminuer les dotations pour imposer sa politique d'austérité aux collectivités. Les concours de l'État, alors que les charges augmentent, baissent de 243 000€ cette année. Cela inclut notamment une baisse record de la dotation de compensation de la taxe professionnelle : -45% en deux ans. Je voudrais au passage faire réfléchir à ce propos. Aujourd'hui, le gouvernement émet beaucoup de discours au sujet de la compensation de la taxe professionnelle aux collectivités. Nous en avons l'expérience,

puisqu'il y a des années, l'État payait à la place des entreprises une part de la taxe professionnelle, tout en nous ayant dit qu'il compensait. Or, en deux ans de compensation de la taxe professionnelle qu'ils payaient à la place des entreprises, il a baissé cette compensation de 45%. Nous pouvons réfléchir utilement sur ce qu'il en sera demain sur les soi-disant compensations à la suppression de la taxe professionnelle. Mais il est vrai que, de ce point de vue, jamais n'a été aussi vraie la phrase prêtée à Charles Pasqua : « Les promesses n'engagent que ceux qui veulent bien les écouter ». Le pire est donc à venir. Mais vous faites diffuser, comme je l'ai dit, une lettre de quatre pages, aux frais du contribuable, où vous n'y consacrez même pas une ligne. Vous ne répondez pas à la question qui devrait être pourtant au cœur de nos préoccupations. Je comprends cependant pourquoi vous n'avez pas voulu faire passer notre motion au débat tout à l'heure. En effet, comment va faire notre collectivité si la taxe professionnelle est supprimée ? En effet, elle apportait 37 millions d'euros à l'agglomération avec des retombées importantes pour Beauvais. Je vous rappelle que l'attribution de compensations de l'agglomération à la ville de Beauvais représente 20 692 000€ dans le budget de cette année. Si l'an prochain cette somme disparaît, je laisse les Beauvaisiens imaginer les conséquences dramatiques que cela impliquera. D'autant que le projet gouvernemental de vos amis UMP – dont vous ne parlez pas non plus – veut interdire aux conseils généraux et régionaux de subventionner des projets communaux. Cela signifie que même l'argent des subventions que vous accordent aujourd'hui les conseils régional et général, pour financer des opérations, n'existera plus. Or, je l'ai constaté : ces dotations étaient les rares à progresser d'une année sur l'autre. Beaucoup d'autres collectivités appellent à la mobilisation des citoyens. Vous, rien. Pire : vous justifiez même ces réformes, ainsi que je vous ai entendue et lue en tant que tête de liste UMP aux élections régionales. Encore une fois, vous ne répondez pas aux questions posées pour l'avenir. Vous ne répondez pas. Certes, cela concerne votre poste de présidente de l'agglomération, mais cela va concerner directement les Beauvaisiens. Voici la question : allez-vous oui ou non mettre en place une taxe sur les ordures ménagères à l'agglomération, qui sera payée par les habitants de Beauvais ? Je n'ai rien lu dans votre lettre à ce propos. J'ai même cru comprendre qu'il fallait en fait plutôt lire ce qui n'apparaissait pas dans votre lettre plutôt que ce qui y était écrit. Ainsi, je lis que vous indiquez qu'il n'existera pas de nouvelle augmentation du taux communal des impôts. Voulez-vous indiquer de cette manière que vous ne vous interdisez pas en revanche de créer des colonnes d'imposition locale à l'agglomération du Beauvaisien en termes de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti ? Je crois qu'est venu le temps de cesser de travestir la réalité. Vous devez dire toute la vérité aux Beauvaisiens sur la situation grave de nos finances due à vos dérives budgétaires. Vous devez dire la vérité sur les conséquences désastreuses pour nos collectivités de vos amis UMP du gouvernement et de la majorité. Vous devez dire la vérité sur les coupes sombres que vous faites étudier. Je voudrais terminer sur cela. Je sais que vous n'aimez pas entendre ces vérités. Cela est drôle ; oui, voilà bien ce que pensent les Beauvaisiens. Deux lignes du budget ont attiré notre attention :

1- l'augmentation très forte du recours au contrat de prestation avec des entreprises privées (+58%) ;

2- l'augmentation de la maintenance (+9%). Celle-ci semble accompagner une régression forte, pour ne pas dire, pour certains domaines, une liquidation de pans entiers de travaux qui étaient effectués auparavant en régie municipale des services techniques. À travers ces deux lignes, ne devons-nous pas voir en creux apparaître ce qu'annonce implicitement M. JULLIEN dans son interview quand il dit que cela aura des répercussions sur le personnel et les services au public. Voilà, Madame le Maire. J'espère que, dans ce débat, vous allez répondre à ces inquiétudes extrêmement fortes qui sont celles des Beauvaisiens. Je vais laisser le soin à mes autres collègues d'intervenir sur d'autres points, qui montrent également des questions extrêmement graves.

**M. JULLIEN** : Mon cher collègue, j'ai l'impression que vous sortez complètement de l'ordre du jour car, je le rappelle, il s'agit de l'examen du budget. Vous vous plaignez que nous suivions des propositions de parti que vous n'aimez certainement pas. Vous vous plaignez que nous ne suivions pas des propositions du Parti communiste. Par ailleurs, je n'entends aucune proposition d'amendement pour essayer d'améliorer le budget. Qu'est-ce qu'un budget ? Des recettes, des dépenses, ainsi que je l'ai exposé tout à l'heure. J'aurais aimé entendre, de votre part, comment il conviendrait de réformer ce budget. J'aurais aimé entendre la présentation d'un contre-budget, d'une contre-proposition. Je vous avais d'ailleurs invité, dans mon discours introductif, à faire des propositions raisonnables. Or, vous ne nous faites que des incantations, marrelant que la faute est nôtre, que la faute revient à nos amis, etc. Et vous n'exposez pas comment vous feriez votre budget. Je me souviens, cher collègue, que vous avez été aux affaires. J'ai pensé, très benoîtement, que vous saviez ce qu'est la construction d'un budget et seriez venu donc nous aider à construire ce budget 2010 de la ville de Beauvais. J'ai pensé que vous nous auriez proposé comment augmenter les recettes et, parallèlement, comment économiser sur un certain nombre de dépenses. Vos propos me paraissent particulièrement flous car je ne vois pas de propositions concrètes. Je vous signale que la différence entre 2009 et 2010 est simplement due à l'évolution des bases. Des constructions nouvelles se sont faites à Beauvais : vous ne devez pas l'ignorer. Vous ne devez pas ignorer non plus que les taux d'imposition, comme l'a rappelé Madame le Maire tout à l'heure et cela fera l'objet d'une délibération, ne changeront absolument pas. Vous souhaitez que nous supprimions 6 millions d'euros de dépenses. Très bien. Quelles dépenses allons-nous devoir supprimer ? Où allons-nous trouver les 6 millions d'euros à supprimer ? Voulez-vous que je divise de moitié le montant des subventions aux associations (4 millions d'euros) ? Voulez-vous que j'augmente très fortement et fasse payer au coût réel le prix du service public municipal ? Je rappelle que le prix du service public est subventionné à 80% par l'impôt. Nous pouvons très bien concevoir que, au lieu d'avoir 2,1 millions d'euros de recettes sur ce chapitre, nous en ayons 16. Mais pour cela, le prix d'entrée dans les piscines municipales par exemple sera multiplié par 4. Au lieu de faire payer 0,25€ le repas à la cantine, nous le ferons payer 10,80€. Pourquoi pas privatiser tous les services et faire comme chez Monsieur DEMAILLY ? Excusez-moi, mais si nous considérons la statistique des frais de personnel par habitant à Amiens, il s'élève à 62€/habitant, soit la moitié de ce que nous consacrons à Beauvais. Nous pouvons considérer un certain nombre d'autres collectivités de gauche. Je pense à la Seyne-sur-Mer, qui est une municipalité communiste de 50 000 habitants. Celle-ci a fait voter également une suppression des abattements de la taxe d'habitation.

**M. AURY** : Il s'agit d'une erreur, Monsieur JULLIEN.

**Mme Le MAIRE** : Laissez parler Monsieur JULLIEN, qui vous a écouté.

**M. JULLIEN** : Cette suppression a eu lieu pour les mêmes motifs que nous. Je citerai simplement les propos de mon collègue SAFFARD, à Grenoble, pour justifier l'augmentation des impôts. Je crois en effet que les impôts à Grenoble sont beaucoup plus importants que chez nous : « Dans le contexte de crise économique et financière aux niveaux international et national, la municipalité de Grenoble a souhaité, lors de la préparation du budget 2010, maintenir le niveau et la qualité des services grenoblois. Son objectif a été de poursuivre ses politiques de solidarité tout en maintenant le niveau des investissements communaux dans le but de limiter les effets de la Crise. ». Je rappelle simplement que la taxe d'habitation payée à Grenoble est de 22,2%, tandis que chez nous elle s'élève à 16,6%. Soit 33,82% de taux supplémentaire par rapport à ce que nous avons ici.

Il faut savoir raison garder : les mêmes problèmes sont communs à toutes les collectivités, qu'elles soient communistes, socialistes, UMP, centristes ou autres. Nous devons en effet préserver ce service public municipal. Si vous voulez diminuer les recettes, il va falloir que vous nous disiez à travers le dépôt d'amendement quelles sont les dépenses que nous devons diminuer. Si j'ai bien compris, vous demandez 6 millions d'Euros d'économies. Mais vous allez devoir me dire – faute de quoi votre propos n'est pas sérieux – sur quels postes nous allons trouver les 6 millions. Si vous voulez que nous divisions les subventions par deux, dites-le. Si vous voulez que nous supprimions 200 postes au service public municipal, dites-le !

**M. CNOCKAERT :** Monsieur le premier adjoint, vous parlez de service public municipal, mais j'aimerais quand même revenir à des choses extrêmement pragmatiques, pratiques et que tous les Beauvaisiens ont pu constater ce matin. Ce matin et depuis hier, l'ensemble des Beauvaisiens qui circulent et habitent dans Beauvais ont eu des difficultés absolument incompréhensibles pour se déplacer. Moi-même qui travaille à l'hôpital, vous ne l'ignorez pas, j'ai appris que de très nombreux personnels ont mis plus d'une heure pour rejoindre le centre-ville jusqu'à l'hôpital. Ce matin, le SAMU et les ambulances, du fait des voitures qui étaient en travers de la route, ne pouvaient rentrer dans l'hôpital. Pourtant, depuis 3 jours, l'annonce d'une précipitation de neige a été faite sur toutes les radios nationales et nul ne pouvait ignorer ce qui allait se passer. L'alerte orange avait même été déclenchée et pourtant, je n'ai vu ni jeudi ni vendredi des sapeurs passer dans la ville de façon préventive pour empêcher cela. En revanche, j'ai vu des employés municipaux – et je loue leur travail –, tels les semeurs de blé du XVIII<sup>e</sup> siècle, en train de semer du sel sur les trottoirs et les routes. J'ai vu cela encore une grande partie de la matinée d'aujourd'hui. Les habitants âgés de notre ville se terrent chez eux, encore ce soir, faute de pouvoir sortir sans risque sur les trottoirs gelés. Vous nous parlez de service public. N'est-il pas du devoir de notre municipalité et de ses services techniques d'assurer la viabilité de la ville ? Alors que les Beauvaisiens sont encore sous le choc de cette augmentation historique de leurs impôts locaux, j'ai été assailli ce matin par de très nombreux Beauvaisiens. Ils me demandaient à quoi servait cette augmentation des impôts quand on ne peut assurer la circulation de chacun. L'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens, Madame le Maire, ne réside pas que dans l'embellissement des plates bandes et des ronds points. Il s'agit avant tout d'éviter les accidents et les accrochages. Ceux-ci furent inévitables ce matin. Je ne parle pas d'une péripétie, mais d'une impéritie. Il ne s'agit pas de répandre des fleurs d'or sur la ville, mais bien plutôt des fleurs de sel. En tout cas est-ce ce qu'il fallait faire ce matin.

**Mme Le MAIRE :** Mes chers collègues, je vais suspendre la séance quelques instants, afin de pouvoir donner la parole au directeur des services techniques de la ville.

*Suspension de séance à 20h00  
Reprise de la séance à 20h05*

**M. Jean-Marc MORELLE, directeur des services techniques de la ville :** Excusez-moi de vous répondre ainsi, mais je peux vous dire que nos employés travaillent de nuit depuis maintenant deux jours, sur la voirie. Les trois sapeurs sont sorties dans la nuit d'avant-hier matin. Les gens ont travaillé la nuit. Certains ont même travaillé 15 heures d'affilée. Cela est d'ailleurs peu en accord avec la réglementation. Ils ont travaillé encore toute la journée d'aujourd'hui et vont travailler toute la nuit. Ils sont aujourd'hui en train de saler. Ils n'ont pas arrêté. À midi, nous avons répandu 50 tonnes de sel. Cela ne vous parle peut-être pas, mais en tout cas, cela n'a pas cessé.

**M. MORELLE :** Le circuit dans la ville fait 70 kilomètres et il est parcouru régulièrement. Il a été fait trois fois aujourd'hui

d'hui et deux fois dans la nuit d'avant-hier à hier. Le travail ne s'est pas interrompu. Que vous ayez l'impression que cela n'a pas été fait relève de votre point de vue. Cependant, je peux vous affirmer, ayant rencontré les agents de maîtrise ce matin et fait le point avec eux, qu'ils sont prêts ce soir à reprendre les efforts. Ils sont d'ailleurs en route. Nous avons appris que la météo serait encore dure ce week-end. Les températures vont en effet descendre à -7°C. Nous avons prévu de travailler jour et nuit pendant tout le week-end jusqu'à lundi au moins, où du froid est annoncé. Il est certain que nous ne sommes pas allés dans toutes les rues de la ville. Vous savez que la ville comporte 120 km de voies. Nous avons donc des circuits prioritaires. Les bus avaient ce matin encore des difficultés malgré le fait que nous étions passés deux fois, car cela gelait à nouveau. J'ai des arguments à souhait. Nous comptons 150 personnes qui nettoient les trottoirs. Il existe, certes, des limites. Mais les moyens ne sont pas moindres que ceux d'il y a un, deux ou trois ans. Ils sont les mêmes. Cela ne constitue pas une excuse mais, pour avoir traversé d'autres villes, je peux vous assurer que nous ne sommes pas les plus mal placés. Certains collègues venant de l'extérieur ont mis des heures à faire le parcours. Que vous considériez que cela n'est pas suffisant, soit ! Mais, je suis désolé de votre intervention.

**Mme Le MAIRE :** Je reprends donc la séance du Conseil Municipal et je passe la parole à Jean-Luc BOURGEOIS.

**M. BOURGEOIS :** Je suis un peu navré d'entendre de tels propos. Il est toujours facile, devant des circonstances climatiques qui ne préviennent pas mais adviennent, de tourner en dérision le travail des agents de la voirie...

**M. CNOCKAERT :** Il ne s'agit pas du tout de ce que j'ai fait, Monsieur.

**M. BOURGEOIS :** Il s'agit bien, docteur, de ce que j'ai entendu. J'étais depuis jeudi parmi eux, m'inquiétant avec M. le directeur des services techniques, M. le directeur général et le réseau de bus, des mesures qui devaient être prises. Il s'agit malheureusement de la situation de toutes les villes de France. Cela nous surprend. Si nous étions équipés, ce qui correspondrait à un choix que nous ferions, comme une ville de haute montagne, nous aurions évidemment plus de trois sapeurs. Mais nous n'en avons que trois. Malheureusement, le premier jour, nous avons connu un incident technique. Des bouillons ont lâché, il a fallu réquisitionner un tracteur... Nous avons une réelle conscience du service public mais nous n'avons pas l'obligation de faire des miracles. Donc, en réalité, je ne prends la parole que pour défendre le personnel qui s'est dévoué sans cesse. Vous parlez de XVIII<sup>e</sup> siècle, mais il s'avère qu'il s'agit d'une procédure tout à fait normale : à chaque chute de neige, nous demandons aux personnels des espaces verts de prêter main forte pour répandre le sable sur les trottoirs et la chaussée. Il s'agit d'un moyen très efficace. Nous en revenons donc à des questions de budget. Si la collectivité disait avoir besoin de plus de moyens, comme l'a dit mon collègue Monsieur JULLIEN, il faudrait augmenter la part des ressources qui seraient nécessaires à la collectivité. Les conditions météo sont différentes à chaque fois et les problèmes soulevés passent parfois inaperçus. Mais croyez bien que la vigilance a été exactement la même que lors de toutes les intempéries.

**Mme Le MAIRE :** Chers collègues, je suis scandalisée par votre attitude méprisante à l'encontre des services techniques de cette ville. Je suis scandalisée par votre attitude à l'encontre de ces gens qui ont travaillé nuit et jour depuis jeudi. Je suis scandalisée par votre mépris de la fleur d'or, qui met en valeur le travail de 120 agents des espaces verts. Je suis scandalisée par l'attitude de l'opposition, toujours prête à critiquer, mais « l'art est difficile » disait un autre poète. Mesdames et Messieurs de l'opposition, j'attends des excuses.

**M. TABOUREUX :** Je souhaite apporter un témoignage,

puisque pendant qu'il neige et verglace, nous essayons de continuer à travailler. Je suis responsable d'une activité qui emploie 200 personnes sur 3 sites dans l'Oise. Elle accueille quotidiennement 2000 jeunes et salariés. Ce matin, à Beauvais, la totalité des formateurs et du personnel étaient présents. Une personne n'est pas venue, qui habite la région parisienne et est restée bloquée sur la route. À 8h30, 30% des jeunes étaient présents. Sur le site de Compiègne, il manquait la moitié des formateurs et 40 jeunes étaient présents. Sur le site de Senlis, où la plupart des 900 jeunes viennent de Creil et de Montataire, seuls 8 permanents étaient présents et 20 jeunes. J'ai vécu ces situations quand j'étais simple citoyen. En 1981, les lycées ont été fermés pendant trois semaines et les Beauvaisiens de l'époque s'en souviennent. En 1984, il a fait -18°C pendant trois semaines et la situation était la même. J'étais citoyen à l'époque et jamais je n'ai réagi comme vous le faites. Je vais faire écho aux propos de M. BOURGEOIS. En effet, quand nous sommes responsables, nous devons expliquer qu'il n'est pas possible d'aller plus vite que la musique. Il faut respecter le travail des gens. Nous vous disons que 150 personnes travaillent dans les rues selon des procédures établies. Je crois qu'il faut respecter cela. Nous serions à Grenoble, nous disposerions d'autres moyens. Le budget de déneigement de la ville de Montréal est le budget total de la ville de Beauvais.

**Mme Le MAIRE :** Mesdames et Messieurs les spectateurs, si vous continuez à faire du bruit, je vous fais évacuer.

**M. TABOUREUX :** J'apporte seulement un témoignage réel de ce qui s'est passé aujourd'hui dans l'Oise. Des gens se sont plaints auprès de moi aussi de l'état de routes qui n'ont pas pu être déneigées par la ville. Chaque collectivité fait ce qu'elle peut. Il faut respecter le travail des gens. Merci.

**Mme NYABEN :** Je réponds à Monsieur CNOCKAERT. Je suis médecin moi-même et je suis désolé qu'il traite les gens qui travaillent dehors et sous le froid de cette façon. Ces personnes, quand elles viennent au cabinet, expriment la difficulté de travailler à l'extérieur. Le minimum que nous puissions faire est de les respecter. Si vous souhaitez critiquer la majorité, critiquez-nous, mais cessez de taper sur le dos de ces « pauvres » personnes, merci.

**M. PIA :** M. CNOCKAERT est médecin, scientifique. Je pense qu'il faut expliquer certaines choses. Votre rôle, en tant qu'élu d'opposition, est aussi d'expliquer des choses simples. Que se passe-t-il quand il neige ? Les services sont mobilisés pour répandre du sel sur les axes principaux. Or, que se passe-t-il la nuit ? Il gèle. Il gèle tout le temps. Cela forme donc une croûte. Ensuite, vient la neige. Celle-ci reste. Aussi, le matin, en sortant de chez soi, nous voyons la neige. Que voulez-vous que nous fassions de plus ? Nous voyons bien que, la circulation des voitures aidant, cela forme une sorte de bouillie noirâtre : au bout d'un moment, la neige finit par fondre. Je conçois néanmoins qu'avant cela, l'impraticabilité de la route soit désagréable. Mais nous ne pouvons empêcher la neige de tomber. Malheureusement.

**Mme Le MAIRE :** Savez-vous combien de fois les services de l'accueil ont répandu du sable et du sel sur les marches d'accès ? Toutes les demi-heures aujourd'hui.

**M. CNOCKAERT :** Madame le Maire, je ne voudrais pas que vous vous mépreniez sur mes propos. Il ne s'agissait évidemment pas de viser ces gens. Au contraire, je loue le travail de tous ces gens. Mes propos...

**Mme Le MAIRE :** Alors à qui revient la faute ?

**M. CNOCKAERT :** Laissez-moi terminer. Madame le Maire, je souhaitais simplement rappeler que gouverner, cela signifie prévoir. Aussi, quand des chutes de neige durant 3

jours sont annoncées et que le constat que la saleuse est en panne est fait le matin même, cela interroge sur la prévision qui était à faire. Le travail a été fait remarquablement. Mais les Beauvaisiens attendaient une réponse. Je remercie d'ailleurs les services techniques qui ont pu l'apporter. Je rapporte ici les propos et questions qui m'ont été soumis précisément parce que j'attends des réponses du Conseil municipal. En aucun cas je ne mets en cause la qualité des services municipaux. Je dis simplement que, dans cette situation qui était prévisible, nous avons constaté ce matin des dysfonctionnements très graves. Il s'agit simplement d'une constatation. Il est trop facile de prétendre que j'accuse les personnels de ne pas faire leur travail. Telle n'était pas la teneur de mes propos.

**M. TABOUREUX :** Monsieur CNOCKAERT, ce que vous venez de dire est plus digne que ce que vous avez énoncé tout à l'heure. Je n'avais pas compris tout à l'heure que vous posiez des questions, mais que vous affirmiez des choses. Autour de la table, tout le monde partage ce regard. Vous avez accusé, pas posé de questions. Je vais reformuler ce qu'a dit Franck. La situation est très différente selon que la température baisse ou qu'elle monte. Nous venons d'une température négative, avec donc un sol gelé, et il a neigé quand la température s'est élevée. Cela est très différent quand la température baisse et qu'il neige avant zéro. Dans ce cas, le sol est plus chaud et la neige ne reste pas, la croûte ne se forme pas. Si certains dans la salle ne comprennent pas cela, nous n'y pouvons effectivement pas grand-chose.

**M. VIGUIER :** Je voudrais prolonger les interventions de mes collègues Thierry AURY et Xavier CNOCKAERT au sujet de la section de fonctionnement du budget. Il s'agit bien de cela. Il nous incombe aujourd'hui de créer les conditions d'une non dégradation du service public municipal. Or, malgré le fait que vous ne contrôlez pas (ou peu) les frais de fonctionnement de cette ville - nous le voyons année après année, ceux-ci étant en hausse régulière - cela ne préserve malheureusement pas la qualité des services publics municipaux. Cette question de l'entretien de voiries était un exemple parmi d'autres. Objectivement, dans les services municipaux, chaque jour, les agents de la ville nous expliquent que leurs conditions de travail se dégradent. Cela a lieu en raison notamment, par exemple, du non remplacement de nombreux départs en retraite, du non remplacement de mutations vers d'autres collectivités (comme il est normal que cela se fasse dans les collectivités territoriales). Il nous est rapporté aussi, dans les services techniques, que les investissements en matière de matériel ne sont pas forcement à la hauteur. Citons l'exemple des saleuses. Monsieur MORELLE vient d'en dire un mot et cela vient d'être officialisé à l'instant par Monsieur BOURGEOIS : cette ville possède trois saleuses et, ces derniers jours, une et peut-être même deux étaient en panne. Cela est évidemment un problème.

**Mme Le MAIRE :** En fait, Monsieur VIGUIER est en train d'expliquer que les agents ne savent pas conduire les saleuses et qu'ils ne font pas bien leur travail. Cela est clair. Les services municipaux vont apprécier.

**M. VIGUIER :** Oui. Madame le Maire, vous n'oublierez pas de leur envoyer un courrier aux frais du contribuable empli de contrevérités, comme vous en avez l'habitude. Il existe une très importante divergence entre votre premier adjoint et vous. Celui-ci nous dit dans L'Observateur de Beauvais que « gouverner c'est prévoir ». Quant à vous, dans votre activité quotidienne, vous nous dites que gouverner revient à mentir. Il existe là une vraie différence. Sur la section de fonctionnement de ce budget primitif pour l'année 2010, Thierry AURY vous a explicitement interrogés. Or, pour le moment et comme d'habitude, nous n'avons obtenu aucune réponse sur le fait que nous observons un certain nombre de lignes dans la section de fonctionnement au titre des dépenses générales qui s'accroissent considérablement. Deux en particulier n'ont pas

manqué de nous interpeller. Il s'agit du recours à des contrats de prestation avec des entreprises extérieures. Ces contrats ont crû de 300 000€ en deux ans : cela n'est pas rien dans une période de crise économique et sociale. Aussi, voudrions-nous que vous nous en disiez un peu plus. Nous craignons que les non remplacements de départs en retraite au sein des services municipaux soient peu ou prou compensés par l'appel à des entreprises extérieures. Celles-ci accompliraient certaines prestations jusqu'à présent accomplies par les services municipaux. Par ailleurs, nous avons noté cette année une augmentation de 250 000€ des locations mobilières. Nous souhaiterions être informés du contenu de cette augmentation. Était-ce pour louer les services d'une troisième saleuse ? Nous voudrions savoir, j'arrête là pour le fonctionnement.

**M. TABOUREUX :** Je vais vous répondre au sujet des prestations extérieures et pour plus de 50% de cette augmentation. Il s'agit de tenir un engagement. Vous savez que nous disposons d'un mobilier spécifique dans les écoles de la ville. Nous sommes une des rares villes en France à disposer de ce type de mobilier, à la fois aux normes et qui offre beaucoup d'espaces de rangement aux professeurs des écoles et aux écoles. Nous avons décidé d'accélérer le rythme afin que toutes les écoles puissent être servies avant 2014. En accélérant le rythme, nous avons recours à des entreprises extérieures. Il y a 0 personne en moins dans le personnel municipal au mobilier scolaire. J'espère que cela vous rassure.

**M. HAUDOIRE :** Monsieur VIGUIER, au moment où vous étiez directeur de cabinet de Walter AMSALLEM, combien de saleuses existait-il à Beauvais ?

**M. VIGUIER :** Je ne sais pas... Deux.

**M. TABOUREUX :** Monsieur VIGUIER, cela est un peu comme si la troisième était en panne tout le temps en somme.

**M. RAHOUI :** Je souhaite dire trois choses. Premièrement, j'en reviens à ce budget. Si mon ami Xavier CNOCKAERT est intervenu pour défendre les services publics, il s'agissait de parler de ce budget. Dans celui-ci, nous pouvons observer que certains services ont doublé leurs effectifs depuis que vous êtes aux manettes de cette ville. Cependant, je constate que ces services ne profitent qu'à une personne. Depuis 2001, votre cabinet a doublé de volume : vous avez à présent 11 collaborateurs. Je suis triste de constater que vous doublez les services au profit d'une seule personne, alors que ce serait plutôt dans les services techniques qui font bien leur travail. J'ai bien entendu, d'ailleurs, les propos du directeur des services techniques, qui expliquait que certains personnels travaillaient jusqu'à 15 heures par jour. Je ne trouve pas normal qu'une personne passe 15 heures par jour au travail. Il faudrait veiller à ce que nous puissions renforcer les effectifs et éviter ce genre de choses pour que le service public puisse être assuré. Je suis heureux de constater la présence de personnes nombreuses dans cette salle venues assister au Conseil Municipal. Je les respecte profondément. Votre rôle de maire, Madame, est de rassembler les Beauvaisiens, élus et citoyens, et non de les diviser, de les exclure comme vous avez menacé de le faire, au prétexte qu'ils osaient réagir. La dernière chose que je souhaite dire, Madame le Maire, consiste à vous expliquer une chose et de vous demander d'arrêter de faire de cette mairie et de votre campagne pour les régionales une tour d'ivoire. L'opposition, aujourd'hui, se met à défendre une partie de ceux qui ont voté pour vous en 2008, qui vous ont fait confiance. Or, malheureusement, avec votre équipe, vous êtes en train de trahir ces électeurs : en augmentant les impôts et les tarifs municipaux, en élaborant un monstrueux projet place du Jeu de Paume... le tout sans les avoir consultés préalablement. Aussi, je suis fier aujourd'hui de défendre avec mes collègues de l'opposition, de défendre ceux qui ne nous ont probablement pas fait confiance à l'époque, préférant votre image et d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, nous sommes là pour eux et resterons dans la salle

si eux aussi sont habilités à le faire. Nous refusons ce type de méthode que vous employez aujourd'hui en excluant les gens.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, combien de personnes comportait le cabinet de Monsieur AMSALLEM au sein duquel vous travailliez ?

**M. VIGUIER :** Il s'agit d'un quizz, ce soir ! J'espère que cela ne sera pas pris en compte pour mes prises de parole pour le budget, puisque nous n'avons pas tout à fait fini encore ! Je réponds à cette deuxième question du quizz : sept.

**Mme Le MAIRE :** Nous, il s'agit du même nombre.

**M. VIGUIER :** Non, 11. Cela est écrit dans le budget.

**M. RAHOUI :** Cela est indiqué. Et encore nous ne comptons pas les chargés de mission, etc.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, je poursuis le quizz. Lorsque vous travailliez à la Région, combien étiez-vous ? Et maintenant que vous êtes au Conseil général, combien êtes-vous ?

**M. AURY :** Vous dites, Madame le Maire, que le chiffre divulgué concernant votre cabinet est erroné ? Donc cela signifie-t-il que les chiffres donnés ici ne sont pas corrects dans le document budgétaire ? Ou bien ne les connaissez-vous pas ? J'aimerais avoir une réponse. Est-ce que les chiffres concernant votre cabinet indiqués dans le document budgétaire (page 42) sont erronés ? S'agit-il bien de 11 personnes dans votre cabinet et 11 à la communication ? Soient 22. Est-ce bien cela ou s'agit-il ici d'une erreur ?

**Mme Le MAIRE :** Il ne s'agit pas que de collaborateurs du cabinet, mais aussi des administratifs qui ne font pas partie du cabinet.

**M. AURY :** Quoi qu'il en soit, le cabinet et le secrétariat de Madame le Maire comptent 11 personnes et la communication également. Cela représente du monde et, en l'espèce, bien plus qu'à votre arrivée dans cette mairie, Madame le Maire. Je partage les propos de Mehdi RAHOUI : il vaudrait mieux renforcer d'autres services municipaux que celui-là. D'autant que vous les avez doublés par un cabinet à l'agglomération qui n'existait pas auparavant. Cela renforce encore le nombre d'attachés à votre service exclusif, Madame CAYEUX.

**M. CHENU :** Je souhaite faire un point sur les membres de cabinet. Je crois que cela est inexact et je vais vous apporter un élément de réponse. Effectivement, le personnel est un peu plus volumineux qu'auparavant. Cela s'explique par notre attachement – que certainement vous partagez – à un dispositif que nous avons mis en place : la démocratie locale. (Vous aimez le terme de « démocratie participative ».) Cela faisait partie de nos engagements de campagne. La démocratie a un coût. Elle est représentée par des agents qui travaillent, pour pouvoir construire des réunions participatives, des réunions de quartier, etc. Peut-être méprisez-vous cela ? Peut-être cela ne vous intéresse-t-il pas ? Dans ce cas, il vous faut l'assumer. Je trouve quant à moi cela plutôt sain.

**M. PIA :** Il y en a un peu assez d'entendre ces leçons de morale. Je prends maintenant ma casquette de conseiller régional. Je vous inviterai, chers collègues de l'opposition, à tenir le même discours que vous tenez dans cette enceinte auprès de vos amis du Conseil régional. Ils n'ont pas hésité à augmenter les impôts de plus de 40%. Ils n'ont pas hésité à multiplier par plus de 3 le niveau de l'endettement : de 240 millions d'Euros, nous passons à 470 millions d'Euros. Ils n'ont pas hésité à mettre à ce jour la Région en quasi faillite financière. Je veux bien accepter ce type de discours dans cette enceinte. Mais dans ce cas, il conviendrait que vous teniez le même auprès de vos amis du Conseil régional, Mesdames et Messieurs de l'opposition, parce qu'il y en a un peu assez.

**Mme ABLA** : Merci, Madame le Maire. Ce matin et cet après-midi, nous étions en session du Conseil régional. Vous y êtes intervenue largement sur les finances et la DM2, vous avez énoncé beaucoup de chiffres. Nous vous avons répondu point par point. Je ne souhaite pas vous faire l'affront d'y revenir. Car, ce soir, nous ne sommes pas au Conseil régional de Picardie, mais au Conseil municipal de Beauvais.

**Mme ROUBI** : Madame le Maire, je souhaite avoir une précision, puisque nous sommes dans la partie « Section de fonctionnement » du budget. Nous nous interrogeons lorsque nous considérons la ligne qui concerne les subventions au CCAS. Il est indiqué, pour l'année dernière, le chiffre de 2,75 millions. Pour cette proposition de budget, le chiffre est de 2,9 millions d'Euros. L'augmentation s'élève donc à 150 000€. Celle-ci inclut-elle la somme des crédits de 50 000€ qui était prévue pour les familles qui souhaitaient demander un soutien pour le paiement de leur taxe d'habitation ? Pouvez-vous nous indiquer à quelle hauteur la mesure, que vous avez souhaité prendre avec votre majorité, de participation des indemnités d'élus ? À combien s'élève cette somme budgétée pour le CCAS.

**M. JULLIEN** : Nous avons souligné la progression de la subvention au CCAS. Une somme de 50 000 est bien inscrite. Il est évident que viendront aussi s'ajouter, au fur et à mesure que se feront les rentrées, les dotations qui sont versées sur les indemnités des élus. Elles seront concrétisées par un chapitre « Dons », qui sera créé pour le budget CCAS. Je laisserai le soin à un membre du Conseil d'administration du CCAS d'examiner ce genre de choses. L'enveloppe globale tient compte de l'ensemble des aides réelles. Je vais revenir sur un point, puisque la parole m'est donnée. En l'occurrence, je reviens sur la question des frais de personnel, sur la répartition des services techniques qu'il faudrait renforcer plutôt que services de cabinet ou de la communication, etc. Je vous disais tout à l'heure que j'attendais d'éventuelles propositions. Je n'ai toujours pas de réponse en matière de réduction des dépenses, puisque vous demandez...

#### INTERVENTION INAUDIBLE

**Mme Le MAIRE** : S'il vous plaît ! Laissez parler M. JULLIEN.

**M. JULLIEN** : Vous demandez une réduction des recettes. Il faut donc prévoir une réduction des dépenses en conséquence. Je ne vois pas de proposition. Vous nous parlez simplement de transferts de service à service. Je ne vois aucune diminution. Mieux même : j'ai cru comprendre, à travers vos propos, que vous souhaitiez que nous renforcions le service public municipal, les travaux en régie (puisque vous posiez des questions sur des prestations externes). En fait, au lieu de proposer des diminutions de dépenses, vous me proposez des augmentations. Cela signifie que si nous vous suivons, il faudrait encore trouver des recettes supplémentaires. Cela va exactement à l'encontre de ce que vous demandez et appelez avec la réduction des impôts.

**M. CHENU** : Je suis assez choqué. J'ai, toute ma vie, travaillé dans les cabinets d'hommes politiques. Il n'y a rien de honteux à être membre de cabinet, M. VIGUIER, Mme HOUSSIN. Vous faites un faux procès. Vous avez travaillé ou peut-être travaillez-vous vous-mêmes actuellement dans des cabinets. Il s'agit d'un faux procès.

**Mme ROUBI** : Je précise ma question de tout à l'heure : à quelle hauteur s'élèvent les indemnités versées par les élus de la majorité ?

**Mme Le MAIRE** : Aujourd'hui, nous en sommes à 22%.

**M. JULLIEN** : Il est prévu effectivement que les élus abondent à hauteur de 33 118, 02€. (Actuellement 9900€ sont déjà encaissés.) Ils se rajoutent à la subvention.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, je passe à la section qui concerne la section « Investissements » (puisque nous en avons fini avec celle sur le fonctionnement) du budget primitif 2010. J'interviens sur celle-ci au nom du groupe Vivre Ensemble Beauvais. 2010 ne s'annonce pas, hélas !, comme une année de remise en ordre des finances communales. Elle s'annonce plutôt comme un nouvel épisode dans l'inexorable et constante dégradation de nos finances. Côté recette, j'en veux pour preuve le recours massif programmé dans votre budget primitif à des emprunts nouveaux pour un montant supérieur à 10 millions d'Euros. Ils viendront s'ajouter à la dette volumineuse qui pèse déjà lourdement sur les épaules de Beauvaisiens. Je rappelle en effet que ces 10 millions d'Euros de nouveaux emprunts, programmés par vous pour 2010, s'ajoutent aux 9 millions d'Euros d'emprunts nouveaux de 2009, aux 8 millions d'emprunts nouveaux de 2008, aux 5 millions d'emprunts nouveaux de 2007. Soient 32 millions d'emprunts en quatre ans, qui plus est avec une pente très inflationniste de l'endettement communal, chaque année plus important. Avec vous, Madame le Maire, les dettes augmentent aussi fort que les impôts locaux et cela n'est pas bon signe. Cette dégradation de la situation de notre collectivité, dans beaucoup de domaines, est particulièrement avérée sur le plan de son endettement. Nous l'avions signalé en 2008 : pour la première fois de son histoire, Beauvais était plus endettée que la moyenne des villes de même taille. Voilà ce que révélaient les ratios financiers de la Direction générale des collectivités locales au ministère de l'Intérieur. Ainsi, l'encours de la dette, le « stock » de dettes de Beauvais, par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement, était de 83,1% en 2008 contre 83% en moyenne pour les villes de notre strate démographique. En 2009, ainsi que vous nous l'indiquez à la page 13 de votre rapport de présentation, ce ratio ressort pour Beauvais à 84,84%, alors que celui des villes comparables est retombé à 82,47% : je cite toujours votre rapport. Autrement dit : vous creusez l'écart avec les autres villes, mais dans le mauvais sens. Notre commune est dorénavant, par votre gestion, nettement plus endettée que la moyenne. Cela va à l'inverse de ce que vous écrivez. En effet, vous dites, en totale négation de la réalité, que « l'endettement de la ville est stabilisé depuis plusieurs années et légèrement amélioré depuis 2010 » : cela est absolument faux. J'ajoute un mot. Je m'étonne, au nom du groupe de l'opposition municipale, de la modification, cette année, de la strate de référence utilisée pour les ratios financiers devant obligatoirement figurer dans le budget. Vous avez étendu cela, cette année, à toutes les communes de plus de 10 000 habitants. Cela revient à additionner des situations très différentes. Mais il est vrai que vous avez l'habitude d'additionner tout et n'importe quoi. Attention toutefois aux erreurs de calcul. En outre, il n'est pas très responsable de chercher à nier la fièvre de l'endettement et la fièvre fiscale dont vous avez affligé notre ville en cassant le thermomètre qui permet de mesurer celui-ci. Je dis cela à tous, en particulier aux collègues de la majorité municipale. Nous savons combien d'entre eux ont l'impression d'avoir été bernés et vivent très mal de devoir assumer aujourd'hui la responsabilité liée à des décisions que d'autres ont prises. Cette responsabilité est très embarrassante. Et paradoxalement, les vrais responsables de la situation financière et fiscale de notre ville refusent d'assumer, ce que nous constatons tous ce soir encore. De la même manière, je peux illustrer la situation dans laquelle notre ville est plongée en faisant référence à un autre ratio, tout aussi incontestable, du ministère de l'Intérieur, relatif quant à lui au stock de dette par habitant. C'est-à-dire le stock de dette qui pèse sur les épaules de chaque Beauvaisien. Malheureusement, celle-ci pèse de plus en plus lourdement sur nos administrés. Je vous donne quelques chiffres très illustratifs : 1263€ de dette par habitant en 2009 contre 1201€ en 2008, 1167€ en 2007. Soit une augmentation du poids de la dette municipale par habitant de 5% en un et de 8% en 2 ans. Vous devez savoir, chers collègues, et avec vous l'ensemble des Beauvaisiens que cette dette par habitant n'était que de 746€ en 2003, voici donc 6 ans. Autrement dit : votre ges-

tion, Madame le Maire, s'est traduite par une envolée de la dette municipale de près de 70% en 6 ans. Il ne s'agit plus de gestion, mais de catastrophe. Mais contrairement à vous, je n'emploie pas le terme de faillite à tort et à travers. Je ne le fais pas, tout en étant néanmoins de plus en plus inquiet pour l'avenir de notre ville. Je ne le fais pas afin de ne pas polémiquer et de vous permettre du même coup de fuir vos responsabilités. Les chiffres sont tellement plus parlants que les polémiques. Cette dette va encore nous coûter très cher en 2010, puisque la charge totale des intérêts réglés à échéance (ce qui figure au chapitre « Charges financières de la section de fonctionnement ») et des emprunts au capital (ce qui figure au chapitre « Emprunts et dettes assimilées de la fonction d'investissement ») se montera en 2010 à un total cumulé de 10 243 439€, contre 10 070 916€ en 2009. Soit une nouvelle progression de la charge de la dette de 173 000€ en un an. Alors, il est vrai, il ne trouve plus qu'un seul ratio, Madame le Maire et Monsieur le premier adjoint, pour tenter de faire croire que l'endettement serait « stabilisé » à Beauvais, ainsi que vous osez l'écrire dans votre rapport. Ce ratio est relatif à l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Bien entendu, Monsieur JULLIEN y a fait référence tout à l'heure assez largement. Je me dois de rappeler que les Beauvaisiens paient particulièrement cher cette sois-disant stabilité, qui ne résulte en fait que de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement, donc essentiellement de l'envolée faramineuse du produit de la fiscalité. Cela a été rappelé tout à l'heure : +5 millions d'Euros de recettes fiscales en 2009. Cela est la conséquence directe d'une progression de la taxe d'habitation – dont je répète qu'elle a été de 150€ à 200€ en moyenne par famille. Cela est la conséquence aussi de celle de 100€ en moyenne de la taxe foncière pour les familles propriétaires de leur logement. Tel est le prix à payer par les Beauvaisiens pour vous permettre, Madame le Maire, d'avoir un seul petit ratio financier encore présentable. Tel est le prix du *hold-up* fiscal que vous venez d'effectuer auprès des Beauvaisiens. Voilà pour les ressources d'investissement. Concernant les dépenses d'investissement, la situation n'est guère plus reluisante. Nous avons pointé du doigt, lors des exercices précédents, le fort recul de vos dépenses d'équipement brut, c'est-à-dire des dépenses d'équipement effectuées en propre par la ville. Ainsi ces dépenses d'équipement brut sont-elles passées, ainsi que l'a révélé le compte administratif pour 2008, de 17 millions d'Euros en 2007 à 13,2 millions d'Euros en 2008. Soit une régression très sensible de 23% en une seule année. Pour 2009, nous avons constaté une légère embellie dans ce domaine. Vous y avez également fait référence. Les dépenses d'équipement brut sont revenues à hauteur de 16,7 millions d'Euros. Cette embellie doit, je le rappelle, aux incitations financières instaurées par l'État dans le cadre de son Plan de relance, notamment avec le calcul anticipé à n+1 au lieu de n+2 du fonds de compensation de la TVA. Elle doit aussi au plan de soutien à l'économie locale adopté en mars dernier par le Conseil général de l'Oise. À ce propos, afin d'éviter, Madame le maire, les procès d'intention que vous nourrissez comme seule et bien faible défense, je rappelle un point. Les subventions d'investissement versées à notre commune par l'État, la Région ou le Département découlent assez directement de la capacité de notre ville à engager les chantiers pour lesquels elle a obtenu, de la part de ses partenaires, des promesses de concours financier. Voilà la raison pour laquelle – et cela est inscrit dans le budget – les subventions du département ont crû en 2009. Elles sont passées de 893 000€ en 2008 à 976 000€ en 2009, accompagnant cette brève embellie des investissements municipaux. Pour le moment, vous estimez les concours du département, comme l'indique votre document budgétaire pour 2010, à 745 000€. Cela résulte du report ou de l'abandon par votre municipalité de projets d'équipement, ainsi que nous l'a annoncé dans la presse, puis ce soir, votre adjoint aux finances. Car, pour 2010, nous observons une rechute en matière d'investissements, avec un nouveau recul sévère des dépenses d'équipement brut programmées pour l'année prochaine à hauteur de 13,5 millions

d'Euros, soit un retour au niveau très bas d'il y a deux ans. Là encore, les ratios du ministère de l'Intérieur sont sans appel. Les dépenses d'équipement brut par habitant vont retomber à 244€ par Beauvaisien contre 269€ l'an passé, cela à un niveau bien plus bas que celui des villes de taille comparable à celle de Beauvais. Celles-ci investissent en effet en moyenne 405€ d'équipement par habitant, soient 66% de plus que ce que vous vous apprêtez à faire à Beauvais. Ainsi, une nouvelle fois et après avoir ponctionné à un niveau sans équivalent les contribuables beauvaisiens, vous vous apprêtez à faire moins pour notre ville et pour ses habitants, tout en endettant Beauvais davantage encore. Je redis ce soir, avec mes collègues du groupe Vivre Ensemble Beauvais, que cette situation est le résultat direct et incontestable de votre gestion incohérente et au fil de l'eau dont vous nous en apportez ce soir encore de nombreuses illustrations. Vous savez combien votre gestion plonge des milliers de Beauvaisiens dans un profond désarroi. Vous savez combien de plus en plus de citoyens nous disent, la mort dans l'âme, que Beauvais n'est plus une ville pour eux. Ils n'y trouvent ni emploi ni logement correspondant à leurs besoins et s'estiment à présent assommés d'impôts locaux. Ils considèrent qu'il ne leur reste plus qu'à partir. Cela, tous les élus autour de cette table – du moins tous ceux qui vivent à Beauvais, Madame le maire – l'ont entendu à de très nombreuses reprises ces dernières semaines. Cela ne sera pas sans conséquence, craignons-le, sur les prochaines statistiques de la démographie à Beauvais. Je conclus en vous disant, Mme le maire, que vous nous devez quelques éclaircissements sur les projets que vous allez abandonner, sur les promesses que vous ne tiendrez pas, ainsi que l'a exprimé dans la presse votre adjoint aux finances. Vous nous devez, ainsi qu'aux Beauvaisiens, des précisions et des explications sur ce nouveau revirement. Ainsi, avez-vous renoncé, Madame le Maire, à construire un nouveau théâtre ? Ainsi, avez-vous renoncé, Madame le Maire, à votre coûteux et monstrueux méga-centre commercial de la place du Jeu de Paume ? À quelle autre belle promesse encore avez-vous renoncé ? Nous attendons – et les Beauvaisiens avec nous – vos explications.

**M. JULLIEN :** Mon cher collègue, je crois qu'il va me falloir faire un gros investissement : vous acheter une paire de lunettes, afin de vous permettre de lire notre rapport de présentation, notamment à la page 10.

**M. VIGUIER :** Vous m'avez déjà fait cette plaisanterie l'an dernier.

**M. JULLIEN :** Je ne vous ai pas interrompu. Vous allez respecter la parole des uns et des autres. Nous ne pouvons parler à plusieurs à la fois.

**M. VIGUIER :** Je veux bien respecter votre parole, mais commencez par respecter la nôtre.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, nous supportons vos logorrhées. À présent vous allez écouter Jean-Marie JULLIEN.

**M. JULLIEN :** Vous allez effectivement écouter mes réponses. Si vous posez des questions, vous souhaitez des réponses. Si vous nous empêchez de répondre, la démocratie n'existe plus dans votre esprit.

**M. VIGUIER :** Vous avez la parole, Monsieur JULLIEN. Allez-y !

**M. JULLIEN :** Et voilà : vous continuez ! Si vous continuez ainsi à ne pas respecter, je fais un rappel au règlement.

**M. VIGUIER :** Vous savez, M. JULLIEN, nous avons déjà eu le tribunal correctionnel... Nous pouvons donc bien subir un rappel au règlement.

**M. JULLIEN :** Si vous continuez ainsi, je vais vous empêcher de parler. Je vous réponds sur les charges financières,

puisque vous vous en plaignez et que vous m'avez accusé de faire exploser les charges financières. Avez-vous consulté la page 10 de votre rapport ? Il est indiqué qu'en 2009, les charges financières avaient baissé de 5,7%. Pour 2010, puisque nous débattons ce soir du budget, elles vont baisser de 16,8%. Vous ne pouvez même pas nous faire crédit de cela. Et vous continuez à raconter n'importe quoi, même au sujet de l'endettement. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, l'augmentation de l'endettement de la ville de Beauvais sera nulle. Cela signifie que l'enveloppe d'emprunt utilisée sera exactement identique à ce que nous avons remboursé. Ne venez pas nous accuser de surendetter la ville. Les chiffres sont très clairs. Quant à la comparaison des ratios nationaux, vous oubliez une colonne : la première. Celle-ci concerne le ratio des villes de la même importance. Vous venez de nous signaler une colonne sur les villes de plus de 10 000 habitants. La prochaine fois, nous retirerons cet élément. Ainsi, vous ne nous critiquerez pas. J'ajoute, par ailleurs, que la présentation des maquettes budgétaires est définie par l'instruction M14 que nous devons respecter pour toutes les communes de plus de 3500 habitants. Soyez certains que, dans le cadre du contrôle budgétaire, si nous ne présentons pas une maquette conforme sur ce point, le Préfet retoque notre budget. Une fois de plus, je suis désolé de vous dire que vous vous fichez de la législation, uniquement pour faire de la mousse et pour raconter n'importe quoi.

**Mme PERNIER :** Je vais essayer de calmer les esprits. En ma qualité de Beauvaisienne, je suis comme Monsieur VIGUIER, nous côtoyons les mêmes établissements en ce moment. En effet, nous avons tendance à souvent nous rencontrer.

**M. VIGUIER :** Je donne une précision : le vôtre, Madame PERNIER.

**Mme PERNIER :** Laissez-moi parler, quand même ! Je suis surprise d'observer que vous vous interrogez quant à notre santé, quant à notre devenir et à notre façon d'être. Je dois dire tout d'abord que je suis très contente d'appartenir à l'équipe de Beauvais Pour Tous : nous sommes une véritable équipe. Nous ne pouvons en dire autant pour ce qui vous concerne. Nous sommes loin de fuir nos responsabilités. Nous avons fait le choix de reverser une partie de nos indemnités. Des gens dans notre équipe sont étudiants ou connaissent des difficultés. Mais nous avons fait ce choix pour les Beauvaisiens. Je n'ai en tout cas pas senti, pour l'instant, que vous ayez eu, au sein du Parti socialiste, l'idée, la volonté ou la bonté de reverser une partie de vos indemnités aux Beauvaisiens. Je trouve qu'il est malvenu de nous demander combien nous avons récolté et allons verser au CCAS alors que vous n'avez vous-mêmes pas versé un seul Euro. Aussi, Madame PERNIER n'accepte-t-elle pas vraiment les leçons que vous donnez. Vous nous dites que beaucoup de Beauvaisiens souhaitent quitter la ville parce que les impôts ont augmenté, parce que cela est très dur – point sur lequel nous sommes d'accord. Quand nous aussi avons vu notre feuille d'impôt arriver, j'ai été certainement aussi surprise que vous. Nous avons eu une explication directe... S'il vous plaît, Monsieur VIGUIER, taisez-vous.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, laissez parler Madame PERNIER.

**Mme PERNIER :** Il ne s'agit pas de prendre en compte la seule mairie de Beauvais, mais aussi le Conseil général dont nous n'avons pas du tout parlé. Oui ! Je lis ma feuille d'impôt, Mme HOUSSIN. Je suis Beauvaisienne. Aussi, lorsque, en ma qualité d'élue, je suis interrogée et que j'explique aux Beauvaisiens l'augmentation, ceux-ci comprennent que la mairie n'est pas seule responsable de l'augmentation. Les employés des Impôts ont également expliqué. Lorsque nous expliquons au Beauvaisien, s'il n'est pas bête (et en général il ne l'est pas), il comprend pourquoi il paie et sait pourquoi une augmentation a eu lieu. Cela a calmé les esprits. Vous êtes ceux qui attisent le feu sans arrêt. Les Impôts ont accordé des

délais. Des mesures ont été prises, suivies d'effets. Renseignez-vous auprès des Beauvaisiens. Vous verrez qu'ils ont obtenu des délais de paiement. Cela est une réalité. Je pense que vous êtes quelque peu injustes au sujet des impôts. Votre polémique est dépassée. Il faut que vous évoluiez, que vous vous mettiez à la page.

**M. TABOUREUX :** Monsieur VIGUIER, vous m'avez convaincu. Vous m'avez convaincu que vous étiez prêt à toutes les manipulations pour sortir enfin des cabinets dans lesquels vous étiez enfermé depuis des années. Vous avez l'art de mettre les chiffres en forme. Je reprends ce que vous avez dit, par exemple au sujet de la charge de l'endettement, en reprenant simplement vos chiffres ; je ne veux pas énerver mon collègue Monsieur JULLIEN. La variation que vous mettez en exergue concerne 2% du budget. L'augmentation des subventions du Conseil général en 2009 représente 1% du budget. Vous avez l'art de présenter les choses. Mais concrètement, il ne s'agit de rien. Tout à l'heure, vous annonciez que la ville attendait 1 million d'Euros supplémentaires de retour d'impôt sur l'année suivante et que cela revenait à ponctionner les Beauvaisiens. Or, il s'agit en fait d'un signe de bonne santé pour l'avenir. Cela signifie que notre ville est une des rares de France où le bâtiment est en progression par rapport aux années précédentes ? Cela signifie que des gens viennent s'installer à Beauvais. Ainsi croîtront les ressources fiscales. Cela constitue un signe de bonne santé. Quant à l'argument des gens-qui-voudraient-quitter-la-ville, je me souviens que lorsque j'étais dans l'opposition je l'entendais tous les jours. Cela ne m'étonne donc pas. Mais quitter la ville pour aller où ? Dans d'autres villes, la fiscalité est déjà très nettement supérieure à la fiscalité beauvaisienne : considérez Amiens. Paris, un peu plus loin, est hors catégorie. Mais beaucoup de villes moyennes ou un peu plus grandes ont des fiscalités beaucoup plus importantes que celle de Beauvais. Je comprends donc les gens qui trouvent qu'ils payent trop d'impôts. Nous-mêmes autour de la table en payons tous aussi. Mais nous sommes néanmoins heureux de vivre dans une ville qui demeure attractive. Cela n'est pas un mince exploit. Celle-ci, en outre, va bénéficier de ressources fiscales qui ne viennent pas de l'augmentation des impôts dans les années qui viennent, mais simplement de l'attractivité de la ville. Vous auriez au moins pu souligner cela.

**M. GAIRIN :** Je suis content de vous faire plaisir en prenant la parole. Je ne sais pas si cela durera, cependant. Je vous rassure tout de suite : nous sommes extrêmement unis, comme le témoigne la genèse de la lettre ouverte adressée par Beauvais Pour Tous à l'opposition municipale, que Monsieur VIGUIER semble oublier ce soir. Pourquoi sommes-nous unis ? Parce que tous les partis présents dans cette majorité – je représente moi-même la gauche moderne, n'est-ce pas...

**Mme Le MAIRE :** S'il vous plaît !

**M. GAIRIN :** Pas du tout, il ne s'agit pas d'Éric BESSON, mais de M. BOCKEL, maire de Mulhouse, dont le directeur général des services n'est autre que Monsieur Pierre LAPLANE. Celui-ci rejoint aussi la gauche moderne. Il me semble qu'à une époque vous appréciez beaucoup Monsieur Pierre LAPLANE. Nous sommes unis. Vous aurez de quoi désespérer sur ce sujet, puisque vous souhaitez notre désunion. Vous êtes des spécialistes. Vous avez toujours créé la disparition des unions. Vous l'avez montré, Monsieur VIGUIER, avec Monsieur AMSALLEM, vous avez divisé la majorité, vous avez fait fuir de très nombreux électeurs de gauche qui, aujourd'hui, sont confortablement installés à Beauvais et ne souhaitent pas quitter cette ville. Je ne sais donc pas qui partira. J'en viens à ce qui sera l'essentiel de mon propos. Nous vous avons adressé une lettre ouverte qui s'intitule « Que le Conseil général de l'Oise prenne ses responsabilités fiscales ». Vous parlez beaucoup, mais jamais de l'essentiel. Vous nous cherchez des poux dans la tête, faute d'avoir de la viande consistante à vous mettre sous la dent. Je connais Monsieur

VIGUIER, qui est un jeune homme coquet et pervers. Il me fait d'ailleurs un peu penser à un moine défroqué. Une casuistique...

**M. AURY :** Madame le Maire, vous laissez dire...

**M. VIGUIER :** C'est lamentable.

**M. AURY :** Il me semble, Madame le Maire, que les bornes sont dépassées.

**Mme Le MAIRE :** Laissez parler !

**M. VIGUIER :** Essayez d'être digne de votre fonction ! Ramenez un peu d'ordre !

**M. GAIRIN :** Qu'ai-je dit ? J'ai dit que vous êtes un jeune homme coquet. Généralement, cela n'est pas le cas des élus communistes et d'extrême gauche.

**M. AURY :** Je ne sais pas si cela est moderne et de gauche, mais cela est quand même assez indécent.

**M. GAIRIN :** Mais vous êtes un peu particulier. Vous visez déjà le sommet de l'État, alors évidemment il convient d'en porter dès aujourd'hui le costume.

**Mme HOUSSIN :** Attaque personnelle, diffamante !

**Mme Le MAIRE :** Oh ! Nous allons en reparler !

**M. CHENU :** Et il s'agit d'une spécialiste qui parle !

**Mme Le MAIRE :** Elles sont de bonne foi, rassurez-vous !

**M. GAIRIN :** Vous tenez des propos diffamatoires et vous n'êtes pas capable de vous excuser. Le tribunal vous excuse. Généralement, quand une juridiction excuse, elle le fait au nom de l'idiotie de celui qui n'a pas pu comprendre.

**Mme HOUSSIN :** Vous avez perdu.

**M. GAIRIN :** Vous savez bien que non. Vos propos ont été déclarés diffamatoires et vous n'avez même pas l'honnêteté et la dignité de reconnaître vous être trompés. Je continue.

**M. AURY :** Est-ce la ville de Beauvais, Madame le Maire, qui va régler les frais ou bien est-ce vous-même ? Est-ce sur vos indemnités, Mme le maire, que les frais de votre condamnation aux dépens vont être réglés ? Ou bien sera-ce sur le budget de la ville ?

**Mme Le MAIRE :** Par surcroît, nous avons payé vos avocats.

**M. AURY :** Cette réponse intéresse, à mon avis, beaucoup plus les Beauvaisiens que les descriptions vestimentaires de Monsieur GAIRIN sur ses collègues. Il s'agit là d'une question importante, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, nous avons payé vos avocats !

**M. AURY :** Qui « nous » ?

**Mme Le MAIRE :** Nous avons payé vos avocats !

**M. AURY :** Vos indemnités, Madame le Maire ?

**M. GAIRIN :** Je vais essayer de continuer. J'y arriverai, d'ailleurs. Le problème de la fiscalité est une vaste question. Nous vous avons écrit ceci : « *Qu'allez-vous faire contre le matraquage fiscal silencieux du Département ?* » Monsieur VIGUIER, n'êtes-vous pas le plumitif de Monsieur Yves ROME ? Aussi auriez-vous dû y répondre. Cette lettre était

intéressante et appelait une réponse. Vous ne l'avez pas donnée. Il n'écoute pas, mais ce n'est pas grave. À travers ce que nous disons, nous nous adressons aux Beauvaisiens, pas à eux-mêmes.

**Mme Le MAIRE :** Je suspends la séance. Mesdames et Messieurs du public, si vous ne vous taisez pas, nous finirons à huis clos. Nous levons la séance pour cinq minutes.

*Suspension de séance à 21h00*

*Reprise de la séance à 21h10*

**Mme Le MAIRE :** Mes chers collègues, nous allons reprendre le cours de ce Conseil municipal. Je voudrais simplement rappeler l'article 12, qui concerne la police de l'assemblée. Il s'agit de l'article L 2121-16 : « *Le maire a seul la police de l'assemblée et pendant le cours de la séance, les personnes placées dans l'auditoire doivent, sous peine d'expulsion [et j'espère ne pas en arriver là] s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation* ». Monsieur VIGUIER, vous avez la parole.

**M. VIGUIER :** Est-ce à dire que notre collègue GAIRIN avait fini ses propos ?

**Mme Le MAIRE :** Monsieur GAIRIN a fini son intervention, Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER :** Je souhaite répondre au sujet de l'investissement. Très objectivement, je trouve que, sur le montant et le niveau de l'endettement, j'ai fourni lors de mon intervention un certain nombre de ratios qui ne sont que des ratios du ministère de l'Intérieur et de la Direction générale des collectivités locales. Ils sont absolument incontestables. Je sais que la situation des collectivités territoriales est difficile, mais je constate que celle de la ville de Beauvais l'est de plus en plus. Et son niveau d'endettement n'a cessé de croître ces dernières années. Je n'ai rien fait d'autre que citer les ratios du ministère de l'Intérieur et de la DGCL. Je n'en ai pas inventé d'autres. Il ne m'appartient d'ailleurs pas d'en inventer d'autres. Concernant la démographie, du temps d'Olivier TABOUREUX, déjà des Beauvaisiens voulaient partir. Je constate que beaucoup nous disent qu'ils ne vont pas pouvoir rester à Beauvais et que, ces dernières années, les statistiques de l'INSEE n'ont pas véritablement révélé une augmentation de la population beauvaisienne. Il me semble en effet qu'il existe aujourd'hui un déficit de logements accessibles au plus grand nombre dans notre ville, qui produit de l'exclusion chez beaucoup de nos concitoyens. Cela génère aujourd'hui des départs de notre ville vers des communes environnantes qui constatent, quant à elles, l'évolution positive de leur démographie. Cela n'est pas le cas de notre ville ces dernières années. Voilà le constat que je voulais faire. Je vais enfin répondre très amicalement à notre collègue Béatrice PERNIER. Vous avez peut-être, pour un certain nombre d'entre vous, à réception de votre feuille d'impôt, été surpris par la hausse de la fiscalité locale en 2009. Très objectivement, considérez que les neuf élus du groupe Vivre Ensemble Beauvais n'ont pas été surpris, malheureusement. En effet, voici plus d'un an déjà, nous avions démontré, chiffres à l'appui, à l'Euro près, ce qu'allaient coûter les diverses mesures et décisions que vous vous apprêtiez à prendre :

- suppression de l'abattement à la base de 15%,
- réduction des abattements pour charge de famille,
- augmentation des taux de fiscalité de 8%.

La conséquence de chacune de ces décisions est, aujourd'hui, le fait que les Beauvaisiens ont dû acquitter 100 à 200€ supplémentaires de taxe d'habitation. Nous n'avons malheureusement pas été surpris. Nous aurions d'ailleurs préféré nous tromper et avons même vérifié plusieurs fois tant cela nous paraissait énorme. Mais malheureusement, toutes nos mises en garde ont été vaines. Vous ne nous avez pas écouté, parce que vous n'écoutez *jamais* l'opposition, de même que vous ne

répondez *jamais* aux questions que vous posent les élus de l'opposition. Aussi, n'avons-nous pas été surpris de l'augmentation faramineuse de la fiscalité locale, à Beauvais, en cet automne 2009. Enfin, je reviens sur le fonds de secours que vous avez constitué, abondé pour l'instant essentiellement par l'argent de la ville de Beauvais, puis, à venir, par une partie des indemnités de la majorité Beauvais Pour Tous. Je vous expose comment cela nous a été présenté par Mme le Maire le 23 octobre dernier. Il a été exposé depuis à d'innombrables reprises par écrit – d'ailleurs aux frais du contribuable – le fait que vous souhaitez réparer votre erreur. Il paraît en effet qu'il s'agit d'une erreur, ce dont je ne suis pas certain. Objectivement, vous ne pouvez pas demander aux neuf élus de l'opposition (du groupe Vivre Ensemble Beauvais) de réparer vos erreurs. Nous avons voté *contre* le budget l'an passé. Nous avons voté contre la suppression des abattements à la base. Nous avons voté contre l'augmentation de 8% de la fiscalité locale. Toutes ces décisions, vous les avez prises, à l'unanimité de votre groupe. S'il est une réparation à opérer, permettez que nous vous laissions la commencer et que vous puissiez vous dispenser de nous. Il ne faut pas exagérer. L'erreur – si tant est qu'il s'agisse d'une erreur – ou, du moins, la décision est la vôtre. Et aujourd'hui, les Beauvaisiens paient les conséquences de vos décisions, des décisions du groupe Beauvais Pour Tous.

**Mme ABLA :** Madame le Maire, je souhaite faire quelques observations au sujet de l'intervention de notre collègue Béatrice PERNIER. Je vais vous faire la même remarque qu'a faite un ancien président : vous n'avez pas le monopole du cœur. Je ne connais pas le pourcentage de reversement de nos collègues de la majorité. Pour rappel, les élus de l'opposition perçoivent une indemnité de 204€/mois. Pour ce qui me concerne, pour aider un couple et payer sa taxe d'habitation, en comptant sur la base de 20% de cette indemnité par mois, il me faut 33 mois pour atteindre un total de 675€. Merci. J'ai payé la taxe d'habitation d'un couple qui s'élevait à 675€. Cela représente 33 mois.

**M. TABOUREUX :** Non, cela représente 3,3 mois.

**Mme Le MAIRE :** Vous ne vous comprenez pas. Fatima ABLA a payé à la place de quelqu'un d'autre. Elle dit que le montant de son indemnité représente presque deux ans.

**Mme ABLA :** Voilà. 33 mois à 20% de mon indemnité mensuelle.

**Mme Le MAIRE :** En fait, il faut saluer Fatima ABLA, car c'est comme si elle avait participé au fonds.

**M. CHENU :** « Ah ! » dit Mehdi RAHOUÏ, dans ces débats qui ne manquent pas – pour faire plaisir à Xavier – de sel, ce soir. Cela ne va pas durer. L'opposition nous rend ce soir...

**M. VIGUIER :** Monsieur CHENU, soyez respectueux des salariés des services techniques, s'il vous plaît !

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER !... Monsieur CHENU, vous avez la parole.

**M. CHENU :** Pour dire en plus que l'opposition nous rend hommage ce soir. Nous devons l'apprécier à sa juste mesure. Je repense toujours à Gustave Thibon, philosophe-paysan que je vous conseille de lire, qui écrivait : « *Le mensonge est un hommage à la vérité, comme l'hypocrisie est un hommage à la vertu* ». Force est de constater ce soir que mensonge et hypocrisie sont les deux mamelles nourricières d'une opposition dont la violence des propos masque un peu, je l'imagine, son incompétence. Ce soir, l'opposition – ou ce qu'il en reste, car je ne peux pas croire que l'ensemble des membres de l'opposition partage les propos tenus – lève un coin du voile sur

sa vraie nature. À Beauvais, il faut le savoir – et nous en avons l'illustration ce soir –, l'opposition est hypocrite, incompétente et dangereuse. Certes, le déshonorant n'est pas de mentir, mais de se faire prendre en flagrant délit de mensonge. Pour le coup, le compte est bon. On en viendrait à regretter l'une des dernières séances, désertée par l'opposition qui refusait de soutenir notre motion sur le théâtre beauvaisien, sous un mauvais prétexte, et qui était partie. Mais la voilà revenue, endossant le costume des héros de notre enfance. J'ai trouvé quelque chose qui va vous plaire. Ces héros qui avaient hissé le mensonge en identité. Je pense au baron de Münchhausen et à Pinocchio. Ce soir, j'ai l'impression de voir « Pinocchiaury » et sa silencieuse complice, la baronne de « Munchhoussin » ; c'est charmant ; je suis assez coquet et un peu pervers, comme dirait Monsieur GAIRIN Cela pourrait prêter à rire, si cela n'était consternant. En effet, l'opposition compte sans doute, pour exister, sur ce que disait Coluche : « *Les journalistes ne croient pas aux mensonges des hommes politiques : ils les répètent ; c'est pire* ». Ils comptent donc sur l'énormité de leurs propos pour masquer l'échec de la politique qu'ils défendent dans d'autres lieux et affoler la population. Mais il s'agit d'une petite ritournelle que nous connaissons ici. Oui, chers collègues, l'opposition est hypocrite. Puisque ce soir nous mettons tout sur la table, autant tout se dire. Je vous entends, chers collègues de l'opposition, nous dire que le Département et la Région redistribuent aux Beauvaisiens le fruit de la fiscalité beauvaisienne dont ils disposent pour soutenir les projets de la ville de Beauvais. Je vous dis que cela est hypocrite. En réalité, il s'agit de l'inverse. Chacun devant ses responsabilités, ce soir en débat budgétaire, il convient de rendre des comptes devant cette assemblée. Ainsi, pour l'année passée, les services fiscaux font apparaître que le Département a bénéficié d'une enveloppe globale de plus de 28 millions d'Euros payés par les Beauvaisiens. Je n'en fais pas le procès : il s'agit de chiffres. Parmi ces 28 millions, 12,3 million d'Euros au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti). Le Conseil régional a engrangé quant à lui un peu plus de 8 millions d'Euros, prélevés également sur les Beauvaisiens. Ainsi, Département et Région (M. ROME et M. GEWEREC, avec la complicité active de Mme HOUSSIN) ont soutiré plus de 36 millions d'Euros dans les poches des habitants et des entreprises beauvaisiennes. Ainsi, entre 2004 et aujourd'hui, 123 millions d'Euros beauvaisiens sont venus alimenter les caisses du Conseil général et du Conseil régional. Bien entendu, l'opposition nous indique que ce « racket fiscal » (je reprends les mots qu'employait Thibaud VIGUIER) a pour but de faire bénéficier la ville de Beauvais de nombreuses subventions. Nous pourrions nous dire aussi que les conseillers généraux socialistes, qui plus est lorsqu'ils siègent dans cette assemblée, ont à cœur de voir leur canton ou leur ville bénéficier des aides financières du Département. Nous nous disons que nous pourrions compter sur eux. Mais cela n'est pas le cas. Observons simplement l'attitude du Conseil général, que représente Mme HOUSSIN. De 2005 à 2009, la ville de Beauvais a perçu 5 millions d'Euros, soit 1 million par an. N'oublions pas que 3 des 5 millions avaient été alloués par l'ancienne majorité, pour financer l'Aquaspace. En réalité, depuis l'arrivée de la gauche aux manettes du Conseil général, la ville de Beauvais a vu l'aide du Département baisser de plus de 43%. Merci de votre soutien aux projets beauvaisiens. Il s'agit de réalités qu'il faut assumer. Nous les assumons puisque nous les subissons. Dans ce même temps, la folie fiscale du Conseil général – que vous soutenez, chère Sylvie HOUSSIN : chacun ses responsabilités – a permis à vos amis de faire main basse en 2009 sur 9,5 millions d'Euros supplémentaires par rapport à 2004. Ainsi, l'appui financier du Conseil général à nos projets, en 5 ans, ne représente même pas 1/10e de ce que les Beauvaisiens et entreprises beauvaisiennes versent au Département. Vous voyez le schéma : d'un côté, ce que nous versons et qui nous est soutiré par le Département et la Région en impôts ; de l'autre, ce que le Département et la Région nous attribuent, qui frôle le ridicule. Solidaires et généreux : oui, les Beauvaisiens le sont. Le Conseil général

l'est un peu moins, privilégiant davantage Creil, Nogent, Clermont, Mouy : les chanceux complices. Oui, l'opposition est hypocrite. J'ai jeté un œil sur le débat d'orientation budgétaire 2009 du Conseil général. Beaucoup de procès nous ont été faits... Cependant, là, je ne vois rien sur les orientations fiscales, rien sur les orientations possibles en matière de fonctionnement (nous comprenons pourquoi et je vais en parler), rien sur les orientations en matière d'emprunt. Et ce soir, vous nous faites la leçon ! Relativisez votre propos. Je comprends que vous ne soyez pas particulièrement fiers de ce bilan. Aux comptes administratifs 2008 du Conseil général, a été relevée l'embauche de 415 personnes supplémentaires. Soient 5% d'impôts directs supplémentaires. Je ne dis pas que l'embauche de Monsieur VIGUIER qui, à l'époque, ne faisait pas partie des effectifs, coûte un point d'impôt. Il s'agit de l'illustration de ce que nous ne voulons pas pour la ville de Beauvais. J'ajoute à votre triste entreprise la volonté quasi soviétique de créer une chaîne de télévision départementale, pour diffuser la bonne parole et le programme Ordi 60, qui représente 5% du budget départemental. Ce programme pose problème dans les collèges beauvaisiens : nous en reparlerons. Enfin, pour être tout à fait complet sur le chapitre de l'hypocrisie, je rappelle à cette assemblée que Madame HOUSSIN, soutenue par son employé Monsieur VIGUIER, défend au budget du Conseil général le principe d'une TVA locale et la création de quatre nouveaux organismes. Là encore, les contribuables vont pouvoir apprécier, dans l'avenir, les choix que vous faites. À cela s'ajoutent aussi les hausses d'impôt, la suppression des abattements, une réforme (vous regarderez au chapitre 301) qui incite les communes à augmenter leur fiscalité locale. Vous mesurez l'hypocrisie des représentants de la gauche dans cette assemblée. Cette hypocrisie est d'ailleurs mise à mal par vos propres amis. Je ne parle pas d'Arnaud CARON à la Région, qui a écrit une lettre qui vous ennuie certainement. Je suis allé voir, ces derniers jours, sur le site du PS beauvaisien, où circule une pétition signée essentiellement par les camarades, leurs familles et d'anciens candidats aux municipales. J'ai noté un commentaire éclairé d'un militant socialiste, le 24 novembre dernier. Vous avez remarqué que j'aime citer les grands auteurs : « *Sans vouloir dédouaner Mme CAYEUX, regardez bien votre avis d'imposition et de taxe d'habitation : le Département de l'Oise a supprimé l'abattement à la base de 15% et, de plus, réduit l'abattement pour personnes à charge de respectivement 20 à 10 et 25 à 20%. En ce qui concerne en fait le Département de l'Oise, +31,15%, il fait mieux que la ville de Beauvais* ». Cela est lisible sur le site du PS. Nous pouvons donc le croire. Sur la forme, la généralisation d'un certain nombre de dérogations concernant les subventions établit un caractère discrétionnaire total qui devrait vous inciter à un peu de pudeur. Assumez de vider nos poches, de refuser de soutenir nos projets. Vous avez le droit de faire ce choix politique de refuser de soutenir les projets de la ville de Beauvais. Tel est votre droit. Réduire les subventions aux communes (-10%) est votre droit. Diviser par deux le financement départemental des clauses de découverte : cela aussi est une chose concrète. Mais, à Beauvais, nous ne sommes revenus sur aucun avantage à la population. À cette hypocrisie s'ajoute le fait que l'opposition est totalement – et je le regrette car chaque année, revient la même chanson – stérile, inutile, désuète. Pour tout dire : elle est incompétente à proposer des alternatives crédibles, des autres choix. Vous vous amusez avec quelques gadgets. J'ai cité Ordi 60, dont j'ai parlé et qui pose beaucoup de problèmes. Mehdi RAHOUÏ en est d'ailleurs témoin. Je tiens à faire cette incise car il convient de noter d'abord l'aspect purement stupide de l'opération. Cela pourrait rassurer les Beauvaisiens quant au choix que nous aurions à faire. Au sujet de l'achat d'ordinateurs pour les collégiens, tous les experts sont formels : en règle générale, l'ordinateur le plus adapté aux besoins est commercialisé environ deux jours après que vous ayez acheté un autre modèle. La pertinence des choix du Conseil général et de Madame HOUSSIN en la matière, laisse songeur. Ensuite, il s'agit d'offrir aux frais des Beauvaisiens des ordinateurs coréens qui seront très rapide-

ment obsolètes. Surtout, aucune formation des parents n'est prévue. Ils se verront ainsi éloignés au quotidien de leur progéniture. Ils seront incapables, pour certains (parfois beaucoup) de comprendre sur quoi surfent leurs enfants, à qui est mis à disposition un ordinateur sans aucun souci des suites possibles. Ce choix est bizarre, mais il reflète la façon dont vous traitez ce genre de problème. Ce reproche, bien sûr, n'émane pas de moi. Il a été soulevé par des représentants syndicaux de professeurs du collège Fauqueux, évidemment assez éloignés de ma philosophie personnelle, mais dont j'ai trouvé le reproche assez justifié. L'opposition est stérile parce qu'elle est en fait toujours absente des grands débats beauvaisiens. J'ai déjà souligné que nous ne pouvions pas compter sur les conseillers généraux beauvaisiens pour défendre notre ville. Nous le regrettons. En témoigne la façon dont ils ont laissé tomber le monde de la culture beauvaisien. Thibaud, tu parlais tout à l'heure du théâtre de Beauvais. L'opposition est trop souvent aux abonnés absents sur les grands dossiers. « *L'absence est la plus grande des maux* », disait Jean de La Fontaine. L'opposition est incapable d'appréhender avec sérénité le débat sur la sécurité, poste budgétaire important. Elle est incapable de voter la vidéosurveillance au Conseil municipal. Pourtant Sylvie HOUSSIN, au Conseil général, vote la vidéosurveillance dans les immeubles de l'OPAC. L'opposition est totalement absente du projet ANRU, après avoir cherché comment le torpiller – comme je l'ai démontré en début de séance – ce poste budgétaire important. L'opposition essaie de se raccrocher au wagon un peu pathétiquement. Elle est toujours intellectuellement absente des réunions de travail et de concertation ces dernières années sur l'ANRU. Mais elle est toujours physiquement présente aux inaugurations. Certes, nous avons davantage de chances aujourd'hui de croiser la chef de file de l'opposition dans les couloirs du Palais de justice que sur le terrain de son canton. Mais, après avoir eu les mots les plus durs pour condamner le projet ANRU (je les ai cités tout à l'heure), Sylvie HOUSSIN vient aujourd'hui l'inaugurer. Il faut bien exister, me direz-vous. Pas un seul cocktail d'ouverture de chantier, pas un seul verre de l'amitié de fin de travaux, pas un seul pot d'inauguration ne lui échappe. J'aurais préféré, chère Sylvie HOUSSIN, voir cette gourmandise s'exprimer lorsqu'il fallait convaincre partenaires et bailleurs, lorsqu'il fallait défendre l'ANRU ou encore le PLH de l'agglomération. Vous coupez les rubans plus vite que la lumière mais, comme les paisibles et aimables vaches, vous regardez passer les trains. En résumé : toujours là pour lever le coude, jamais pour travailler. Les Beauvaisiens ne vous disent pas merci. L'opposition fait de la figuration et nous reproche, sans les lister (à part les emplois de cabinet dont nous avons parlé), des dépenses inutiles. Quelles sont les dépenses inutiles engagées aujourd'hui par la ville ? Pas les inaugurations, car elles vous permettent d'apparaître. Rappelons Mark Twain, qui disait (cela est assez joli) : « *On pourrait citer de nombreuses dépenses inutiles. Les murs des cimetières : ceux qui sont dedans ne peuvent pas en sortir ; ceux qui sont à l'extérieur ne veulent pas y entrer* ». Non, il n'existe pas de dépense inutile dans ce projet. Seule semble inutile une opposition constante. Vous nous reprochez aussi d'avoir recours à des entreprises privées. Je trouve cela plutôt sain. Les entreprises privées, tout d'abord, représentent de l'emploi. Il ne s'agit pas de quelque chose d'intangible : il s'agit de personnes qui travaillent à l'extérieur. Oui, la ville de Beauvais a recours à des entreprises privées pour un certain nombre de choses. Nous en sommes plutôt fiers. Cela fait travailler des gens l'extérieur. Pour le tissu économique, cela est plutôt bon. Ensuite, cela n'alourdit pas la charge du personnel communal, qui se traduit en impôt. Il s'agit de choix : nous les assumons parfaitement. Il s'avère que je n'ai entendu aucune proposition dans ce domaine de votre part. Hypocrite et inutile, l'opposition est également dangereuse pour notre ville, comme elle l'a prouvée ce soir. Nietzsche écrivait : « *En vérité, les convictions sont plus dangereuses que les mensonges* ». L'opposition finit par croire son propre discours, au nom d'idéologies périmées, aveuglée par une vision du monde préférant la censure à la liberté.

**Mme Le MAIRE :** S'il vous plaît ! Je ne vais pas lever la séance toutes les cinq minutes. S'il vous plaît !

**M. CHENU :** Le calvaire est bientôt fini, camarades !

**Mme Le MAIRE :** S'il vous plaît !

**M. AURY :** Est-il possible de relever le niveau, Mme le Maire ?

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, laissez finir Monsieur CHENU.

**M. CHENU :** L'opposition est dangereuse lorsqu'elle bâillonne ceux qui ne pensent pas comme elle, lorsqu'elle censure le maire de Beauvais au Conseil régional. Madame le maire, rassurez-vous, la censure épargne les corbeaux et s'acharne sur les colombes. Évidemment, de ces pratiques, nous ne voulons pas, nous qui avons ouvert les premiers les colonnes du bulletin municipal à l'opposition, chose interdite au temps de Walter AMSALLEM. Vos pratiques terminent de décrédibiliser votre discours. Plusieurs fois condamnée par la justice de notre pays pour des motifs différents, la chef de file de l'opposition qui, tout à l'heure, se vantait d'avoir gagné on-ne-sait-trop-quoi, devrait prendre garde à force de jouer avec le feu, d'essayer d'affoler la population, de marcher sur le fil. Cela conduit à tomber du mauvais côté. Cela ne vous a pas porté chance en 2001. Le seul danger vient de la bêtise et/ou de l'incompétence. Dans votre discours, nous trouvons parfois les deux. Je suis plutôt fier de ma carte à l'UMP. Je préfère avoir une carte à l'UMP qu'au Parti communiste, au moins pour ma conscience. Nous œuvrons pour un quotidien concret, loin des pleurnicheries constantes sur la décentralisation, des attaques sur la politique nationale que l'opposition nous sert depuis si longtemps. En effet, son incapacité à proposer d'autres choix pour les Beauvaisiens est patente. Quant à nous, nous travaillons. Nous menons une politique qui peut être contestée, mais qui est certainement courageuse. J'ajoute un mot sur la réforme de la taxe professionnelle. Tout à l'heure, vous avez énoncé un certain nombre de contrevérités. Cette taxe, disait François Mitterrand, décourage l'investissement, favorise les délocalisations. Elle sera demain remplacée par la contribution économique territoriale, qui portera sur le foncier et sur la valeur ajoutée aux entreprises. J'espère ainsi vous avoir rassuré, cher Thierry AURY. En tout cas, cela vient démentir un certain nombre de vos propos, qui étaient à mon avis hors sujet. En cette période de crise, nous aurions pu attendre de l'opposition une attitude constructive, des propositions, une attitude positive. Encore une fois, vous choisissez de vous défausser. Vous n'assumez pas un bilan dans les collectivités que vous gérez. Cela ressemble d'ailleurs davantage à un dépôt de bilan, malheureusement. La faute revient toujours aux autres : la faute de l'État, la faute de la ville, la faute de la droite. Toujours, reviennent les caricatures politiciennes. Les conseillers ne sont pas les payeurs : nous vous le démontrons de façon très concrète ce soir. Bien sûr, la vérité est que nous assumons une politique, des résultats, une méthode. De votre côté, cela fait bien longtemps qu'il n'existe plus aucune idée, plus aucune méthode – et bien entendu, il n'existe donc pas de résultat. Cette politique – et je terminerai sur cela – qui est relayée à l'échelle nationale consiste dans le courage de mener des réformes difficiles, que tout le monde pensait irréalisables. À Beauvais, il s'agit du courage de mener à terme des projets que tout le monde jugeait impensables : l'ANRU ou des chantiers que vous aviez désertés depuis longtemps (sécurité, logement, sport, environnement). Cette politique consiste aussi à passer de la parole aux actes au niveau national : Grenelle de l'Environnement, RSA, réhabilitation du travail. À Beauvais aussi, nous passons de la parole aux actes : Agenda 21, amélioration de l'accès aux services publics, mesures de solidarité en faveur des Beauvaisiens les plus touchés par la crise, politique d'accessibilité, maintien ou développement de l'ensemble des dispositifs et services permettant au tissu social

de rester solide. La politique que nous soutenons est celle qui prépare l'avenir : service minimum dans les transports et les établissements scolaires, réformes des retraites au niveau national, politique d'immigration choisie, relance des investissements. À Beauvais, nous préparons l'avenir, nous bénéficions du Plan de relance gouvernemental. Nous aimerions pouvoir bénéficier du soutien des autres collectivités. Voilà ce qui nous guide. Le reste est accessoire. Le reste est polémique.

**Mme Le MAIRE :** Nous allons passer au vote de cette première délibération. Qui vote... ?

**M. AURY :** Madame le Maire, je n'ai pris la parole qu'une seule fois, au début de ce débat.

**Mme Le MAIRE :** Vous avez déjà parlé au moins trois fois, Monsieur AURY. Alors une dernière fois, Monsieur AURY.

**M. AURY :** À entendre l'intervention de Sébastien CHENU, nous nous prenons à regretter qu'il n'y ait pas davantage de Beauvaisiens qui assistent au Conseil municipal. Ils pourraient se faire leur opinion en direct sur les propos tenus et sur la part d'indécence. Toute une série de propos vise très bas et ne relève pas le niveau du débat. Ensuite, ce discours-programme de l'UMP est tellement télescopé par la réalité que vivent tant de gens dans notre pays et dans notre ville aujourd'hui. Quand vous parlez de courage, il s'agit toujours du courage de faire payer les salariés, les familles modestes, les revenus moyens et, par contre, d'enrichir les plus riches. Ce courage-là, je ne regrette pas de ne pas l'avoir. Je pense qu'il conviendrait de mener une politique de « courage » dans ce pays, mais qui serait à l'exact opposé de ce qui se fait aujourd'hui. Vous avez peu répondu à nos questions. Vous reposez une série de questions et peut-être aurons-nous la chance d'avoir au moins quelques réponses à ces questions. Cela va re-pointer une série de choses ayant été énoncées dans le débat. Mme le maire, tout à l'heure nous avons parlé de « quiz ». Cela pourra en constituer un autre. Est-il vrai, Madame le maire, que les Beauvaisiens les plus riches seront les seuls à ne pas payer un centime d'Euro de plus d'impôts locaux, grâce au bouclier fiscal de l'UMP ? Oui ou non ? Malheureusement, il semble que cela soit un secret bien gardé des services fiscaux. Je sais qu'il existe 330 contribuables à l'impôt sur les grandes fortunes. Il semble que ceux-là puissent bénéficier du bouclier fiscal – peut-être même certains sont ici présents. Est-il vrai que le montant de la colonne communale de la feuille d'impôts locaux sera au même niveau – très élevé – en 2010 qu'en 2009 ?

**Mme Le MAIRE :** Le taux communal n'augmentera pas.

**M. AURY :** Cela signifie que ce taux demeurera au même niveau que cette année, ce qui était déjà insupportable pour les gens. Quelles seront les répercussions sur le personnel et les services au public dont parlait Monsieur JULLIEN dans son excellente interview à un hebdomadaire local ?

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, vous savez très bien que le service public va être maintenu et qu'il est déjà de qualité. Notre volonté est qu'il soit maintenu dans sa qualité. Mais apparemment, vous n'appréciez pas toujours cela.

**M. AURY :** Dans ce cas, à quoi faisait allusion Monsieur JULLIEN dans cette interview ? Cela semble rester un mystère. Prenez-vous l'engagement, Madame le Maire et Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de ne pas créer de taxe sur les ordures ménagères ni de ligne intercommunale d'impôt sur les familles ?

**Mme Le MAIRE :** Cela n'a rien à voir avec un dossier municipal, Monsieur AURY.

**M. AURY :** D'accord, mais cela aura, vous en conviendrez Madame la présidente de la Communauté d'Agglomération, des conséquences directes sur les contribuables beauvaisiens.

J'ai lu attentivement votre lettre. Vous y prenez l'engagement de ne pas augmenter les taux communaux. Je pense que vous avez été parfaitement conseillée sur ce qu'il fallait écrire et que vous avez pesé chaque mot. Vous avez parlé du seul taux communal afin de ne pas évoquer la possibilité que vous avez certainement tout à fait envisagé de créer une ligne intercommunale sur les impôts sur les familles. Autre question : allez-vous renvoyer vos médailles à MM. FILLON et WOERTH, qui vous ont décorée pour mise en difficulté des collectivités...

#### INTERVENTION INAUDIBLE

**M. AURY :** Non, cela est très politique. En effet, il n'est pas possible de chaudement remercier le Premier ministre puis le ministre de l'Économie et du Budget et ne même pas trouver le moyen, dans le discours de remerciement, d'alerter sur des conséquences de leurs choix sur notre commune, que peut-être ces personnages ne mesurent pas. Allez-vous renvoyer vos médailles à MM. FILLON et WOERTH, qui vous ont décorée pour mise en difficulté de notre collectivité par le projet de suppression de la taxe professionnelle et la baisse des dotations du gouvernement aux communes ? Je reconnais qu'il s'agit d'une très belle question. J'en ai d'autres du même niveau. Vous avez semblé contester. Alors, de deux choses l'une : ou les chiffres qui nous sont donnés à la page 3 sont erronés ; ou ils sont valides. Mais cela ne peut être deux choses. La question est très précise : est-ce que l'encours de la dette, tel qu'il est indiqué dans les documents budgétaires, a bien augmenté de 8,22% en deux ans ? Cette question est précise. Soit la réponse est non, dans ce cas les chiffres sont erronés. Sinon, il ne faut pas contester cela dans vos interventions. Autre question : le montant actuel des versements d'indemnités de la majorité est-il équivalent à 0,2% de l'augmentation des impôts en 2009 ? Enfin, la question finale fera écho à la fin de l'intervention de Sébastien CHENU. Combien d'entreprises beauvaisiennes ont-elles annulé leur plan de suppression d'emploi ou de fermeture depuis l'annonce de suppression de la taxe professionnelle par Monsieur SARKOZY au début de l'année ? J'ai eu l'impression, depuis le début de l'année, de voir une cascade de plans – et nous en avons encore vu dans la presse de ces derniers jours –, d'annonces de suppressions d'emplois, de fermetures d'entreprises. Je ne comprends pas très bien. Si ce projet avait eu les conséquences déterminantes pour les entreprises que vous lui prêtez, nous aurions dû observer une cascade d'annonces d'entreprises annonçant renoncer à leur plan de suppression d'emplois à la suite de la suppression de la TP. En l'occurrence, nous n'en avons aucune. Et nous voyons malheureusement se poursuivre ces annonces. La raison est simple et vous la connaissez d'ailleurs : le montant de la TP n'était guère déterminant pour l'implantation d'une entreprise sur un territoire. Cette question venait, pour en entreprise en sixième, septième ou huitième position. En revanche, Monsieur CHENU, sont déterminants pour l'implantation d'une entreprise : la qualité des équipements publics, les infrastructures de transports, du logement, etc. Tout cela est pris en considération. Or, comment est créé cela, sinon par des collectivités qui ont les moyens de développer ces équipements ? Si demain sont supprimés – et vous n'avez rien dit à ce sujet – les 37 millions d'Euros de taxe professionnelle, nous devrions observer une levée de boucliers. Nous vous avons proposé d'ailleurs de protester, d'agir ensemble. Or, nous ne voyons rien. Voilà ce que nous mettons en cause dans vos choix. Vous racontez aux gens, depuis des années, que vous allez très bien vous en sortir, qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts... Mais vous voilà rattrapés par la réalité. Vous masquez les conséquences désastreuses de vos choix et de celles de vos amis sur le devenir de notre collectivité et surtout de ses habitants.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur AURY, nous ne devons pas connaître les mêmes Beauvaisiens. Nous sommes arrivés en 2001, alors que beaucoup de Beauvaisiens, beaucoup de chefs d'entreprise nous avaient dit qu'il était devenu infernal de

vivre à Beauvais. Il était devenu infernal d'y vivre dans l'insécurité, la grisaille, sans fleurs, sans équipement. Il se trouve qu'en 2008, ils ont trouvé que notre action avait été bénéfique et nous avons été réélus. Ils continuent aujourd'hui à nous demander des équipements publics de qualité pour attirer leurs salariés, les entreprises. Des équipements tels que l'Aquaspace mettent en valeur notre ville et permettent de la faire connaître. Je n'insiste pas sur les nombreux prix territoriaux que nous avons eus. Quand je suis arrivé ici en 2001 et que je voulais recruter du personnel, il m'était demandé : « Où est Beauvais ? Oh ! Il s'agit de la ville dont les quartiers sont en déshérence », etc. Il s'avère que depuis que nous avons installé la vidéoprotection dans un certain nombre d'endroits, les gens vivent mieux à Beauvais. Je tiens à le souligner. Passons au vote. Qui vote contre ?...

**Mme MÉNOUBÉ :** Justement, Madame le Maire, je souhaite parler des commerces et des entreprises. Je me suis rendu compte que dans la section « Fonctionnement » du budget, apparaît une ligne (73-68) qui n'existait pas l'année dernière. Celle-ci va être mise en place pour l'année prochaine. Je souhaite donc savoir si la forme a été respectée pour mettre cette taxe en place.

**Mme Le MAIRE :** M. LOQUET, qui connaît bien le dossier, va vous répondre.

**M. LOCQUET :** Oui, la forme a été mise en place. Il s'agit d'une loi nationale, que nous appliquons à Beauvais. En avril et mai derniers, nous avons informé l'ensemble des commerçants et entreprises susceptibles de payer cette taxe. Cette loi vient du Grenelle de l'Environnement et a pour ambition de réduire la pollution visuelle.

#### INTERVENTIONS INAUDIBLES

**M. LOCQUET :** Nous avons donc organisé une visite de l'ensemble des commerces et entreprises concernés par les panneaux publicitaires. Il s'avère – et Monsieur AURY devrait être content que ce sont ceux disposant le plus de surface qui paient, évidemment. Nous avons demandé de pouvoir étudier l'ensemble des commerces concernés. J'ai eu de nombreuses félicitations ces derniers jours. En effet, quasiment l'ensemble (98%) des commerces de centre-ville est exonéré de cette taxe.

#### INTERVENTIONS INAUDIBLES

**M. LOCQUET (SUITE)** Pour le reste, nous avons diminué de 50% la taxe légale obligatoire, puisque la loi nous le permet. Pour le moment, les appels à la taxe n'ont pas été faits. Les services ont organisé jusqu'à maintenant 90 rendez-vous. Nous examinons point par point. Nous avons décidé, au sein de la majorité municipale, de réduire au maximum les effets de cette taxe. Ce faisant, nous donnons la possibilité aux artisans, commerçants et entreprises, de retirer des panneaux qui seraient polluants. Il s'avère, par exemple, que les garages qui avaient des panneaux s'accumulant depuis des mois ou des années, ont la possibilité de les retirer. Dans ce cas, ne sera pris en compte que ce qui aura été fait.

**Mme MÉNOUBÉ :** Au sujet de la modernisation de l'économie, la loi du 4 août 2008, dans son article 171. Cette taxe est facultative. Les communes choisissent de l'appliquer ou de ne pas l'appliquer. Laissez-moi parler, je n'ai interrompu personne dans cette assemblée, alors je vous prie de me laisser terminer. Cette loi n'est valide que si aucune perception de taxe n'a eu lieu antérieurement. Mais si c'est une taxe nouvelle qui est instituée, il y a une délibération du Conseil municipal qui doit être prise au 1er juillet de l'année N pour l'application à N+1. J'aimerais donc savoir si cette délibération a été prise au 1er juillet de l'année dernière. Si tel est le cas, je pense qu'il faut que vous vérifiez la légalité de la chose, auquel cas vous ne pourrez l'appliquer l'année prochaine.

**M. LOCQUET :** Puisque – vous le savez très bien, car vous étiez présente dans cette assemblée en juillet dernier – nous n'avons pas délibéré, la taxe nous est obligatoire. Nous sommes obligés de l'appliquer. Telle est la loi, parce que nous avons déjà une taxe municipale.

**Mme Le MAIRE :** Vous aviez voté la délibération du temps de Monsieur AMSALLEM, je vous rappelle.

**Mme MÉNOUBÉ :** Monsieur AMSALLEM n'était plus maire en 2008.

**Mme Le MAIRE :** La première taxe sur les enseignes avait été votée avant 2001, du temps de notre prédécesseur. Depuis, a été adoptée une nouvelle loi, dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'amélioration des façades et dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement. Celle-ci devrait faire en sorte que les magasins payent une taxe sur les enseignes. Comme l'expliquait Charles LOQUET voici quelques instants, nous avons souhaité que cette taxe soit la plus neutre et la plus indolore possible pour les commerçants. Grâce au travail exemplaire, magasin après magasin, qui a été fait par les services, 98% des commerces de centre-ville sont, à ce jour, exemptés. Il en reste 2%. Nous leur avons demandé, pour payer le moins possible, de descendre en dessous de 12 m<sup>2</sup>. Vous pouvez observer à Beauvais aujourd'hui que bon nombre d'enseignes sont en train de diviser et de réduire leurs panneaux et enseignes visibles. Donc, ils se mettent dans les clous, si je puis m'exprimer ainsi, pour réduire cela, parce que nous avons pris la peine enseigne après enseigne d'aller leur expliquer l'intérêt de cette transformation de leur vitrine. Dans un sens, il s'agit bien d'une considération d'esthétique de la ville et de qualité visuelle. Mais il est vrai que le revers de la médaille est la taxation des magasins. Pour les aider, je répète, nous sommes allés les voir un par un pour leur exposer comment se tirer de ce mauvais pas. J'ajoute d'ailleurs que la ville a sacrifié volontairement, dans l'intérêt de ses commerçants, les revenus de cette nouvelle loi.

**Mme ABLA :** Madame le Maire, chers collègues, j'interviens au sujet de la lecture et l'analyse du budget primitif que vous nous présentez ce soir. Quatre jours ne me suffisent pas pour en avoir une lecture éclairée. Pour ma part, j'avoue ne pas posséder toute la technicité requise. Aussi, je fais confiance à mes collègues et partage leur analyse. Le vote du budget est un acte politique. Voilà pourquoi, depuis que je siége dans les rangs de l'opposition, j'ai toujours voté contre. Néanmoins, ma position concernant le vote du budget ne m'a jamais empêché de voter une très large partie de vos propositions lors de nos délibérations, pour l'intérêt général des Beauvaisiens. Je profite de l'occasion pour vous dire – et pardonnez-moi de faire une transgression – que vous aussi, Madame le maire, ainsi que notre collègue Franck PIA, vous avez la même position au sein du Conseil régional. Vous votez contre le budget. Pourtant, plus de 95% des politiques de la Région sont approuvés par le groupe UMP/Nouveau Centre – et je m'en félicite pour le bien-être des Picards.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie, Madame ABLA. Passons au vote. Qui vote contre ?... Non, cela n'est pas sérieux. Vous avez parlé au moins cinq fois, Monsieur VIGUIER, cela est terminé. Le droit de tirage est épuisé ce soir. Nous passons au vote. Vous parlerez à un autre moment.

**M. VIGUIER :** Je suis intervenu une fois au sujet de la section de fonctionnement et une fois sur la section d'investissement, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE :** Ca suffit ! Cela fait trois heures et demi que nous consacrons à cette délibération n°1.

**M. VIGUIER :** Je vous ai posé une question tout à l'heure pour que nous obtenions quelques précisions avant de procéder au vote du budget.

**Mme Le MAIRE :** Vous passez votre vie à poser des questions !

**M. VIGUIER :** Je souhaite connaître les dépenses d'équipement auxquelles vous aviez renoncé pour l'année 2010 et les années à venir. En effet, vous nous annoncez que vous allez renoncer à un certain nombre de vos projets et à tenir – je cite votre premier adjoint aux finances – un certain nombre de vos promesses en matière d'équipement. Je voudrais que vous éclairiez notre assemblée avant le vote pour que nous sachions si vous avez abandonné tel ou tel de vos projets-phares. J'en ai cité quelques-uns :

- le théâtre, qui était dans les documents budgétaires de l'an passé mais n'apparaît pas cette année ;

- le chenil, qui était dans les documents budgétaires de l'an passé et qui vient de disparaître entre le DOB et le budget primitif, puisqu'il est reporté à 2011 pour l'instant ;

- le centre commercial dont nous n'avons pas de trace : y avez-vous renoncé ? (Car cela serait assez coûteux pour la ville).

Nous aimerions avoir quelques précisions sur ces sujets d'importance. J'ajoute une remarque – et il s'agira de mes derniers mots – pour vous rappeler, Madame le maire, que vous nous avez répété avoir gagné la bataille de la sécurité ou de l'insécurité à Beauvais. Or, il me semble que les statistiques du Ministère de l'Intérieur ne corroborent pas vos propos. En effet, pour l'année 2008 (il s'agit des dernières statistiques dont nous disposons pour toute l'année), le Ministère de l'Intérieur...

**M. CHENU :** La bataille n'est jamais gagnée !

**M. VIGUIER :** Ces chiffres, qui sont repris à l'Assemblée nationale, spécifient bien que Beauvais est passé en tête, en matière d'insécurité dans l'Oise avec 80,25 faits enregistrés pour 1000 habitants. Cela est supérieur à l'agglomération creilloise avec 78,10 faits pour 1000 habitants et devant Compiègne également (70,64‰). Il est vrai que les bassins creillois et compiégnois bénéficient de davantage d'aides du Conseil général que le Beauvaisis. Je l'ai bien compris : j'ai écouté le collègue Sébastien CHENU. Ceci explique sans doute cela. Mais tout de même, il est sans doute un peu prématuré d'annoncer que vous avez gagné la bataille de l'insécurité. En effet, nous constatons aujourd'hui que Beauvais est en tête de l'insécurité dans notre département. Nous constatons aussi le grand désarroi – un de plus ! – dans lequel se trouvent bon nombre de commerçants ces derniers mois, qui se font graver leur vitrine, parfois même devant les caméras de vidéosurveillance chères à votre adjoint à la sécurité.

**M. JULLIEN :** Je vais répondre à votre curiosité et vais répéter la nécessité d'inscrire dans un prochain budget supplémentaire une paire de lunettes pour vous, Monsieur VIGUIER. Vous feriez bien de regarder votre dossier. Y sont précisées les listes des investissements prévus pour l'année 2010. Or, le sujet dont nous avons à débattre aujourd'hui est le budget primitif 2010. Il ne s'agit pas des budgets 2011, 2012, 2013 ou 2014. Vous sortez complètement du sujet. Votre volonté est de faire durer les débats autant que possible sur des questions qui n'ont rien à voir avec le vote du budget. Je souhaite d'abord remercier Madame MÉNOUBÉ d'être venue à la commission des finances. Mais vous, Monsieur VIGUIER, vous ne venez plus.

**M. VIGUIER :** Je m'étais excusé ! Je vous ai manqué, je le regrette !

**M. JULLIEN :** Ne m'interrompez pas ! Si vous êtes si curieux et désireux d'obtenir tant de renseignements qui vous sont nécessaires, venez à la commission des finances. Vous pouvez venir avec de vraies questions et de vraies propositions. Quant au débat de ce soir, j'en retiens que je n'ai entendu aucune proposition d'amendement permettant d'améliorer le

budget que vous voulez combattre et démolir ce soir. Vous êtes des démolisseurs, pas des constructeurs. Je demande solennellement à Madame le Maire que nous passions au vote du budget, car le débat a assez duré.

**Mme Le MAIRE** : Nous passons au vote. Qui vote contre ?

**M. RAHOUI** : Pour conclure, j'ajoute une petite pensée pour...

**Mme Le MAIRE** : Non !

**M. RAHOUI** : Si ! Je ne suis intervenu qu'une fois, donc vous ne m'empêchez pas. J'ai simplement une pensée pour un philosophe tunisien, qui s'appelle Hocine Miri et qui, en vous regardant en ce moment, pense beaucoup à Michel Audiard. Celui-ci disait qu'il existe deux choses qu'on finit toujours par payer dans la vie : ses impôts et ses conneries.

**Mme Le MAIRE** : Passons au vote. Budget principal : qui vote contre ? 9 votes contre. Ensuite, le dossier de l'eau. Qui vote contre ?

**M. VIGUIER** : Comme chaque année, nous nous abstenons, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE** : D'accord : 9 abstentions. Et l'Élispac ? 9 Abstentions également.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Depuis 2004, la taxe professionnelle est perçue directement par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ainsi, le vote du Conseil Municipal porte uniquement sur :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2009, soit +0% d'augmentation des taux communaux.

En conséquence, les taux d'imposition 2010 seraient fixés à :

- taxe d'habitation : ..... 16,60 %
- taxe Foncière sur les propriétés bâties : ..... 35,66 %
- taxe Foncière sur les propriétés non bâties : .. 68,56 %

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN** : Je ne vais pas vous faire de longs exposés. Vous avez déjà tout entendu dans le cadre du débat sur le bud-

get primitif. Je rappelle simplement que nous devons délibérer sur les taux d'imposition 2010. Je vais être extrêmement bref. Il s'agit du maintien des taux de l'année dernière, soient 16,6% pour la taxe d'habitation, 35,66% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 68,56% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Voilà l'intégralité des éléments. Quant aux tenants et aboutissants, nous les avons largement entendus tout à l'heure.

**M. VIGUIER** : Madame le Maire, chers collègues, le débat de ce soir sur la fixation des taux de la fiscalité communale pour l'année 2010 ne peut naturellement pas s'affranchir du contexte fiscal dans lequel vous avez brutalement plongé les Beauvaisiens. Ce contexte, je vous le rappelle, est celui d'une taxe d'habitation et d'une taxe sur le foncier bâti qui ont connu en 2009 une considérable hausse de 8% environ. Soit une moyenne de 100€ pour la taxe foncière, celle qui acquitte les propriétaires de leur logement. Cela résulte directement de la décision de votre majorité municipale d'augmenter, voici un an, les taux d'imposition de 8%. À cela, s'est ajouté, pour la quasi-totalité des contribuables beauvaisiens, une hausse moyenne supérieure à 30% de la part communale de la taxe d'habitation. Cela représente une augmentation moyenne de 100 à 200€. Cela est le résultat cumulé de la hausse des taux communaux de 8%, de la suppression de l'abattement général à la base de 15% et de la réduction de l'abattement pour charge de famille sur le premier et le deuxième enfant. Cette hausse est, je le rappelle, totalement inédit dans l'histoire de notre ville et sans équivalent en Picardie. Dans ce contexte, très particulier, les élus de l'opposition municipale vous ont demandé de réparer sans tarder les conséquences désastreuses de ce matraquage fiscal. Ils vous ont demandé d'adopter, en conséquence, une baisse des taux de la fiscalité locale immédiatement applicable en 2010. Nous vous avons fait cette demande dès le débat d'orientation budgétaire le 23 octobre dernier. Près de 2000 Beauvaisiens se sont d'ores et déjà joints à nous par voie de pétition pour vous en faire la demande. Madame le Maire, il n'est en effet pas d'autre moyen de rendre, sans tarder, dès 2010, une partie de leur argent aux Beauvaisiens, à toutes les familles qui ont dû déboursier du jour au lendemain 100, 200 ou 300€ supplémentaires pour payer leur taxe d'habitation. Il n'est pas d'autre moyen de réparer cela dans l'immédiat, dès 2010. En effet, toute décision prise en matière d'abattement – et nous en parlerons dans le point suivant de l'ordre du jour – ne s'appliquera, pour des raisons réglementaires, que dans deux ans : à l'automne 2011. D'ici là, si rien n'est fait sur les taux communaux, les Beauvaisiens devront encore payer le prix fort, le même que cette année pour leur taxe d'habitation 2010. Je ne parle pas, à cet instant, des tarifs de cantine municipale qui font l'objet d'une autre délibération et ne concernent qu'une minorité de Beauvaisiens. Cela est sans commune mesure avec la proportion des familles devant acquitter la taxe d'habitation. Cela n'a rien à voir avec la question fiscale qui nous occupe actuellement. Alors, pour alléger la charge des Beauvaisiens, il ne vous reste qu'une seule solution. Elle consiste à abaisser dès ce soir les taux applicables à la fiscalité communale en 2010. Nous vous demandons donc, précisément, de voter une baisse des taux de 6 à 8%, de moduler cette baisse plus fortement pour la taxe d'habitation. Celle-ci est payée par presque tous les contribuables et donc, d'abord, par les plus modestes de nos concitoyens. Il s'agit de réduire, dès 2010, la taxe d'habitation de 50 à 60€ en moyenne par famille et la taxe foncière du même montant environ. Faites-le et acceptez de renoncer à une partie de vos rentrées fiscales, dont je rappelle que, voici un an, vous aviez estimé la progression à 4 millions d'Euros au budget primitif. Vous vous étiez rendu compte quelques mois plus tard que le surplus de rentrées fiscales serait bien supérieur à vos prévisions, de l'ordre de 5 millions d'Euros au lieu de 4 millions initialement prévus. Cela prouve d'ailleurs qu'il nous est sans doute encore plus difficile de faire des contre-propositions tant le flou de vos propositions est avéré. Si vous ne le faites pas – et je m'adresse à tous les membres de l'assemblée, de la majorité

et de l'opposition –, cela signifiera que vous avez décidé de ne rien faire pour les contribuables beauvaisiens en 2010. Cela signifiera que vous avez décidé de maintenir la fiscalité communale à un niveau jamais atteint auparavant. Madame le Maire, vous venez d'écrire aux Beauvaisiens – d'ailleurs à leurs frais – et je vous cite : « Agissez avec franchise et honnêteté et ne restez pas sourde et insensible devant l'incompréhension et le mécontentement des Beauvaisiens ». Madame le Maire, pour une fois, joignez le geste à la parole. Mes chers collègues, écoutez les Beauvaisiens : ils vous demandent de réparer immédiatement.

**M. LY :** Je souhaite intervenir au sujet de la pétition dont Monsieur VIGUIER vient de nous parler. J'habite le quartier de la ZUP. J'ai rencontré des gens qui m'ont fait savoir que vous êtes venus les voir pour leur demander de signer la pétition. Vous les avez suppliés de signer. Cela prouve votre manque d'honnêteté, Monsieur VIGUIER. Voici peu, sur France 3, j'ai regardé l'émission avec le président du Conseil régional qui disait que, en politique, il ne faut pas être honnête. Or, c'est votre maître. Vous n'avez jamais été honnête envers les Beauvaisiens. Vous vous servez de la misère, de la difficulté des gens pour votre promotion politique. Cela n'est pas sérieux de votre part. Vous êtes vraiment ridicule, à ce sujet. Tout le monde sait votre manque d'honnêteté. Les Beauvaisiens et surtout les habitants du quartier de la ZUP le savent aussi. Je ne manquerai pas de leur expliquer vos ambitions et votre objectif principal.

**M. DJENADI :** Je demande simplement à Monsieur VIGUIER s'il peut faire la même demande qu'il a faite aujourd'hui à la ville de Beauvais auprès du Conseil général.

**M. DORIDAM :** Pour détendre l'atmosphère : il est vrai qu'il est facile de jouer les Zorro en matière de justice fiscale municipale et de faire le Bernardo doublement muet au Conseil général de l'Oise et au Conseil régional.

**M. AURY :** Je reviens sur la question précise qui vient d'être posée concernant le Conseil général. Il semblerait que l'Assemblée nationale, à travers vos amis, ait voté un texte qui prévoit que les communes se verront transférer la taxe foncière sur les propriétés non bâties des Régions et des Départements, ainsi que la taxe d'habitation des Départements. Il s'agit d'un texte adopté par l'Assemblée nationale, donc par vos amis. Si il n'y a plus de taxe d'habitation pour les Départements, de par vos décisions nationales, il sera un peu compliqué au Conseil général de disposer d'une quelconque possibilité de modifier quoi que ce soit sur la taxe d'habitation. D'ailleurs, cela va renforcer votre responsabilité sur la colonne de la taxe d'habitation.

**M. GAIRIN :** Je rappelle à Monsieur VIGUIER en particulier que nous lui avons adressé, ainsi qu'aux autres membres de l'opposition, une demande qui va dans le sens de ce qu'il vient de nous réclamer. Qu'il demande à son employeur le Conseil général de pratiquer une baisse des impôts. Chiche ? Êtes-vous capable de demander cela ? Si nous faisons une pétition, êtes-vous disposé à la signer ? Je vous rappelle quand même qu'entre 2005 et 2009, si l'augmentation du taux pour la ville de la taxe d'habitation a été de 8%, pour le Conseil général il a été 21,18%. Je vous rappelle aussi que de 2004 à 2005, le Conseil général de l'OISE a pris 123 millions d'Euros aux Beauvaisiens et nous a accordé en retour 5 millions d'Euros. Vous disiez tout à l'heure que cela augmentait un peu – heureusement d'ailleurs. Mais cela ne fait pas grand-chose quand même. Nous sommes lésés par la politique du Conseil général, qui est particulièrement partisane – vous le savez. Alors, chiche, Monsieur VIGUIER ? Chiche, Madame HOUSSIN, vous qui êtes vice-présidente du Conseil général. Êtes-vous capables de demander au Conseil général d'en rabattre sur le plan fiscal – puisqu'il est bien au-delà de ce que nous avons fait –, comme vous nous le réclamez à nous-mêmes ?

**Mme HOUSSIN :** J'écoute. Je trouve cela sidérant. Tout cela est enregistré. Tout ce que vous avez dit sur le Conseil général, nous l'avons tous entendu. D'autres l'entendront aussi par la suite. Ensuite, nous prendrons les responsabilités qui sont les nôtres. Vous demandez au Conseil général de baisser la taxe d'habitation et notamment de rétablir l'abattement général. Ce dernier n'a d'ailleurs jamais existé. Il n'est donc pas à rétablir. Je vous signale simplement que, dans une quinzaine de jours (à partir du 1er janvier), le budget national l'ayant prévu, la mise en place de la taxe professionnelle entre en oeuvre. Cela signifie, malgré le peu d'information dont nous disposons de la part de l'État et du gouvernement, que la totalité de la taxe d'habitation passe aux communes et aux intercommunalités. Cela veut dire, Madame le maire, que dans quinze jours, le Conseil général ne sera plus concerné par la taxe d'habitation. Aussi, vous pouvez toujours nous demander de demander au Conseil général de créer un abattement à la base : cela n'a aucun sens. Demander cela atteste une pure incompétence. Vos amis de l'UMP vous préparent, Madame le maire, une loi qui nous empêche précisément d'intervenir et d'avoir la capacité à l'avenir de jouer sur la fiscalité. Vos amis de l'UMP sont en train de prévoir cela, Madame le maire. Ne dites donc pas n'importe quoi au sein de cette assemblée.

**M. VIGUIER :** Je vous ai entendu Monsieur TABOUREUX. Je trouve franchement cela peu élégant dans une assemblée démocratiquement élue.

**Mme Le MAIRE :** Il ne s'agit que de quelques « conneries » comme cela, rien de plus !

**M. TABOUREUX :** Peut-être, mais je ne prononce quant à moi pas le mot « conneries ».

**M. VIGUIER :** Il s'agit là du mot de Madame CAYEUX !

**M. TABOUREUX :** Je parlais de Bernardo. Cela est très gentil !

**M. VIGUIER :** J'ai entendu un autre mot, le mot de Cambronne. Quant à « conneries », il s'agit du mot de Madame CAYEUX.

**M. TABOUREUX :** Bernardo, cela est très gentil !

**Mme Le MAIRE :** Vraiment, cela est le niveau zéro de la politique !

**M. VIGUIER :** Je souhaite vous informer du fait que, en effet, avec les réformes fiscales actuellement mises en oeuvre par vos amis politiques de droite, Madame CAYEUX, la taxe d'habitation va totalement basculer dans le giron des communes. Elle ne sera plus du tout dans celui du Conseil général, qui le partageait...

**Mme Le MAIRE :** En 2011 !

**M. VIGUIER :** Vous m'interrompez, Madame le Maire ! Elle ne sera plus du tout dans celui du Conseil général, qui le partageait avec les communes jusqu'à présent. 2010 est une année transitoire. Il n'est absolument pas certain à ce jour – et le débat parlementaire se poursuit – qu'elle permettra aux départements d'avoir le simple loisir de voter les taux. De toute façon, ils voteraient, en somme, des taux pour une taxe qui serait plus de leur ressort quelques mois après. S'ils ont à voter des taux, chose qui n'est pas certaine, il est probable que la loi leur interdise de les moduler à la hausse où la baisse. Aussi, demander aujourd'hui au Conseil général de revoir à la baisse son taux de taxe d'habitation n'est ni très renseigné ni très sérieux. Peut-être souhaitez-vous – en tout cas, il faudrait que vous en fassiez la demande précise au président du Conseil général – qu'il anticipe une baisse de recettes pour le budget 2011. En effet, il s'agit bien de vous qui disposerez des

recettes de la taxe d'habitation. Il s'agit tout de même d'une drôle de façon de procéder. Je souhaite ajouter deux choses. Vous venez de nous parler en pourcentage. Mais cela ne veut rigoureusement rien dire. Il faut parler en Euros. Quand vous prenez vos taxes d'habitation depuis 2004, vous pouvez mesurer précisément ce qui, d'une augmentation de 100€, est allé dans les caisses du Département et ce qui est allé dans les caisses de la ville de Beauvais. Pour 100€ d'augmentation de la taxe d'habitation depuis 2004 – depuis que la gauche a pris les commandes du Conseil général de l'Oise –, 38€ sont allés (en 5 ans) dans les caisses du Département et 62€ en une seule année (cette année) d'ores et déjà dans les caisses de la ville. Il est absolument incroyable de vouloir comparer des pourcentages qui ne veulent rien dire. Comparons en Euros sonnants et trébuchants. Vous constaterez ainsi que vous récupérez l'essentiel de la mise, Madame le maire. En effet – et cela est bien normal –, le taux de la ville est bien supérieur à celui du Département en ce qui concerne la taxe d'habitation. J'ajoute un mot, pour conclure. Il est vrai que j'ai eu tout à l'heure des mots un peu durs, dans le feu du débat. Cependant, une vraie duplicité est tombée : celle du soi-disant apolitisme de Beauvais Pour Tous, en quoi je n'ai jamais cru. Comme le collègue GAIRIN l'a rappelé à l'instant, en effet les élus de l'opposition ont eu droit – puisque vous nous écrivez beaucoup en ce moment – à deux lettres ouvertes, ces dernières semaines, rigoureusement identiques par leur contenu. Une première lettre ouverte adressée aux élus de l'opposition était signée « Beauvais Pour Tous ». La même, dix à douze jours plus tard, était signée cette fois par toutes les composantes de la majorité présidentielle : UMP, Nouveau Centre, etc. Tout ce que la droite compte de composantes et de chapeaux politiques représentés à Beauvais était co-signataire de la même demande au mot près, envoyée quinze jours auparavant. Cela prouve bien que Beauvais Pour Tous et la droite sont rigoureusement la même chose. Je vais faire plaisir à Thierry AURY : cela est blanc bonnet et bonnet blanc.

**M. PIA :** Monsieur VIGUIER, vous semblez minimiser totalement l'impact de l'augmentation de la fiscalité du Conseil général. J'ai simplement repris ma feuille de taxe d'habitation. Je pense en effet que, quand on énonce autant de récriminations, il faut être très précis et concret. Je n'ai pas observé les chiffres depuis 2004. Je me suis contenté d'observer ma contribution de 2005 à 2009. Pour le Conseil Général, j'ai observé une augmentation de plus de 42% : 142€ pour être très précis. Pour la ville, l'augmentation est de 33%.

**Mme HOUSSIN :** INAUDIBLE

**M. PIA :** Oui, de 190 €. Je vous ferais observer...

**M. VIGUIER :** 32 dans les caisses du Département, 192 dans les caisses de la ville.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, vous posez des questions et ensuite vous ricanez. Cela devient pénible.

**M. PIA :** Vous ne pouvez faire une comparaison abusive. La ville intervient dans tous les domaines : action économique, action sociale, services techniques. Vous ne pouvez comparer les interventions. Nous avons dans cette ville une compétence d'ordre général, qui intervient dans tous les domaines de la vie de nos concitoyens. Il faudrait être de mauvaise foi pour comparer l'action de la ville et celle d'un conseil général, lequel intervient dans des compétences beaucoup plus précises et pas aussi importantes que vous le dites, Madame HOUSSIN.

**Mme HOUSSIN :** Je souhaite simplement remercier Monsieur PIA, qui vient de nous faire précisément la démonstration de ce que nous disons. En un an, la ville de Beauvais a augmenté bien plus largement ses impôts que le Conseil général en cinq ans. Merci Monsieur PIA.

**Mme Le MAIRE :** Cela est puériel.

**M. PIA :** 42% pour le Conseil général et 33% pour la ville, Madame HOUSSIN !

**Mme Le MAIRE :** Arrêtez !

**M. AURY :** Madame le Maire, dans ce débat, il y a une donnée qu'il faut introduire dans la réflexion. Depuis des années, vous nous avez expliqué et avez expliqué surtout aux Beauvaisiens que vous étiez extrêmement vertueuse parce que vous réalisiez beaucoup de choses sans demander un centime d'augmentation d'impôts. Vous étiez donc extrêmement vertueuse. Vous étiez d'ailleurs très douée, réussissant à faire cela. En revanche, d'autres vilaines collectivités, par plaisir, matraquaient les gens. Pendant plusieurs années, nous vous avons répété que les choses finiraient par se payer lourdement. Voilà ce qui arrive cette année. Cela va se poursuivre l'an prochain. Dans le même temps, d'autres collectivités ont procédé à des hausses d'impôt. Il est évident que lorsqu'il y a une hausse d'impôt, cela déplaît. Mais ces collectivités, contrairement à votre attitude constante – que nous observons ce soir encore –, ont indiqué les raisons profondes de ces hausses. En l'occurrence, les transferts de charges massifs effectués par vos gouvernements sur les collectivités, sans compensation au niveau des charges du niveau de ces transferts. Tout le monde a bien compris ce qui se passait dans la politique gouvernementale. D'un côté, il est indiqué que le gouvernement diminue la fiscalité et, éventuellement, apparaissent quelques Euros en moins sur l'impôt sur le revenu. Il y a beaucoup plus, à travers le bouclier fiscal pour les contribuables les plus riches. De nombreuses exonérations et cadeaux divers profitent essentiellement aux grandes sociétés – et pas spécialement aux toutes petites entreprises. De l'autre côté, on transfère des responsabilités et des compétences sur les collectivités sans les moyens à la hauteur. Pendant des années – et elles continuent de le faire –, ces collectivités ont alerté la population sur cette situation. Quant à vous, vous l'avez masquée. Et vous continuez aujourd'hui de refuser que quoi que ce soit – et cela a fait l'ouverture de ce conseil – soit dit à ce sujet. Je termine au sujet de l'intervention des collectivités concernées : Conseil général et Conseil régional. Nous ne parlons que de leur subventionnement à des réalisations de la ville. Il s'agit là d'un aspect de leur intervention. Mais, si je me penche sur l'intervention du Conseil général, plusieurs collèges de la ville en dépendent financièrement. Le Conseil général finance également les transports. Il existe aussi un très lourd budget d'actions sociales, concernant ce qui était le RMI, le RSA. Cette intervention a lieu pour des gens habitant Beauvais à proportion de ce qu'ils représentent de la population concernée. Les interventions concernent différents domaines. Je trouve singulier de tenter de faire oublier cela. Monsieur CHENU, tout à l'heure, me faisait penser à Madame Thatcher disant « I want my money ». Dans le budget d'une collectivité – mais cela est un autre débat –, la question n'est pas que chacun retrouve exactement ce qu'il a mis. Il existe un rôle de péréquation, de solidarité, de mutualisation collective de ce qui est collecté. Par contre, je constate – et je trouve que cela est un scandale – que, en effet, les plus riches parmi les plus riches des contribuables de cette ville, parce que l'UMP l'a voulu, ne contribueront pour rien à la solidarité collective. Ils ne contribueront pour rien à l'effort d'imposition supplémentaire que, par contre, vous faites peser sur des familles modestes et de très nombreux ménages de salariés dans cette ville.

**M. JULLIEN :** Avant de donner la parole à Madame NYABEN puis à Sylvie HOUSSIN, je veux dire un mot. Nous vous avons répondu tout à l'heure au sujet du bouclier fiscal. Nous vous avons dit qu'il n'y avait pas de Beauvaisien dans cette situation. Ils supportent tous les augmentations d'impôt.

**M. AURY :** Excusez-moi...

**M. JULLIEN :** Vous n'avez pas la parole, Monsieur AURY. Je ne vous ai pas interrompu.

**M. AURY :** Il s'agit simplement d'une précision sur ce que vous avez dit.

**M. JULLIEN :** Je ne vous ai pas interrompu. Chacun son tour !

**M. AURY :** Je souhaite apporter une précision.

**M. JULLIEN :** Je vais faire fermer votre micro si vous continuez ainsi.

**M. AURY :** Je ne souhaite qu'une précision sur ce que vous venez de dire. Aucun contribuable à Beauvais ne bénéficie du bouclier fiscal ?

**M. JULLIEN :** Je ne veux pas que vous bafouiez et que vous piétiniez le règlement intérieur.

**M. AURY :** Vous venez d'affirmer cela, Monsieur JULLIEN !

**M. JULLIEN :** On ne parle pas à plusieurs à la fois. Vous fermez votre micro.

**M. AURY :** Je sollicite avec vous un rendez-vous avec Monsieur le directeur des services fiscaux pour qu'il confirme ou infirme ce que vous venez de dire, Monsieur JULLIEN.

**M. JULLIEN :** Vous me laissez répondre. Monsieur AURY, vous n'avez pas la parole.

**M. AURY :** Je sollicite avec vous, Monsieur JULLIEN, premier adjoint au maire de la ville de Beauvais, un rendez-vous avec M. le directeur des services... INAUDIBLE (micro coupé).

*(HORS MICRO)*

**M. AURY :** Vous avez affirmé, sans aucun élément...

**M. JULLIEN :** J'ai coupé son micro.

**M. AURY :** ... qu'il n'y avait aucun contribuable à Beauvais qui était bénéficiaire du bouclier fiscal. Je voudrais savoir où vous avez trouvé cet élément.

**M. JULLIEN :** Vous n'avez pas la parole, Monsieur AURY. Fermez votre micro, Monsieur AURY. Je voudrais répondre sur un deuxième point, très rapidement. Vous avez fait une demande de réduction de 8% des taux d'imposition. Cela signifie, clairement, une diminution de 2 millions d'Euros de nos recettes. Cela signifie aussi, clairement, que vous souhaitez que notre budget de fonctionnement soit diminué de 2 millions d'Euros. Vous avez été incapable de faire des propositions de réduction de notre budget de fonctionnement sur quelque chapitre que ce soit à hauteur de 2 millions d'Euros. Je donne à présent la parole à Madame NYABEN.

**Mme NYABEN :** Je souhaite citer un exemple concret. Plusieurs familles sont venues me consulter au cabinet ou à la mairie. Il s'agit de familles modestes, Monsieur AURY. Ces familles me demandent que faire au sujet de la taxe d'habitation. Je leur ai répondu qu'elles pouvaient aller se renseigner auprès du Conseil général sur ce qu'il a mis en place. Au Conseil général, elles n'ont pas obtenu de répondre. À la mairie, nous leur avons donné une réponse. Nous avons mis en place un fonds de solidarité, dont ces familles ont bénéficié d'une certaine part. Pourquoi le Conseil général ne peut-il pas faire quelque chose pour ces familles ? Vous qui avez le monopole du cœur ou de je-ne-sais-quoi, dites pourquoi aujourd'hui le Conseil général ne fait rien concrètement. Tous les jours, je vois des familles en détresse... Puis-je continuer ?

**Mme Le MAIRE :** Laissez-la parler, s'il vous plaît.

**Mme NYABEN :** Il est facile de crier ainsi que vous le faites, Monsieur. Mais quand une famille en détresse vous consulte, vous ne pouvez crier : il faut donner des solutions. Pourquoi le Conseil général ne donne-t-il pas des solutions pour contribuer comme nous, à la taxe d'habitation ? Pourquoi ne prend-il pas de décision ? Vous parlez beaucoup depuis tout à l'heure, mais je n'ai pas entendu de réponse concrète.

**Mme HOUSSIN :** Le Conseil général ne prendra pas la décision de se mobiliser financièrement la hausse de la taxe d'habitation de la ville de Beauvais. Le Conseil général a largement sa part en matière de solidarité. Pourquoi ne le fait-il pas ? Parce que la ville de Beauvais a créé un fonds de solidarité pour cela, me semble-t-il. Non ? Cela n'est pas à cette fin ? N'est-ce pas pour cela que vous reversez vos indemnités, Mme NYABEN ? Voilà pourquoi. La seule solution pour les Beauvaisiens aujourd'hui est qu'en 2010, vous abaissiez les taux de la fiscalité et que vous rétablissiez l'abattement général à la base. Là est la solution. Il n'en existe pas d'autre, Madame NYABEN. Ne vous interrogez pas sur le Conseil général. Je continue au sujet du Conseil général. Nous avons fait la démonstration, chers camarades, pendant le DOB, que depuis cinq ans environ (2005), le Conseil général et le Conseil régional réunis amenaient chaque année 5 millions d'Euros de subvention à la ville de Beauvais.

**Mme Le MAIRE :** Cela est faux !

**Mme HOUSSIN :** 5 millions d'Euros de subventions ! Si vous le voulez, nous pouvons reprendre les chiffres un à un. Cela est l'équivalent d'un an d'augmentation de la taxe d'habitation pour les Beauvaisiens. Aujourd'hui, qu'il s'agisse de Monsieur CHENU, vous nous dites que la participation du Conseil général n'est rien. J'entends ce que vous dites, au moment où nous sommes en train de renégocier la convention tripartite qui va nous lier entre 2010 et 2012, me semble-t-il.

*Intervenant hors micro : Chantage !*

**Mme HOUSSIN :** Je ne fais pas de chantage. J'ai écouté vos argumentations et tout ce que vous avez dit ce soir sur le Conseil général et le Conseil régional, qui vous ont aidé. Ils vous ont accompagné dans vos projets, Madame le maire. Ils vous ont certainement aidé durant cette période à ne pas augmenter les impôts des Beauvaisiens. J'ai écouté ce soir attentivement – et je ne suis pas intervenue, vous l'aurez remarqué – ce que vous avez dit sur le Conseil général et le Conseil régional. Je trouve votre position plus que singulière. La moindre des choses que nous puissions dire est qu'il n'existe pas de reconnaissance de votre part quant au partenariat que vous avez engagé avec le Conseil général et le Conseil régional. Dont acte.

**Mme Le MAIRE :** Madame HOUSSIN, le premier contrat triennal que j'ai négocié avec le président du Conseil général – et je crois savoir qu'à l'époque, vous n'étiez pas franchement satisfaite de celui-ci – est échu depuis deux ans. Depuis lors, il ne se passe rien. Curieusement, il ne se passe rien non plus avec le Conseil régional. Vous permettez simplement que nous nous posions quelques questions. Concernant les 5 millions, je vais préciser. Les 3 premiers, concernant l'Aquaspace, avaient été engagés par la précédente majorité. Votre majorité a honoré un contrat triennal pour l'agglomération du Beauvaisis – et non pas seulement la ville de Beauvais – de 2 millions d'Euros.

**Mme HOUSSIN :** J'étais effectivement assez surprise de lire dans la presse que vous vous interrogiez sur où est l'argent du Conseil général et du Conseil régional dans le Beauvaisis. Vous disiez ne pas comprendre pourquoi la convention avec le Conseil général n'avancait pas. J'étais moi-même étonnée,

puisque j'étais informée que se négociait une convention. J'ai donc demandé au service, afin qu'il me précise comment les choses se déroulaient. Vous nous dites que cela n'avancait plus. Votre contrat départemental triennal s'est arrêté fin 2008. Il devait recommencer en 2009. En 2009, lors d'un comité de pilotage faisant acte du prolongement d'une année du contrat de développement territorial. Vous avez acté ce prolongement pour une année....

**Mme Le MAIRE :** Pour solder les comptes.

**Mme HOUSSIN :** Voilà !

**Mme Le MAIRE :** Il n'a pas été versé d'argent supplémentaire. Il convient de le dire.

**Mme HOUSSIN :** Certes, pour vous, il n'a pas été versé d'argent supplémentaire pour le Beauvaisis, mais vous n'en avez pas non plus demandé, puisqu'il n'existait pas d'action nouvelle. En revanche, des actions ont été abandonnées et le taux de réalisation des actions qui avaient été engagées dans les trois années d'avant n'étaient pas encore finis. Vous avez dit en comité de pilotage, faisant acte du prolongement d'une année du CDT que vous en étiez d'accord. Les négociations ont donc continué durant l'année 2009. Le 24 novembre 2008, le Conseil général vous envoie un courrier présentant la nature des attentes du Département en terme de reconduction de la procédure contractuelle. La réception d'un premier projet sur le contrat de développement territorial par la CAB a lieu le 26 juin 2009, pour un montant sollicité de près de 16 millions d'Euros. Le 4 août 2009, a lieu une conversation téléphonique auprès de la Communauté d'agglomération (M. SOUDÉ), afin de faire part des attentes du Conseil général et du planning de signatures envisagé. La réception des fiches-projet par la CAB, fixée initialement le 4 septembre, a lieu le 29 septembre 2009. A ce jour, certaines fiches-projet ne nous sont pas parvenues et ne nous ont pas été transmises par la CAB. La visite sur le terrain CDT-CAB a lieu le 6 octobre 2009. La première réunion de négociation technique CAB-CG a lieu le 9 octobre 2009. La réception du premier projet de contrat par la CAB a lieu le 10 novembre 2009. Il ne s'est rien passé, hormis toutes ces négociations et votre contrat final, qui est arrivé sur la table du Conseil général le 10 novembre 2009, pour un total de 5 740 119€.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie de nous informer car nous ne sommes, en effet, pas au courant depuis un certain temps. Passons au vote de la délibération n°4 sur les taux d'imposition. Qui vote contre ?

**M. VIGUIER :** Nous voterons évidemment contre les taux maintenant la fiscalité à un niveau insupportable pour les Beauvaisiens.

**Mme Le MAIRE :** 9 voix contre. Le rapport est adopté à la majorité.

## MODIFICATION DES ABATTEMENTS SUR LES BASES D'IMPOSITION À LA TAXE D'HABITATION DES HABITATIONS PRINCIPALES

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Les dispositions de l'article 1411 du code général des impôts (CGI) concernent les taux d'abattement des bases d'imposition à la taxe d'habitation des habitations principales.

Par délibération du 25 septembre 2008, ces taux d'abattement ont été arrêtés de la manière suivante:

- ne pas instituer l'abattement général à la base
- fixer l'abattement pour charges de famille à :
- 15% pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 25% pour les personnes à charge suivantes.
- instituer l'abattement de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Les dispositions de l'article 1411 II. 3 du code général des impôts permettent au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 5%, 10% ou 15% de la valeur locative moyenne des logements, au profit des contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal. Cet abattement destiné aux personnes de condition modeste n'a jusqu'à lors jamais été institué à la ville de Beauvais.

En conséquence :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération du 25/9/2008;
- de la remplacer par les dispositions suivantes, lesquelles seront applicables dans les délais fixés par l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts :
- ne pas instituer l'abattement général à la base;
- l'abattement pour charges de famille est fixé à 20% pour chacune des deux premières personnes à charge;
- l'abattement pour charges de famille est fixé à 25% pour chacune des personnes à charge suivantes;
- l'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides est fixé au taux de 10%;
- instituer l'abattement spécial à la base prévu à l'article 1411 II. 3 du code général des impôts au taux de 5%.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de notifier cette délibération conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code Général des Impôts.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme Le MAIRE :** Nous allons maintenant passer aux abattements. Ne vous déplaie, j'ai quelques explications de texte à vous donner. Concernant les abattements du Conseil général, j'aimerais que les choses soient clarifiées. Je voudrais, une fois pour toutes, tordre le cou à vos mensonges, car il faut bien dire les choses. J'en ai assez de vous entendre dire n'importe quoi. Je veux bien être compréhensive mais, à un certain moment, nous ne pouvons vous laisser mentir aux Beauvaisiens. Quand vous dites que le Conseil général subit la politique d'abattement de la ville de Beauvais, cela est faux : il s'agit d'un mensonge. Quand, dans Le Courrier picard d'hier vous annoncez – je vous cite – : « Le Département n'a pas supprimé l'abattement général à la base, puisqu'il n'existait pas », cela est faux : vous mentez. Vous déclarez toujours, dans Le Courrier picard que « tout dépendait de la fiscalité des communes ». Alors je vais vous expliquer les choses pour qu'elles soient claires. Comme 36 des 100 départements français, le département de l'Oise n'avait pas institué de politique en matière d'abattement avant 2008. Voilà pourquoi jusqu'en 2008, les abattements appliqués sur la part départementale

étaient ceux choisis par la ville de Beauvais. Mais, bien que vous fassiez des pieds et des mains pour que cela ne se sache pas, depuis 2008, cela n'est plus le cas par une délibération du Conseil général de l'Oise du 19 juin 2008. Je l'ai sous les yeux. Vous avez pris une délibération, que vous avez votée, Madame HOUSSIN (votre nom apparaît). Le Département a institué sa propre politique en matière d'abattement. Cela est explicitement prévu, d'ailleurs, par le code général des impôts à l'article 14-11, qui dispose que pour le Département, « en l'absence de délibération, les abattements applicables sont ceux résultant des votes des conseils municipaux ». Donc, depuis cette délibération du 19 juin 2008, il s'agit bien des seules décisions fiscales du Conseil général qui s'appliquent sur la part départementale. Et les décisions de la ville n'ont aucun impact sur la part départementale. Le Département a donc librement choisi, comme la ville de Beauvais l'avait fait d'ailleurs, d'instituer un abattement de 10% pour les personnes handicapées ou invalides. Le Département a donc librement choisi de ne pas instituer l'abattement général à la base, alors que vous, élus du Conseil général et conseiller municipal, nous demandez de le réintroduire. Le Département a donc librement choisi de retenir le taux minimum légal pour l'abattement en faveur du premier et du deuxième enfant, soit 10%, alors que la ville de Beauvais l'a maintenu à un taux de 15% pour 2009 et 2010 et le portera à son maximum légal de 20% à partir de 2011. Le Département a donc librement choisi de retenir le taux intermédiaire de 20% à partir du troisième enfant, alors que la ville de Beauvais l'a toujours porté à son maximum légal de 25%. Enfin, le Département a donc librement choisi, contrairement à la ville de Beauvais, de ne pas instituer d'abattement pour foyer à revenu modeste. Alors oui, pour la première fois, en 2009, la politique en matière d'abattement du Département s'applique sur la part départementale. Nous voyons le résultat : le contribuable beauvaisien est le grand perdant de cette politique voulue et choisie par le Département de l'Oise, que vous soutenez, Madame HOUSSIN.

**M. VIGUIER :** Madame le Maire, je vais être obligé de vous rappeler quelques petites choses. En effet, jusqu'au 31 décembre 2008, il n'existait pas de politique d'abattement du Conseil général. L'éventuelle politique d'abattement mise en œuvre dans telle ou telle commune – et il est vrai qu'à Beauvais, elle avait été mise en œuvre depuis plus de 20 ans à l'initiative des municipalités de gauche – a été très considérablement dégradée par vous l'an dernier. Nous allons y revenir. En effet, la politique d'abattement à Beauvais n'est plus ce qu'elle était et cela est de votre fait. Sur la partie départementale, s'appliquait jusqu'au 31 décembre 2008 l'éventuelle politique d'abattement mise en œuvre dans la commune. Cela était le cas à Beauvais. Depuis le 1er janvier 2009, il existe une politique d'abattement spécifique dans le département, qui s'applique à l'ensemble des contribuables. Jusqu'à présent, 60 à 70% des contribuables de l'Oise ne bénéficiaient pas de politique d'abattement parce que leur commune de résidence n'avait pas adopté de politique d'abattement. Donc il n'existait pas d'abattement en communal et en départemental. Depuis le 1er janvier 2009, il existe une politique d'abattement pour l'ensemble des contribuables du département de l'Oise sur la part départementale. Sur la part communale, une majorité de communes n'a pas de politique d'abattement en direction de leur contribuable. Il est vrai que la politique d'abattement mise en œuvre au 1er janvier 2009 par le Conseil général de l'Oise...

**Mme Le MAIRE :** Juin 2008, pardon !

**M. VIGUIER :** Oui, mais applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Mme Le MAIRE :** Vous l'avez fait avant nous et voilà la nuance.

**M. VIGUIER :** Excusez-moi, je n'ai pas suivi, je n'ai pas entendu.

**Mme Le MAIRE :** Vous l'avez votée avant la ville.

**M. VIGUIER :** Cette nuance ne me semblait pas très importante. Il est vrai que vous l'avez évoquée à une précédente occasion. Vous avez voté le détricotage forcené des politiques d'abattement de la ville de Beauvais en connaissance de cause de ce qui allait se produire au plan du département : cela est un peu étonnant. Cette politique d'abattement du Département a été mise en œuvre pour l'ensemble des contribuables isariens est un peu moins favorable que l'ancienne politique d'abattement qui existait dans la ville de Beauvais. Elle est à peu près similaire à celle que vous avez instaurée depuis un an. Mais considérez bien que pour...

**Mme Le MAIRE :** Attendez ! Vous procédez avec a), b), c)... « je te noie le poisson » Il s'agit d'essayer de nous embrouiller, ni vu ni connu.

**M. VIGUIER :** Je sens que cela vous embête.

**Mme Le MAIRE :** C'est vous que cela embête !

**M. VIGUIER :** Je continue, Madame le Maire, si vous le voulez bien. Cette politique d'abattement du Département, mise en œuvre pour la première fois en 2009, a permis à une majorité de contribuables beauvaisiens de voire réduite leur taxe d'habitation.

**Mme Le MAIRE :** Cela est faux, Monsieur VIGUIER.

**M. VIGUIER :** Je me suis trompé : de l'Oise ! Une majorité de contribuables isariens.

**Mme Le MAIRE :** Vous mentez ! Monsieur VIGUIER

**M. VIGUIER :** Je me suis trompé. Cependant, moi, je reconnais m'être trompé. Je poursuis : ... à une majorité de contribuables de l'Oise de voir leur taxe d'habitation diminuer. Je me suis trompé. Ma langue a fourché. Il est déjà un peu tard. Cela peut arriver à tout le monde, Madame le Maire. Et cela est moins grave qu'une erreur de calcul fiscal, je vous assure. Une majorité de contribuables de l'Oise a vu sa taxe d'habitation baisser, car depuis le 1er janvier 2009, il existe une politique d'abattement sur la part départementale de la taxe d'habitation. À Beauvais, ce n'est pas le cas. En effet, la dégradation de la politique communale d'abattement s'est ajoutée à une politique d'abattement départemental moyenne qui coûte à chaque foyer beauvaisien précisément 12€. Ces 12€ représentent la différence entre ce qui se serait produit en l'absence d'abattement général à la base et s'il n'existait pas de politique d'abattement spécifique au Département – autrement dit, si votre politique dégradée au plan communal s'était appliquée aussi sur la part départementale. Si cela s'était produit comme les années précédentes, les habitants de Beauvais auraient payé 12€ de taxe d'habitation en moins. Je le dis très clairement, je l'ai calculé : il s'agit de la différence existant entre la politique d'abattement des départements et...

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, vous l'avez calculé pour une feuille ou pour dix feuilles. Moi, je suis allée voir des gens dans d'autres communes de l'Oise. Il en existe qui pratiquent une augmentation de 35% à cause de votre abattement. Votre façon de faire de la politique consiste à endormir un chat sur une caisse de poissons.

**M. VIGUIER :** Cette réplique, vous l'avez travaillée ! De quelles communes parlez-vous, Madame le maire ? De quelles communes s'agit-il ?

**Mme Le MAIRE :** Mais il en existe plein et je peux vous les aligner : Pont-Sainte-Maxence, Gouvieux, Lamorlaye... Il en existe beaucoup.

**M. VIGUIER :** Je crois qu'il reste une chose que vous n'avez toujours pas comprise en ce qui concerne les abattements.

**Mme Le MAIRE :** Vous essayer de faire en sorte que nous ne comprenions rien. Voilà le problème, surtout !

**M. VIGUIER :** Il est une chose que vous n'avez toujours pas comprise en matière de abattements, à savoir qu'elle s'applique sur une valeur locative moyenne. A partir de là, pour tout contribuable beauvaisien, le résultat de l'abattement appliqué est le même. Voilà ce que vous n'avez toujours pas compris. Je me souviens que Monsieur TABOUREUX m'expliquait que je disais n'importe quoi voici un an. Les faits ne lui ont pas donné raison – malheureusement pour les Beauvaisiens. Il disait que chacun payait une taxe d'habitation différente. Je n'ai jamais prétendu le contraire. Mais je pouvais simplement mesurer précisément à l'Euro près le coût de la suppression de certains abattements, le surplus qui serait payé par chaque foyer beauvaisien. Je peux vous dire que la différence entre la politique d'abattement de la ville et la politique d'abattement du Département a coûté précisément 12€ à chaque foyer beauvaisien. J'ajoute une chose que je souhaite vous faire remarquer très simplement, Madame le Maire. En ce moment, vous faites beaucoup de déplacements : vous quittez Beauvais, vous allez un peu partout ailleurs. Cela est normal : vous êtes en campagne électorale.

**Mme Le MAIRE :** Comme vous !

**M. VIGUIER :** Tout à fait. Il y a une chose qui m'étonne. Vous nous expliquez que ce qui arrive aux Beauvaisiens est essentiellement dû à la faute du Département.

**Mme Le MAIRE :** Je ne me suis pas permis de dire cela. J'ai dit que cela doublait la dose.

**M. VIGUIER :** Vous nous dites que cela double la dose, mais que cela dégrade considérablement la situation fiscale des contribuables de notre département...

**Mme Le MAIRE :** Donc en fait, Monsieur VIGUIER, vous nous dites : 15-A. Je fais amende honorable : 15-A.

**M. VIGUIER :** Pas du tout. Je ne dis pas cela. Justement, il y a une chose que je constate. La fiscalité communale de Beauvais s'applique uniquement aux contribuables beauvaisiens. Nous savons dans quel état vous avez mis les contribuables beauvaisiens, Mme le maire.

**Mme Le MAIRE :** Cela fait dix ans que nous n'y avons pas touché ! Il ne faut pas exagérer, quand même !

**M. VIGUIER :** Nous savons dans quel état vous avez mis les contribuables beauvaisiens. En revanche, la politique fiscale du Département s'applique à tous les contribuables du département de l'Oise. Je m'excuse, mais je ne vois pas dans les 695 autres communes du département – qui en compte 696 au total – de mouvement de protestation des contribuables contre le Conseil général de l'Oise. Il n'est pas question d'étranglement fiscal, de scandale au sujet de la nouvelle politique d'abattement ou de protestation contre l'augmentation de 4% des taux. Je ne vois nulle part dans l'Oise les contribuables se révolter contre quiconque et notamment contre le Conseil général. Il n'y a qu'à Beauvais que les contribuables sont pris à la gorge par vos décisions fiscales, Madame le maire, dans lesquelles vous tentez d'impliquer le Conseil général de manière tout à fait abusive. Voilà la réalité. Une fiscalité communale s'applique au plan d'une ville. Dans notre ville, les contribuables sont étranglés. Une fiscalité départementale s'applique dans un département. Et, à part à Beauvais où ils sont étranglés par vous, Madame le Maire, les contribuables ne protestent pas.

**M. PIA :** J'ai à mon tour quelques questions à poser. Nous allons changer de sens, puisque vous êtes toujours très alertes pour poser des questions. Je vais vous poser des questions très

précises, Monsieur VIGUIER. Êtes-vous prêts à discuter, avec Madame HOUSSIN notamment, auprès de vos collègues du Conseil général, auprès du président du Conseil général, la possibilité de rétablir – puisque vous plaidez pour un abattement de base général – cet abattement à hauteur de 15% comme il était avant ? Êtes-vous prêts à faire comme nous allons faire ce soir, à savoir voter pour l'abattement pour charge de famille de 20% alors qu'il n'est que de 10% pour le Conseil général ? Êtes-vous prêts également à aller plaider la cause concernant l'abattement pour la troisième personne de 25% – comme nous – alors qu'il est aujourd'hui de 20% comme nous ? Êtes-vous prêts également, Monsieur VIGUIER, à introduire l'abattement pour charge de famille modeste tel que nous allons le faire ce soir (abattement spécial à la base) ? Êtes-vous prêts à aller discuter avec vos collègues dans ce sens ? Le cas échéant, nous pourrions nous entendre et discuter ensemble. Avant de venir introduire ce débat au sein de cette instance, je pense qu'il serait intéressant que vous ayez une discussion avec les élus que vous soutenez.

**M. VIGUIER :** Je vais à la fois tenter de donner une réponse à notre collègue PIA et énoncer quelques arguments au nom du groupe Vivre Ensemble Beauvais au sujet de ce point n° 5 relatif à la modification des abattements à la base. Tout d'abord, Monsieur PIA, je me découvre ce soir conseiller général par votre grâce et je vous en remercie. Pour le moment, je ne crois pas être habilité à représenter quiconque au Conseil général de l'Oise.

**M. PIA :** Vous êtes militant et responsable d'un parti politique.

**M. VIGUIER :** Au Conseil général, 41 conseillers généraux représentent chacun une fraction du département. Que je sache, à ce jour, je ne représente pas une fraction du département. Cela viendra peut-être ; je ne sais pas. Cela pour vous répondre précisément sur le fait que l'abattement général pourrait être établi au Conseil général de l'Oise, que les abattements pour charge de famille pourraient y être augmentés... Je dis pourquoi pas ! Je pense que vous êtes un fin lecteur de la presse locale. J'ai été interrogé par M. HÉROT, qui n'est plus là. Je pensais qu'en effet, lorsqu'est instauré un système d'abattement comme cela est le cas dans le cas du Conseil général de l'Oise, il est normal de faire une évaluation de ce système et éventuellement de le modifier un peu. Je crains cependant que vos amis de l'UMP et du Nouveau Centre réunis, au Parlement et au Sénat, ne privent de toute façon les conseils généraux de France et de Navarre de toute possibilité d'infléchir leur fiscalité relative à la taxe d'habitation en 2010. En effet, au 1er janvier 2011, ces départements n'auront plus rien à voir avec la taxe d'habitation que devront acquitter les Beauvaisiens et les habitants de toutes les communes de l'Oise. Vous en serez responsables à 100%. Monsieur PIA, je pense que vous avez suivi l'actualité parlementaire en ce qui concerne les réformes fiscale et territoriales en cours. Par ailleurs, la part communale de la taxe d'habitation des Beauvaisiens a progressé en 2009 de 100 à 200€ et vous venez de décider voilà quelques minutes de ne rien toucher au taux de la fiscalité communale applicable l'an prochain, en 2010. Malgré une mise en garde précise et chiffrée, vous avez décidé, Monsieur PIA avec vos collègues de la majorité, d'infliger une deuxième salve fiscale en direction des Beauvaisiens. Celle-ci est rigoureusement identique et aussi douloureuse en 2010 qu'elle ne l'a déjà été pour eux en 2009. Autrement dit, en cumulant les années 2009 et 2010, cela fait un alourdissement moyen de leur taxe d'habitation de 200 à 400€. Soit autant de pouvoir d'achat en moins pour tous les foyers beauvaisiens, en premier lieu pour les plus modestes. En effet, toute décision prise en matière d'abattement à la base ne pourra s'appliquer, vous le savez, avant l'automne 2011, quoi que vous décidiez ce soir. Voilà pourquoi les élus du groupe Vivre Ensemble Beauvais proposaient – en vain – une baisse des taux de la fiscalité communale étant immédiatement appli-

cable dès 2010. Revenons sur les abattements supprimés par votre majorité municipale en septembre 2008. Vous nous proposez dans votre rapport de revenir au montant de 20% de l'abattement pour charges de famille pour chacun des deux premiers enfants. Autrement dit, il s'agit d'annuler votre décision prise l'an passé. Comme le dirait votre adjoint aux finances, « gouverner c'est prévoir ». Mais avouez que nous avons bien du mal à vous suivre et à trouver un tant soit peu de cohérence dans vos décisions et dans votre gestion. Cela donne quelque peu le mal de mer – à moins que cela ne soit le mal du maire. Parlons en Euros, pour être bien compris des Beauvaisiens et ne pas chercher, comme vous le faites sans cesse, Madame le maire, à les embrouiller et à leur cacher la vérité. Le rétablissement, à son taux initial, de l'abattement pour charge de famille, allégera de 22€ pour un enfant ou de 44€ pour deux enfants la taxe d'habitation d'une minorité de foyers beauvaisiens. Cela concerne ceux qui ont déjà ou encore un ou deux enfants à charge. Concernant les célibataires, les jeunes couples sans enfant, les familles avec de grands enfants, les retraités, votre mesure signifie qu'ils ne paieront pas un centime de moins. Je précise que les 22€ mentionnés à l'instant correspondent – pour ceux qui n'auraient pas encore compris comment fonctionnent les abattements – au différentiel de 5 points entre un abattement à 15% et un abattement remis à 20% appliqués à la valeur locative moyenne – qui, je le rappelle, était d'un montant de 2754€ en 2009 – et multipliés ensuite par le taux communal de la taxe d'habitation. Vous venez de maintenir ce dernier à 16,60%. Je redis enfin que ces 22 ou 44€ d'allègement (pour une minorité de foyers seulement) seront très loin de compenser les 200 à 400€ supplémentaires acquittés en 2009 et en 2010 par tous les foyers beauvaisiens ou presque. Voilà pourquoi nous vous avons là encore proposé, dès octobre dernier, de rétablir tous les abattements – et en priorité l'abattement général à la base de 15%, supprimé par votre majorité en septembre 2008. Cette proposition, je le rappelle, est déjà portée à cet instant par près de 2000 Beauvaisiens qui ont signé librement notre pétition. À elle seule, la suppression de cet abattement général à la base a occasionné précisément une hausse de 67€ de la taxe d'habitation de tous les Beauvaisiens, soit près de la moitié de l'effort fiscal supplémentaire supporté par nos administrés. Ajoutons à cela que cette revalorisation des bases de calcul de la taxe d'habitation a d'abord pénalisé les plus modestes de nos concitoyens. Elle a pénalisé ceux qui occupent des logements dont la valeur locative est faible et pour qui, bien souvent la suppression de l'abattement général à la base a produit un brutal surcoût fiscal absolument pas atténué par les mesures d'exonération. Je pense à cet instant à ces centaines de familles populaires, peut-être des milliers, qui jusqu'alors étaient écrêtées et ne payaient pas de taxe d'habitation. Du jour au lendemain, les voilà redevenues imposables du fait de la suppression de l'abattement général à la base et doivent acquitter une taxe de plusieurs centaines d'Euros. Il est bien temps, maintenant que le mal est fait, de proposer l'application au minimum légal d'un abattement exceptionnel de 22€ (5%) pour les personnes les plus modestes. Qui et combien ? Nous n'en savons rien. Gouverner c'est prévoir, paraît-il. En l'occurrence, gouverner semble plutôt consister pour vous à multiplier en pure perte les effets d'annonce et la communication bling-bling. Là encore, avec vos propositions en trompe-l'œil, le compte n'y est pas. Loin s'en faut. Voilà pourquoi nous vous proposons d'adopter ce soir le rétablissement de tous les abattements supprimés et, en premier lieu, de l'abattement général à la base de 15%, qui signifie à lui seul 67€ de gains pour tous les contribuables. Madame le Maire, chers collègues, si vraiment vous souhaitez réparer ce qui a été qualifié par vous d'« erreur », alors réparez vraiment, cessez de faire semblant. Et, pour une fois, écoutez-nous et écoutez les Beauvaisiens.

**Mme Le MAIRE :** Gouverner, c'est voter. Sur ce dossier n°5, qui vote contre ? 9 voix contre. Le rapport est adopté à la majorité.

## GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA S.A. HLM SAPI HABITAT

PRÊT RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS RELATIF A L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 94 LOGEMENTS RÉSIDENCE SÉNÉFONTAINE

### M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

La SA HLM SAPI HABITAT a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a donné son accord de principe, pour le financement de l'opération de réhabilitation de 94 logements « résidence sénéfontaine » située rue Berlioz, allées Marot et Bellay du quartier de Saint Jean à Beauvais.

La commune de BEAUVAIS est appelée à délibérer en vue de garantir le prêt de la Caisse des Dépôts et consignations.

La garantie de la commune de BEAUVAIS est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil ;

**Article 1 :** La commune de BEAUVAIS accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt de 725.525 euros souscrit par la SA HLM SAPI Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

**Article 2 :** les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 725.525 euros
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Durée totale du prêt : 25 ans
- dont différé d'amortissement : néant
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + marge de 0,60%
- Taux annuel de progressivité de l'échéance : de 0 à 0,5 % maximum et actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A
- Révisibilité des taux d'intérêt et progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

**Article 3 :** la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM SAPI Habitat, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse et dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM SAPI Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe la simulation de tableaux d'amortissement*



## TAXE D'URBANISME REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu l'article L 251 A du livre des procédures fiscales indiquant que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participations d'urbanisme ;

Vu la demande de remise gracieuse de pénalités transmises par la trésorerie de Clermont formulée par M. Pereira Jaoa pour la construction du 11 rue Arthur Magot à Beauvais, pour un montant de 56 ? concernant la part Ville ;

Vu l'avis favorable émis par le Trésorier Principal de Clermont ;

Considérant que les circonstances de non paiement dans les délais de la taxe locale d'urbanisme ne laissent pas de doute quant à la bonne foi du demandeur ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la remise totale de la majoration, y compris les intérêts qui seront liquidés jusqu'à la date de décision.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REFINANCEMENT EMPRUNT DEXIA

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, il est proposé de souscrire à cette offre de refinancement dans les conditions suivantes :

#### Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

La Ville de Beauvais contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé Taux Fixe DF d'un montant maximum de 6 142 973,57 Euros pour refinancer le contrat ci-après

Références du contrat refinancé			Capital refinancé en EUR	Indemnité refinancée maximale en EUR
N° Contrat	N° Tirage/Tranche	Type de crédit		
MIN 235505 EUR	001	Crédit Amortissable	6 142 973,57	0,00

Ce refinancement autonome sera exclusivement régi par les dispositions du contrat de refinancement.

Par la souscription du présent contrat, le capital refinancé

est réputé remboursé au Prêteur. L'Emprunteur est redevable, au titre du contrat susvisé des sommes ci-après, exigibles le 01/06/2010 :

Références du contrat refinancé			Intérêts courus non échus maxi en EUR	Indemnité autofinancée maxi en EUR
N° Contrat	N° Tirage/Tranche	Type de crédit		
MIN 235505 EUR	001	Crédit Amortissable	0,00	0,00

#### Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- durée totale : 14 ans
- versements : les fonds sont réputés versés le 01 juin 2010 en refinancement du contrat
- MIN235505EUR
- commission : néant

#### PHASE D'AMORTISSEMENT

- Durée d'amortissement : 14 ans
- Date de première échéance : 01/06/2011
- Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle
- Mode d'amortissement : Progressif au taux de 5 % l'an
- Paiement des intérêts : Exact/360

#### Conditions de Remboursement Anticipé :

- du 01/06/2010 inclus au 01/06/2013 exclu :

Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

- du 01/06/2013 inclus au 01/06/2024 exclu :

En cas de transformation éventuelle en prêt à taux fixe, le remboursement anticipé demeure possible à chaque échéance moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

En cas de conservation de l'indexation Euribor 12 mois, le remboursement anticipé est possible à chaque échéance, sans indemnité, moyennant un préavis de 35 jours

#### Intérêts :

- du 01/06/2010 au 01/06/2013 :

À chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle à venir est déterminé comme suit :  
**taux fixe de 3,30 % maximum**

- du 01/06/2013 au 01/06/2024 :

À chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle à venir est déterminé comme suit :  
**Euribor 12 mois + 0,00%**

**NB :** l'index Euribor est observé 2 jours ouvrés Target avant le début de chaque période d'intérêts.

- Date de transformation éventuelle en prêt à taux fixe :  
**01/06/2013**

Au cas où le prêteur userait de la faculté contractuelle de transformation du prêt à taux variable en un prêt à taux fixe, l'emprunteur en serait informé au plus tard un mois avant la date de transformation. À compter de cette date, les nouvelles

conditions de taux d'intérêt et de remboursement anticipé seraient celles décrites ci-dessous. Cette transformation ne peut intervenir qu'à la date de Transformation indiquée ci-dessus pour la totalité du prêt et pour sa durée résiduelle.

À chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle à venir est déterminé comme suit : taux fixe de 3,30% maximum

**Article 2 :** Les conditions définitives de l'emprunt devant faire l'objet d'un top par téléphone avec Dexia Crédit Local, Monsieur Pierre Mauhin, Directeur Financier, est autorisé à effectuer le top permettant d'arrêter les conditions définitives de l'emprunt et est habilité à signer le fax de réservation récapitulatif des conditions de l'emprunt.

Madame le Maire de Beauvais est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal de souscrire, dans les conditions qui précèdent et telles que précisées en annexe à la présente délibération, à l'offre de refinancement de Dexia.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Vous savez que je suis attaché à ce que les emprunts à taux variable redeviennent à taux fixe. Voilà pourquoi je vous propose de transformer cet emprunt d'un peu plus de 6,1 millions d'Euros, qui était à taux variable, à un emprunt à taux fixe de 3,3%, de façon à stabiliser l'emprunt.

**Mme Le MAIRE :** Nous passons au vote.

**M. VIGUIER :** On s'abstient.

**Mme Le MAIRE :** Il y a 9 abstentions. Ils préfèrent les emprunts toxiques.

La mise en œuvre de ce projet à partir du 01 janvier 2010 nécessite la signature d'un accord local tripartite avec la Trésorerie Principale et la Chambre Régionale des Comptes.

Ce dernier précise les modalités pratiques et les choix techniques retenus pour réaliser la dématérialisation.

À partir du 01 janvier 2010, un CD-ROM sera produit mensuellement au format défini par les services du Trésor Public au lieu des 1 800 bulletins « papier ».

À terme, la transmission dématérialisée sera réalisée via un portail internet sécurisé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'accord local tripartite ci-joint
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'accord local avec la Trésorerie Principale de Beauvais et la Chambre Régionale des Comptes.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, l'accord local de dématérialisation des états de paye.*

## DÉMATÉRIALISATION DE LA PAIE

ACCORD TRIPARTITE AVEC LA TRÉSORERIE PRINCIPALE DE BEAUVAIS ET LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le Ministère des Finances a lancé un projet national de refonte de ses outils informatiques pour converger vers une solution unique « HELIOS » partagée par l'ensemble des services du Trésor Public permettant de contrôler et de faire les vérifications nécessaires sur des fichiers dématérialisés.

Dans ce contexte, la dématérialisation des éléments de paie s'inscrit dans une démarche partenariale de modernisation des transmissions entre l'ordonnateur et le comptable public et d'allègement des procédures.

**M. JULLIEN :** Nous allons faire plaisir aux écologistes en diminuant le nombre d'arbres abattus et le nombre de papiers. En l'espèce : 1800 bulletins de papier par mois. Tel est l'objet de la convention qui vous est soumise aujourd'hui. Cela impliquera la trésorerie principale de Beauvais et la Chambre régionale des comptes. Nous avons un avis favorable. Cela va nous permettre de transmettre, de manière dématérialisée, à l'aide d'un CD-Rom, des informations qui étaient autrefois constituées par 1800 documents par mois.

**Mme Le MAIRE :** Le rapport est adopté à l'Unanimité.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Lors de sa séance du 19 juin dernier, le conseil municipal a été amené à délibérer afin d'aménager le tableau des effectifs pour promouvoir un certain nombre d'agents lauréats d'un concours ou d'un examen ainsi que pour ceux inscrits à un tableau d'avancement de grade ou sur une liste d'aptitude.

Or, il avait été prévu qu'un certain nombre de situations soient étudiées au second semestre de l'année, notamment pour ce qui concerne la filière police municipale,

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

#### Filière administrative

1 rédacteur chef à temps complet

#### Filière technique

1 contrôleur à temps complet  
1 agent de maîtrise à temps complet  
2 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
7 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

#### Filière médico-sociale

1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### Filière sécurité

3 brigadiers à temps complet

#### Filière animation

Pour ce qui concerne les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) et dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, il vous est proposé la création de 40 emplois d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

La création de ces emplois vise à intégrer des agents qui étaient, jusqu'alors, vacataires.

Par ailleurs, avec la mise en place des nouveaux projets structurants sur le territoire de la Ville de Beauvais, le service archéologie est de plus en plus souvent sollicité en amont des projets.

Pour mener à bien les fouilles, le service est régulièrement renforcé par du personnel temporaire et les études et rapports deviennent naturellement plus nombreux.

Dans ces conditions, il vous est proposé de requalifier le poste de chargé d'études archéologiques qui sera amené à assurer

le suivi des fouilles, tant du point de vue archéologique que du point de vue du management du personnel.

Compte tenu des spécificités de l'emploi et de l'exigence d'une haute technicité de la part de son titulaire, le niveau de rémunération maximum (hors régime indemnitaire) pour ce poste serait calculé par référence à l'indice brut 714 de la fonction publique.

S'agissant des emplois d'avancement et de promotion, leur création interviendrait dès la prise d'effet de la présente délibération.

Pour ce qui concerne la création des emplois des ALSH et de l'archéologie, la prise d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNELS ET DES ÉLUS

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le décret N°2006-781 du 03 juillet 2006 permet d'indemniser les frais de déplacement supportés par les agents en mission ou en stage de formation hors de leur résidence administrative. L'article R 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales étend ce dispositif aux membres du Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante a la possibilité de moduler l'indemnisation des frais d'hébergement qui aujourd'hui sont fixés à 38,11€/nuitée en Province et 53,36€/nuitée à Paris.

Compte tenu des prix pratiqués sur le marché, il est proposé de porter à 60€ maximum/nuitée la prise en charge des frais d'hébergement.

Par ailleurs, il est rappelé que les autres frais engagés sont indemnisés de la manière suivante :

- Frais de restauration : remboursement forfaitaire, dans les conditions fixées pour les personnels de l'Etat (soit 15,25€ depuis le 01 juillet 2006)
- Frais de déplacement : remboursement sur la base du moyen de transport le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement
- Autres frais (parcs de stationnement, péage, bus, métro, RER, ...) : au réel des dépenses.

Ces remboursements sont accordés exclusivement sur présentation de tous les justificatifs de dépenses et de l'ordre de mission.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de remboursement des frais de déplacement dans les conditions exposées ci-dessus.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTION- NAIRES

### MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

L'association du Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) propose la signature d'une convention de partenariat avec les services de la Ville.

La convention a pour objet de donner accès aux agents de la Ville de Beauvais à l'ensemble des services du CSF dans les domaines suivants :

- Crédits pour tous les besoins de l'existence, prêts personnels et immobiliers ;
- Assurance : des personnes et des biens ;
- Vie quotidienne (service travaux, services à la personne, diagnostics immobiliers, etc.)

Cette convention permettra aux agents de la Ville de Beauvais d'être dispensés de s'acquitter de l'adhésion individuelle au CSF (à titre indicatif, le montant est de 41,92 €).

Par ailleurs, l'adhésion de la mairie de Beauvais se fera également à titre gratuit, en contrepartie de laquelle la Ville s'engage à informer de manière régulière les adhérents, notamment par le biais de deux insertions avec les bulletins de paye au cours de l'année.

Il est toutefois entendu que les agents qui voudront accéder à l'ensemble de ces services devront s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à 18 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association Crédit Social des Fonctionnaires et le Crédit et Services Financiers (CRESERFI).

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe la convention de partenariat.*

**AVENANT N°2****DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE****MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT**

Une convention de délégation de service public a été conclue entre la Mairie de Beauvais et la société Allo Dépannage, sise 19 rue de l'Avelon – 60000 Beauvais, portant sur l'exploitation de la fourrière automobile municipale.

La convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Un avenant n°1 à prolongé la durée de la délégation jusqu'au 31 décembre 2009. Ce qui représentait une augmentation de +11,67 % par rapport au montant initial de la délégation.

La procédure de passation de la nouvelle délégation de service public n'est pas achevée.

En application de l'article L. 1411-2-a du Code général des collectivités territoriales, qui permet de prolonger le contrat lorsque la procédure n'est pas encore achevée, il est nécessaire de conclure un second avenant de prolongation du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 mai 2010, afin de permettre l'attribution de la délégation de service public en cours de passation.

Rémunération perçue sur les 5 ans : 269.470,73 € (sur 60 mois)

Soit en moyenne 4.491, 18 € par mois

Avenant n°1 de prolongation de 7 mois = (4.491,18 € x 7)  
Soit + 31.438,26 €

Total = 300.908,99 €

Soit une augmentation de + 11,67 %

Avenant n°2

4.491, 18 € X 5 = 22455,9 €

Avenant n°2 = + 8,33 %

Total cumulé avenant n°1 et avenant n°2 = 323.364,89 €

La Commission de Délégation de Service Public de la fourrière automobile municipale, réunie le 15 décembre 2009 a émis un avis favorable.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009****6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS****MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2009 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget primitif 2009 de crédits non répartis au compte 6574 «subventions aux associations et autres organismes de droit privé» ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en oeuvre du projet de l'association suivante :

- ALFAH Association de Lutte en Faveur des Accès Handicapés : 500

Organisation d'une soirée intitulée « Ensemble luttons contre la sclérose en plaques »

**AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009****6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

*Sous-fonction /Rubrique* : 025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS - 1040

*Associations bénéficiaires* : ALFAH - Association de Lutte en Faveur des Accès Handicapés

Organisation d'une soirée intitulée «Ensemble Luttons contre la sclérose en plaques»

*Montant de la subvention affectée* : 500 €

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**INDEMNISATION DES SINISTRES DANS LE CADRE DES ASSURANCES DE LA VILLE****MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Plusieurs sinistres occasionnés aux biens communaux suite, en grande partie, à des accidents de la circulation sur la voie publique et à des actes de vandalisme, ont été déplorés. Pour chacun d'entre eux, une déclaration de sinistre a été effectuée.

Des factures de remise en état des lieux établies par les services techniques municipaux ont été soumises et acceptées par notre assureur MMA « dommages aux biens » pour les évènements suivants :

- 03/02/2007 : indemnité complémentaire détérioration candélabre Bd St Jean . . . . . indemnisation : 380,00 €

- 17/12/2007 : indemnité complémentaire dégâts des eaux GS Lanfranchi . . . . . indemnisation : 4.284,00 €

- 08/02/2008 : détérioration panneau « entrée de ville » route de Clermont . . . . . indemnisation : 1.866,14 €

- 20/05/2008 : détérioration portique place du Jeu de Paume ..... indemnisation : 804,87 €
- 27/06/2008 : détérioration 3 panneaux de signalisation route de Crèvecoeur ..... indemnisation : 701,48 €
- 01/10/2008 : détérioration 2 potelets angle rue Desgroux/Bd St Jean ..... indemnisation : 498,11 €
- 02/10/2008 : détérioration panneau de signalisation rue des Moulins ..... indemnisation : 240,69 €
- 10/11/2008 : détérioration 3 barrières 8 Bd Jean de Lignières ..... indemnisation : 334,22 €
- 19/01/2009 : détérioration 2 potelets rue du Dr Délie ..... indemnisation : 328,82 €
- 05/02/2009 : détérioration lampadaire rue du Fg St Jean indemnisation : 2208,89 €
- 28/01/2009 : incendie stade Barbier - indemnité immédiate ..... indemnisation : 4.911,69 €
- 05/03/2009 : détérioration barrière & corbeille angle rue Corréus/Bd de Gaulle ..... indemnisation : 520,36 €

Par ailleurs, la ville de Beauvais a été indemnisée par la SMACL, dans le cadre du contrat « flotte automobile », pour les sinistres répertoriés ci-après :

- 07/11/2008 : véhicule 2063WG60 accidenté et économiquement irréparable ..... indemnisation : 3.688,15 €
- 03/04/2009 : véhicule 364ALF60 incendié et économiquement irréparable ..... indemnisation : 5.257,60 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les indemnisations des assureurs MMA et SMACL pour un montant total de 26.025,02 €.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 13 Mai 2009, le Conseil Municipal approuvait la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, y incluant la compétence suivante :

« Exercice par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, au nom et pour le compte, du département de l'Oise ou de la région de Picardie, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités ».

Afin d'écartier toute confusion juridique, le Conseil Communautaire, en date du 2 Octobre 2009, délibérait afin de compléter cette formule en la rédaction de l'article L. 5210-4 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Lorsqu'il y a été autorisé expressément par ses statuts, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut demander à exercer, au nom et par le compte du Département ou de la Région, une partie des compétences

dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités ». Conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque commune de délibérer sur ce projet de modification des statuts.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. RAHOUI :** Je souhaite fournir une explication de vote. Comme vous le savez, vous avez privé, en début de mandat, plus de 40% des électeurs de représentation au sein de la Communauté d'agglomération. Depuis, la Marianne n'a pas été redorée par vos soins et ne vous a pas été remise une nouvelle fois. Si nous n'observons toujours pas d'élan démocratique de votre part pour faire en sorte que la représentation soit la plus claire possible au sein de cette assemblée communautaire qui a de plus en plus de compétence, nous continuons, comme ce soir, à ne pas participer au vote.

**Mme Le MAIRE :** Très bien. 9 abstentions. Le rapport est adopté.

## CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 30 janvier 2009 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2009 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux (centres sociaux et associations d'animation) a émis un avis favorable concernant le projet suivant :

#### Fiche action n° 1 :

- « Visite de l'Institut du Monde Arabe et Paris »

Porteur de projet : Groupe d'habitantes de Saint-Jean  
Association relais : ASFA

Pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 630 €

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 25/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, le "Fonds de soutien aux initiatives locales".*

## **CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2010 - (C.L.E.A.)**

*SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDE DE  
SUBVENTION*

### **Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Depuis 1997, le Contrat Local d'Éducation Artistique de la Ville de Beauvais permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Ce dispositif s'articule autour d'actions menées :

- en temps scolaire : 18 projets en 2010 (20 en 2009) ;
- hors temps scolaire : 5 projets en 2010 (5 en 2009).

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles primaires et maternelles de Beauvais pour les projets menés en temps scolaire.

Le coût global de ce programme est estimé à 64 595 €, soit 51 745 € pour les actions en temps scolaire et 12 850 € pour les actions menées hors temps scolaire.

Pour sa réalisation, une subvention doit être sollicitée auprès de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie à hauteur de 18 000 €.

Le budget correspondant aux engagements de l'Inspection Académique, soit 10 370 €, sera géré directement par ses services.

Le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du Festival des Écoliers sera supporté en totalité par la Ville.

La dépense correspondant à la réalisation du C.L.E.A. sera prélevée sur les comptes 6574 30 pour les fonds alloués aux associations et 65735 30 pour la subvention versée à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'agissant des actions portées par le réseau des médiathèques du Beauvaisis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention souhaitée auprès de la DRAC et à signer :
  - la convention de partenariat associant la D.R.A.C. Picardie et l'Inspection Académique ;
  - les conventions à conclure avec les associations portant les projets ;
  - la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 08/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, le programme et plan de financement prévisionnel du CLEA 2010.*



## ACQUISITION PARCELLES SUCCESSION EVRARD

AMÉNAGEMENT DU BOIS BRÛLET

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de l'aménagement du Bois Brûlet (face au Plan d'Eau du Canada), la Ville a reçu la proposition de la succession EVRARD pour acquérir une parcelle située à proximité, rue de la Mîe au Roy, complémentaire à l'aménagement des abords du bois.

Il s'agit de la parcelle BE n° 88 de 1 838 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle BE n° 88 au prix de 2.000,00 euros au vu de l'avis des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ACQUISITION PARCELLE BG N°87

RÉSERVES FONCIÈRES

RÉALISATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme, les parcelles cadastrées section BG n° 87, 88 et 89 situées Chemin des Fourrières ont été inscrites en emplacement réservé en vue de la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales aux abords de la Liovette.

Madame Carine BUREAU propriétaire de la parcelle BG n°87 de 800 m<sup>2</sup> a ainsi proposé la vente de sa parcelle à la ville.

Un accord est intervenu sur la base de l'estimation des domaines, soit 4 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BG n°87 de 800 m<sup>2</sup> appartenant à Madame BUREAU au prix des domaines, soit 4 000 €.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## RÉNOVATION URBAINE- ACQUISITION D'UN LOCAL

CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE

### M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, il est prévu un redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Bellevue et Camard.

Pour ce faire, la Ville a engagé une politique d'acquisition des murs des différents lots commerciaux de Bellevue et de Camard.

Monsieur et Madame JOUBLIN sont propriétaires des murs d'un local commercial du centre Bellevue, rue de Séréfontaine.

Ce local est actuellement loué moyennant un bail commercial, à Monsieur CALISKAN pour l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale, rôtisseuse, volailles, fruits et légumes....

Une proposition d'acquisition a été faite à Monsieur et Madame JOUBLIN qui ont accepté. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir le local formant le lot 12 (surface d'environ 72 m<sup>2</sup>) du centre commercial Bellevue cadastré section AL n° 392 au prix de 70 000,00 euros conformément à l'avis des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ACQUISITION MOULIN DE LA MIE AU ROY SITUÉ 149, RUE DE LA MIE AU ROY

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La ville a réceptionnée une Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur l'immeuble dit « Moulin de la Mîe au Roy » cadastré section BD n°113 à 116 et BE n°119, 120, 289, 290, 291 et 293 moyennant un prix de 550 000 euros.

Les biens sont composés d'un pavillon à usage d'habitation, de l'ancien Moulin, et des terrains attenants, le tout pour 6 436 m<sup>2</sup>.

Cette propriété a été classée en emplacement réservée au P.L.U 2007 en vue de la réalisation d'équipement lié au développement des activités autour du plan d'eau du Canada et à l'aménagement de la base de loisirs.

Il apparaît en effet que compte tenu de son emplacement privilégié, l'acquisition de ce bien contribuera au développement des activités de tourisme et de loisirs aux abords du plan d'eau avec notamment la réalisation d'un lieu d'hébergement et de restauration.

Le Maire a donc par décision du 23 octobre 2009 prêté ce bien au prix de 480 000 euros.

Considérant que Mr BRISSAUD, propriétaire est d'accord pour vendre ce bien à la ville au prix de 500 000 euros, somme qui reste dans la limite basse de l'estimation des domaines,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les biens cadastrés section BD n°113, 114, 115, 116 et BE n° 119, 120, 289, 290, 291 et 293 pour 6.436 m<sup>2</sup> situés, 149 rue de la Mîe au Roy, au prix de 500 000 euros au vu de l'avis des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS :** Ce moulin est emblématique de l'histoire de Beauvais. Il date du XVI<sup>e</sup> siècle, comme vous le savez. Il a appartenu à l'ISAB, qui avait installé une turbine hydraulique. Il se trouve que le propriétaire souhaite vendre ce moulin. Les biens sont composés d'un pavillon à usage d'habitation, du moulin lui-même et de terrain, le tout sur une surface de 6436 m<sup>2</sup>. Le PLU 2007 avait prévu d'un emplacement réservé, pour se réserver la possibilité de réaliser les équipements permettant de développer la base de loisirs. L'acquisition de ces biens compléterait les équipements de l'Écospace et permettra le développement d'activités touristiques et de loisirs, avec la possibilité de réaliser un lieu d'hébergement, éventuellement de restauration. Le 23 octobre 2009, le maire a fait une proposition d'acquisition de ce bien, au prix de 480 000€. Aujourd'hui, le propriétaire est d'accord pour vendre ce bien au prix de 500 000€, ce qui reste dans l'estimation basse des domaines. En effet, les domaines avaient estimé ce moulin à 600 000€. Il est proposé ce soir au Conseil municipal d'acquérir les biens que je viens de vous décrire.

**M. CNOCKAERT :** Nous nous félicitons de cette acquisition. Je souhaite avoir plus de détails sur l'hébergement et la future restauration. Pouvons-nous en savoir davantage, Monsieur BOURGEOIS ?

**M. BOURGEOIS :** Pour l'instant, dans les opportunités foncières – et c'est pourquoi nous laissons dans nos budgets de très larges marges pour ces domaines –, nous préparons l'avenir. Des idées sont lancées. Il va falloir discuter tous ensemble des aménagements qui paraîtront les plus judicieux. Mais nous savons qu'une opportunité foncière ne reste pas longtemps. En effet, existait la menace que le moulin soit transformé en logements. Cela aurait induit n'importe quelle restauration, car une seule déclaration de travaux était suffisante et nous n'aurions plus eu la maîtrise sur le patrimoine historique de la ville. Par cette démarche, nous nous inscrivons dans la préservation du patrimoine historique de la ville. D'autres ont été laissés et démolis. Le lieu est agréable. Il complète l'espace de l'Écospace. Il existe du terrain autour : 6200 m<sup>2</sup>. Différentes pistes peuvent donc être envisagées. Nous serons amenés à tous y réfléchir ensemble.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Pas de question ? Même vote ? Unanimité.

## RÉSIDENTIALISATION IMMEUBLE C / ALLÉE COLETTE

CESSION DE TERRAIN A L'OPAC  
DÉCLASSEMENT DE VOIE

### M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine sur Saint Jean le secteur dit « cœur de plateau » va faire l'objet de travaux d'amélioration.

Le bâtiment « C » de l'OPAC va ainsi faire l'objet de travaux de réhabilitation et de résidentialisation consistant en une démolition de la partie Nord-Ouest du bâtiment, l'installation d'une clôture, l'aménagement d'un jardin d'agrément clôturé, l'aménagement de l'allée Colette, l'amélioration du parking et l'extériorisation des ordures ménagères.

Dans ce cadre il est prévu que la Ville rétrocède des espaces publics et notamment une partie de l'allée Colette qui serait privatisée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'envisager le déclassement d'une partie de l'allée Colette en vue de sa rétrocession à l'OPAC ;

- de lancer la procédure d'enquête publique de déclassement ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. VIGUIER :** Nous sommes un peu perplexes sur cette décision. Elle nous paraît positive quant à ce qui a trait à la sécurisation des halls d'immeuble. En la matière, il s'agit d'initiatives que nous avons soutenues par le passé et que nous avons lancées lorsque la gauche était majoritaire à la mairie de Beauvais. Par contre, ce projet en tant que tel nous chagrine par le fait qu'il privatise l'allée Colette et supprime une voirie bien fréquentée par beaucoup d'habitants de notre ville et de ce quartier. Autant nous comprenons l'aspect de renforcement de la sécurité dans cet espace, autant la privatisation de l'allée n'est pas la solution que nous aurions choisie. Cette décision nous incline donc plutôt à nous abstenir sur ce rapport.

**Mme Le MAIRE :** Il s'agit d'une décision de l'OPAC, Monsieur VIGUIER. Il s'agit de l'OPAC qui le demande.

**M. VIGUIER :** Cela ne doit pas nous empêcher, en tant qu'élus libres, de rester sur cette position que nous avons mûrement réfléchi, Madame le Maire.

**M. AURY :** En complément, je voudrais également indiquer, dans le prolongement d'autres interventions que j'ai pu faire dans des conseils municipaux antérieurs, puisque nous y participons un peu, à travers le bâtiment C, que les projets de démolition de logements, à l'heure où tant de personnes n'ont pas de logement du tout ou sont très mal logées, contiennent de me choquer. J'ai dit de multiples reprises que les importantes sommes d'argent investies dans les opérations de démolition auraient pu être très utilement dans des opérations de rénovation complète de ces logements. De surcroît, à l'heure où on parle beaucoup des questions de développement durable et d'environnement, nous savons bien que la démolition ne s'inscrit pas dans du développement durable à l'inverse

d'une rénovation complète. Il s'agit d'une raison supplémentaire, me concernant, pour ne pas voter ce dossier. J'ajoute une question. Est-ce bien une erreur qui a été faite sur le nom des voies ; vous indiquez la rue des Métiers passant au milieu et la Coulée Verte en haut ou bien est-ce le projet réel ? La rue des Métiers va être déplacée au centre du quartier.

**Mme Le MAIRE :** Non, pas du tout.

**M. AURY :** Madame le Maire, c'est ce que je lis sur le plan fourni. En plein milieu, passe la rue des Métiers...

**Mme Le MAIRE :** Elle est verte...

**M. AURY :** Et la Coulée Verte est à la place de la rue des Métiers ?... Donc il s'agit d'une erreur. Ce n'est pas un réaménagement urbain, c'est une erreur d'écriture.

**Mme Le MAIRE :** Il ne s'agit pas de ne pas plaider coupable, mais ces documents nous ont été transmis par l'OPAC.

**Mme ABLA :** Dans une précédente intervention, notre collègue Franck PIA déplorait l'absence des élus dans le cadre des réunions de concertation de l'ANRU.

**Mme Le MAIRE :** Au contraire, j'ai cru entendre Sébastien CHENU remercier les élus de leur présence.

**Mme ABLA :** Non, il en déplorait l'absence. Quant à moi, je déplore la non invitation à ces réunions de concertation, puisque je n'en reçois pas. J'essaie de me tenir au courant sur ce qui se passe sur le quartier Saint-Jean autant que faire se peut. Je sais que hier, une réunion a eu lieu, concernant la résidentialisation du bâtiment C. Je sais aussi, pour avoir interrogé des habitants de ce bâtiment, que environ 80% de ses locataires sont favorables à ce projet. Pour cette raison, je voterai pour ce dossier.

**Mme Le MAIRE :** Merci Madame ABLA.

**M. CHENU :** Pour répondre à Fatima ABLA, je rappelle que les réunions de concertation sont publiques. Je crois aussi qu'elles sont annoncées par la presse. En tous les cas, tu es évidemment la bienvenue à celles-ci. Je rejoins par ailleurs ton propos : 80% environ des locataires du bâtiment C sont favorables au projet. Il s'agit du résultat d'une enquête qui avait été initiée par l'OPAC. Nous avons un effort à fournir au sujet de l'information sur les réunions, effectivement.

**Mme Le MAIRE :** Franck PIA, qui suit le dossier, voudrait donner une information.

**M. PIA :** Merci. Tout d'abord, je n'ai jamais dit, ma chère Fatima, que je regrettais l'absence des élus dans les réunions de concertation. Parfois, dans certaines réunions, nous avons en effet trop peu d'habitants. Cela est le cas notamment dans les ateliers de concertation. Cela n'est pas le cas partout. Il est vrai que hier soir, nous avons fait un atelier de concertation avec très peu d'habitants : ils étaient trois. Quand cela se passe ainsi, avec Sébastien, d'autres élus et notamment les bailleurs concernés lorsqu'il s'agit d'une réhabilitation, nous allons vers les habitants pour leur donner des informations nécessaires. Ceci dit, il existe plusieurs types de réunions de concertation. Il existe les concertations publiques. Et il existe les réunions de travail avec les habitants pour discuter des aménagements, des réhabilitations, des rénovations qui vont être exercées. Je ne vois pas comment et pour quelle raison nous devrions inviter tous les élus. Cela viendrait « polluer » le débat. Je suis adjoint chargé de ce dossier. Avec nos partenaires, nous allons au devant des habitants pour examiner avec eux les dossiers qui ont trait à la rénovation et à la réhabilitation de ce quartier. En ce qui concerne le bâtiment C, le document qui vous est fourni dans le dossier est un document de travail. Il s'agit d'un document à approfondir avec les habitants du quartier. Il n'y a rien de complètement défini sur les modalités d'aménage-

ment de cette réhabilitation.

**M. RAHOUI :** Je rebondis rapidement sur ce que Monsieur PIA vient de dire. « Polluer » le débat n'est pas forcément le terme adéquat. Ce genre de débat, que vous organisez à huis clos...

**M. PIA :** Ce que j'entends ce soir, parfois...

**M. RAHOUI :** Vous avez fait votre petite parenthèse, bravo. « Polluer » le débat n'est pas forcément le terme adéquat. Faire ce type de réunion à huis clos n'est pas très correct. Il existe en effet un paradoxe. Les uns disent que les élus ne sont pas assez présents, les autres les refusent lorsqu'ils s'y rendent : vous savez de quoi je parle, Monsieur PIA, puisqu'il vous est arrivé un jour de me refuser l'entrée d'une réunion. Je n'ai pas voulu faire de polémique, je n'ai rien dit. Des gens voulaient participer à cette réunion tranquillement. Je vous ai laissé le faire, en toute courtoisie, car je ne souhaitais pas vous embêter. Cela était cependant assez peu acceptable et je trouve que vous vous contredisez régulièrement.

**M. PIA :** Excusez-moi, M. RAHOUI, mais se présenter à une réunion sans y être invité ne m'apparaît pas être une manière très correcte.

**M. RAHOUI :** Donc Fatima avait raison : nous ne sommes pas invités.

**Mme Le MAIRE :** Passons au vote. Il y a 7 abstentions. Le rapport est adopté.

## CESSION SENTE RUE DE PONTOISE

### MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Monsieur TA KIM QUANG Minh et Madame TCHILINGUIRIAN Céline sont respectivement propriétaires des propriétés sises 107 bis et 109 rue de Pontoise.

Ils se plaignent de nuisances occasionnées par la présence d'une ancienne sente communale jouxtant leur propriété et souhaitent donc acquérir chacun une partie de cette sente sise entre les numéros 109 et 111 de la rue de Pontoise, afin de clôturer en toute sécurité.

Considérant que cette sente, sans issue, ne présente aucun intérêt, en terme de circulation publique, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à Monsieur TA KIM QUANG d'une part et à Madame TCHILINGUIRIAN d'autre part, la partie de sente longeant leur propriété respective, au prix des Domaines soit 10 € le m<sup>2</sup>,

- de constater le déclassement de fait du domaine public, de la sente comprise entre les numéros 109 et 111 de la rue de Pontoise,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CESSION D'UN TERRAIN**

RUE DU WAGE

**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

La ville de Beauvais est propriétaire d'un terrain rue du Wage situé en Zone Ubf du PLU, mais à la topographie délicate et grevée en partie d'une servitude de canalisation d'eaux pluviales avec l'existence d'un bassin enterré de décantation.

La société Edouard Denis est une société de promotion immobilière basée à Abbeville. Elle réalise actuellement un programme de 58 logements collectifs, rue de la Trépinère à Beauvais.

Cette société s'est déclarée intéressée par l'acquisition du terrain, rue du Wage, en vue de la réalisation d'une trentaine de logements collectifs en accession et pourrait s'engager sur un programme T.H.P.E (très haute performance énergétique) à la demande de la ville.

Considérant que ce programme s'inscrit dans l'objectif de la ville de diversifier ses offres dans le cadre de sa politique locale d'habitat, il vous est proposé de vendre ces terrains à la société Edouard Denis pour le projet cité ci-dessus.

Au préalable, il sera nécessaire pour la Ville d'acquiescer par le biais de la prescription acquisitive la parcelle cadastrée section P n° 545 d'une surface de 68 m<sup>2</sup>.

Après recherches, il s'avère en effet que cette parcelle est inscrite au cadastre au nom de PERSON Zéphir, sans aucune autre référence d'état civil, que la parcelle est inexistante au bureau des hypothèques et que la ville de Beauvais l'entretient depuis plus de trente ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acter l'acquisition de la parcelle cadastrée section P n°545 de 68 m<sup>2</sup>, suivant la procédure de la prescription acquisitive.

- de vendre les parcelles cadastrées section P n°s 497 à 509, 542 à 555 situées rue du Wage à la société Edouard Denis ou à toute autre société qui se constituera pour ce projet, d'une surface totale de 2.632 m<sup>2</sup> au prix de 350 000 € (H.T) au vu de l'avis des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et toute pièce relative à ce dossier.

- d'autoriser la Société à déposer sa demande de permis de construire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY :** Dans un souci de mixité sociale dans chaque quartier, n'était-il pas possible de proposer à un bailleur social de réaliser cette opération ?

**M. BOURGEOIS :** Si ma mémoire est bonne, ce terrain avait été initialement réservé par l'OPAC, qui n'a pas donné suite au projet. Il était de notre devoir de proposer un autre acquéreur, qui sera ce promoteur. Du reste, je vous ai signifié que nous sommes très satisfaits de ce promoteur, puisque sur la Trépinère, conformément à l'idée de mixité sociale, 24 logements sur 58 sont rétrocédés à l'OPAC. À cette étape du

dossier, nous ne pouvons dire qu'il n'en sera pas de même pour cette petite résidence de 30 logements. Le terrain avait été réservé, dans un premier temps, par l'OPAC, qui n'a pas donné suite.

**M. AURY :** J'entends vos explications, mais je crois qu'à Beauvais, l'OPAC n'est pas le seul bailleur social. Madame le Maire, vous avez d'ailleurs l'honneur de présider une société de HLM du Beauvaisis. L'opération n'était-elle pas réalisable dans ce cadre ?

**Mme Le MAIRE :** Elle n'était pas réalisable dans ce cadre en raison du prix du foncier. La SA du Beauvaisis réalise de très nombreux programmes en ce moment et trouvait qu'elle avait suffisamment de projets pour les deux années à venir. Malheureusement, nous avons été obligés de nous tourner vers un autre opérateur. Mais je ne vous cache pas que de nombreux programmes aujourd'hui sont rétrocédés à la SA du Beauvaisis.

**M. AURY :** Une dernière question, qui fait suite à votre réponse. Vous annoncez que la SA du Beauvaisis trouvait le prix trop élevé. Or, le prix est fixé par nous.

**Mme Le MAIRE :** Oui mais, dans l'équilibre de son budget, cela ne lui convenait pas et elle voulait le faire autrement. Comme elle avait déjà la maison de retraite et d'autres programmes en cours, elle a préféré passer son tour sur ce projet. Passons au vote. Qui vote contre ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

**CESSION DE TERRAIN A L'OPAC**  
**RÉALISATION DE RAMPES D'ACCESSIBILITÉ****MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

L'OPAC de l'Oise envisage l'aménagement de rampes d'accessibilité aux abords des Tours A12, avenue Jean Moulin et du bâtiment G de l'allée Johann Strauss.

Lesdits ouvrages empiètent sur le domaine public communal, c'est pourquoi l'OPAC sollicite l'acquisition de l'emprise concernée.

Considérant l'intérêt général de ces installations, destinées à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder gracieusement à l'OPAC l'emprise nécessaire à la réalisation de ces ouvrages, soit 40 m<sup>2</sup> environ (parcelle K1215p) avenue Jean Moulin, et 40 m<sup>2</sup> environ (parcelle AJ 373p) rue Johann Strauss.

- de déclasser en conséquence du domaine public communal lesdites parcelles.

- d'autoriser Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. EN VUE DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 938 AU DÉBOUCHÉ DE L'AVENUE DU BEAUVAIS (ZAC BEAUVAIS-TILLÉ)

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Afin d'assurer des conditions de sécurité satisfaisantes et la fluidité de la circulation, le Département envisage la création d'un carrefour giratoire, lequel assurera la connexion entre l'accès à la zone d'activités du Haut Villé et la route départementale n° 938 menant à Saint Just En Chaussée.

Le Conseil Général de l'Oise a élaboré un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de giratoire du Haut Villé - RD 938.

Les enquêtes publiques conjointes, organisées par le Préfet, portaient sur :

- l'utilité publique des nouvelles acquisitions et aménagements annexes
- l'enquête parcellaire
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Beauvais, avec la création d'un emplacement réservé au droit du projet de giratoire et ce, au profit du Conseil Général de l'Oise

Ces enquêtes conjointes se sont déroulées du 03 septembre au 02 octobre 2009.

Dans le cadre de l'enquête publique, aucune observation inhérente à la mise en compatibilité du P.L.U. de Beauvais n'a été formulée.

Les conclusions de l'enquête ne remettent donc pas en cause les éléments de mise en compatibilité du document d'urbanisme, c'est pourquoi un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur (cf. conclusion et rapport ci-joint ainsi que le compte-rendu de la séance d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées).

À son tour, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur la mise en compatibilité du P.L.U.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annxe, le relevé de décisions de la réunion du 15 mai 2009.*



**M. BOURGEOIS :** Il s'agit d'un gros dossier, mais uniquement technique. Il s'agit en effet de la mise en compatibilité de notre PLU en vue de permettre la réalisation d'un giratoire qui permettra l'accès de la RD 938 à la future ZAC Beauvais-Tillé. Nous créons donc un emplacement (4h44'25) réservé supplémentaire qui porterait le n°41. Et, dans le cadre de l'enquête publique, aucune observation négative n'a été faite.

**Mme Le MAIRE :** Pas de questions ? Pas de vote contraire ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

## **OPÉRATION LES LONGUES RAYES**

*CONVENTION ERDF/VILLE DE BEAUVAIS*

PASSAGE DE RÉSEAU

IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION  
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### **MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

Dans le cadre de la réalisation des travaux liés à la viabilité de la zone des Longues Rayes avenue J.Rostand, des conventions de passage de canalisation ERDF sur les parcelles privées communales sont nécessaires.

Il est ainsi envisagé de conclure deux conventions de mise à disposition portant sur :

1) l'implantation d'un poste ERDF sur la parcelle CB n°27 (pour 12m2 environ)

2) le passage de deux canalisations souterraines ERDF sur une longueur de 360 m, grevant les parcelles CA 34, 83 et CB 24 tel que cela figure sur le plan ci-joint.

Ces conventions sont conclues à titre de servitude réelle pour la durée de l'exploitation, et à titre gratuit.

il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de mise à disposition et toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention de servitude ERDF.*



## SOLLICITATION DES FINANCEURS, DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMARRAGE ANTICIPÉ D'OPÉRATION

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DE RIVIÈRES,  
PARCELLE AQ14 SUR L'AVELON

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Suite à l'étude-diagnostic des rivières de la Ville menée en 2008-2009, des zones d'interventions prioritaires pour la remise en état des berges et de la ripisylve sont en cours de hiérarchisation.

Une parcelle boisée (parcelle AQ14) appartenant à la Ville, en rive gauche de l'Avelon, a été identifiée comme prioritaire au vu de la présence d'embâcles très volumineux pouvant, en cas de remobilisation vers l'aval, favoriser l'inondation des quartiers de St Just et St Quentin.

Il est nécessaire d'intervenir rapidement sur cette parcelle, avant la période hivernale de crue, pour dégager les embâcles et rétablir le fonctionnement hydraulique du cours d'eau.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département, l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'Eau. Cependant, afin d'être en adéquation avec les exigences des programmes d'aide de ces partenaires, la demande de subvention sera établie pour un linéaire de berge plus important, sur une tranche complète de travaux réalisés en 2009-2010.

Afin de ne pas perdre les bénéfices d'une éventuelle subvention, il est néanmoins nécessaire de solliciter dès à présent une autorisation de démarrage anticipé pour cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter des partenaires institutionnels une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS :** Vous savez combien nous sommes attachés à l'entretien de nos rivières, dans le but d'en accroître l'agrément et surtout de faire reculer le risque d'inondation sur la ville de Beauvais. Voilà pourquoi une étude sur les rivières a été menée en 2009. Il se trouve que nous devons travailler quelque peu dans l'urgence. En effet, une parcelle boisée en bordure de l'Avelon, qui appartient à la ville, contient des obstacles qui pourraient favoriser, en cas de montée des eaux, une inondation des quartiers Saint-Just et Saint-Quentin. Pour cette raison, nous demandons à agir rapidement tout en pouvant se positionner sur les subventions que peut accorder le Département, l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'Eau. Il est nécessaire, ce soir, de demander une autorisation de démarrage avant la réalisation complète d'un dossier qui portera sur un tronçon beaucoup plus large.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION CULTURES AUX JARDINS

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

L'Association Cultures aux Jardins qui favorise les échanges ainsi que des actions artistiques communes entre les représentants de l'Art des jardins, jardiniers, directeurs de Services Espaces Verts, gestionnaires de parcs et jardins, paysagistes et les acteurs de disciplines artistiques (musique, littérature, théâtre, danse, arts plastiques, graphiques et numériques, cinéma, etc...) a pour but de promouvoir l'Art des jardins et des actions culturelles dans les parcs, jardins et espaces naturels, et souhaite permettre l'accès au plus grand nombre à la culture et notamment à une réflexion sur les relations entre l'Art des jardins et les autres arts.

Pour réaliser ses objectifs, l'Association a constitué un groupement de collectivités territoriales, parcs et jardins, espaces verts publics et privés au niveau national et international qui propose de façon régulière et cyclique une programmation d'événements artistiques, associant l'Art des jardins aux autres formes d'Art.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Association Cultures aux Jardins dont la cotisation annuelle s'élève à 300 € ;

- de procéder à la désignation de deux représentants de la Ville de Beauvais qui siégeront au sein de cette association ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné, à l'UNANIMITÉ, Madame Nicole WISSOTZKY et Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS en qualité de représentants de la Ville au sein de l'Association Cultures et Jardins.

*En annexe, les statuts de l'association Cultures aux jardins.*



**M. BOURGEOIS :** Il s'agit d'un dossier différent. Nous proposons ce soir l'adhésion de la ville à une association qui s'appelle Cultures aux jardins. Cette association nouvellement créée a pour objet de promouvoir, dans le cadre d'un parc, un événement issu d'une collaboration transversale entre toutes les formes d'art. Les jardiniers seraient les maîtres d'œuvres de l'opération. Cet événement doit toucher des publics variés et souvent peu familiers des salles de spectacle et de l'art en général. La programmation s'étendra sur la France entière et respectera une charte commune. Vous avez, joints au dossier, les statuts de cette association et cette charte éthique que respecteront tous les spectacles. Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette association. Cette cotisation est très modeste : 300€. Il est proposé aussi de procéder à la désignation de deux représentants de la ville qui éventuellement pourront siéger au conseil d'administration, que Madame le Maire va citer.

**Mme Le MAIRE :** J'ai reçu les candidatures de Monsieur BOURGEOIS et de Madame WISSOTZKY. En existe-t-il d'autres ? Dans ce cas, je vous propose de voter à main levée si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Pouvons-nous élire les deux personnes en même temps ? Je vous propose de voter pour Madame WISSOTZKY et Monsieur BOURGEOIS. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

## SURTAXE EAU 2010

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Compte tenu du programme de travaux d'eau potable 2010 tel qu'il ressort du budget primitif 2010 et dans la perspective d'un programme conséquent d'investissements pour la période 2009-2013, incluant la création d'un nouveau forage et d'un réservoir supplémentaire, il est nécessaire d'augmenter progressivement le volume de recettes du dispositif de la surtaxe eau.

La surtaxe appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est de 0,2437 euros / m<sup>2</sup> dans la première tranche volumétrique (qui correspond à l'utilisation domestique courante).

Il est proposé d'appliquer dès 2010 une augmentation de 0,03 euros par m<sup>2</sup> d'eau, ce qui établirait le nouveau montant de la surtaxe à 0,2737 euros par m<sup>2</sup>.

La déclinaison des nouveaux tarifs se présente comme ci-dessous, la taxe valeur ajoutée en sus (5,5 %).

de 0 à 3 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,2737 euros / m<sup>2</sup>  
 de 3 001 à 6 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,2326 euros / m<sup>2</sup>  
 de 6 001 à 10 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,2053 euros / m<sup>2</sup>  
 de 10 001 à 24 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,1779 euros / m<sup>2</sup>  
 de 24 001 à 48 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,1505 euros / m<sup>2</sup>  
 de 48 001 à 200 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,1369 euros / m<sup>2</sup>  
 de 200 001 à 750 000 m<sup>2</sup> / an : - - - - - 0,1232 euros / m<sup>2</sup>  
 de 750 001 m<sup>2</sup> / an et plus : - - - - - 0,1095 euros / m<sup>2</sup>

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 26/11/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITE avec 9 contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS :** Madame le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, il est nécessaire de fixer le tarif de la surtaxe Eau qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier prochain. En 2009, pour mémoire, cette surtaxe Eau s'établit à 0,2437€ par mètre cube. Pour permettre la réalisation d'un programme de travaux d'investissement ambitieux sur les années 2009 à 2013, il est souhaitable d'augmenter progressivement le volume des recettes de la surtaxe Eau. Le programme d'investissement est ambitieux. Il va en effet se monter, en renouvellement des réseaux, à 1,2 million d'Euros. Les travaux sur réservoir s'élèvent à 85 000€. L'amélioration de la sécurité des ouvrages, pour les rendre indépendants, se chiffre à 200 000€. Enfin, se pose le problème de la recherche d'eau et des forages d'essai. Pour permettre la réalisation du programme 2009 que je viens de vous évoquer dans ses grandes lignes, il vous est proposé d'augmenter la surtaxe, comme nous l'avions fait, du reste, les années précédentes, de 0,03€ par mètre cube. Elle s'établira ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2010, si vous le décidez, à 0,37€/m<sup>2</sup> pour la première tranche volumétrique. Voilà, Madame le Maire, le sens de cette délibération.

**Mme ABLA :** Madame le Maire, justement, j'ai une question à vous poser. Sommes-nous toujours régis par la convention provisoire de gestion du service public de distribution de l'eau que nous avons votée le 13 mai 2009 ?

**M. BOURGEOIS :** Oui, jusqu'en juillet.

**Mme ABLA :** Juillet 2010 ?

**Mme Le MAIRE :** Oui.

**Mme ABLA :** Merci.

**M. VIGUIER :** Il s'agit d'une explication de vote, Madame le Maire, pour vous dire que, comme les années précédentes, nous voterons contre ce rapport sur la surtaxe de l'eau. D'une part parce qu'il s'agit d'une surtaxe qui est encore alourdie de 12,5% cette année. Ensuite parce qu'il nous semble, en ce 18 décembre 2009, jour de clôture du Sommet de Copenhague qui, certes a fait un flop ou été un coup d'épée dans l'eau, pour rester dans la thématique, tout à fait ahurissant de continuer à voter des surtaxes et des tarifs qui sont à l'inverse de ce qu'il faudrait faire. En effet, vous payez moins quand vous consommez plus d'eau. Plus vous consommez, moins le tarif est élevé. Il faudrait évidemment faire l'inverse pour préserver nos ressources naturelles. Il faudrait en effet taxer davantage ceux qui consomment davantage d'eau. L'inverse exact nous est proposé. Aussi, pour la même raison que l'an dernier, nous voterons évidemment contre ce rapport.

**Mme Le MAIRE :** Très bien. Il y a 9 votes contre. Le rapport est adopté à la majorité.

## DÉNOMINATION DE VOIE

### MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

En juin 2009, la SCI PRIMMO a obtenu, pour le compte de l'OPAC, un permis de construire pour la réalisation de deux maisons sises rue de Tillé, « lieudit le Sentier Vert ».

La voie existante ne desservant que des garages jusqu'à aujourd'hui, il y a lieu de la dénommer.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le nom suivant :

- Rue des coquelicots

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY :** À tout prendre, je préfère cela que la rue des Bleuets.

**Mme Le MAIRE :** Nous avons compris. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE 2010

### MESURE EXCEPTIONNELLE DE TARIFICATION

#### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Considérant qu'il est de la responsabilité des élus municipaux d'agir pour réduire l'impact de l'augmentation des impôts locaux sur le budget des familles, il est proposé de prendre, une mesure applicable dès le 1er janvier 2010 et valable jusqu'au 31 décembre 2010, en direction des familles beauvaisiennes exclusivement, dont les enfants fréquentent la restauration scolaire.

L'objectif de cette mesure est d'alléger la charge des dépenses quotidiennes de ces familles, en réduisant la facture de restauration scolaire de leurs enfants.

Il demeure que le coût de fabrication d'un repas est de 10,80 € et que, pour un repas payé 0,25 €, la ville de Beauvais prend en charge 10,55 €.

Le nouveau barème de calcul du prix d'un repas enfant (plateau et pique-nique) est le suivant :

QUOTIENT FAMILIAL	PART FAMILLE BEAUVAISIENNE
$QF \leq 180$	0,25 €
$180 < QF \leq 620$	$0,25 + (QF - 180) \times (1,8/440)$
$QF > 620$	2,05 €

La mise à jour s'effectuera par le service des affaires scolaires, dès le 4 janvier 2010, à l'occasion de la réactualisation annuelle des dossiers des familles, du lundi au vendredi et les samedis de janvier jusqu'à midi et, dans les mairies de quartier aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il vous est proposé d'adopter les mesures suivantes :

- pour l'année civile 2010 le tarif de la restauration scolaire pour les enfants beauvaisiens sera compris entre 0,25 € à 2,05 € (au lieu de 0,50 € à 4,10 €),

- de maintenir les tarifs de référence 2009 pour le calcul de l'aide aux familles des enfants scolarisés dans les écoles primaires du 1<sup>er</sup> degré,

- les tarifs des autres prestations de la restauration scolaire restent inchangés.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 09/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme Le MAIRE :** Comme nous vous en avons parlé, il s'agit des tarifs de restauration scolaire municipale. Vous l'avez vu : ils sont tous divisés par deux pour l'année civile 2010. Il s'agissait de rajouter une phrase, mais elle n'apparaît pas sur ma délibération. Olivier TABOUREUX va compléter mes propos.

**M. TABOUREUX :** Je propose que les tarifs de référence restent les tarifs 2009 pour le calcul de l'aide aux familles qui ont des enfants dans les écoles privées de la ville. En effet, le mode de calcul de l'aide est différent. Si nous prenons les tarifs 2010 tels qu'ils sont proposés ici, cela diminuerait l'aide, alors que nous souhaitons simplement la maintenir pour les écoles privées.

**Mme Le MAIRE :** Nous proposons d'ajouter qu'il faut maintenir les tarifs de référence 2009 pour le calcul de l'aide aux familles des enfants scolarisés dans les écoles privées du premier degré.

**M. TABOUREUX :** Si le tarif maximum, par exemple, est 100 et que le quotient familial de la famille est 70 (base 2009), en 2010, le montant maximum va être 50. Si la famille payait 70, elle paiera 35. Je recommence. Prenons les vrais tarifs. Le tarif maximum est de 4,10€. Une famille qui paye 3€, l'année prochaine paiera 1,50€ par repas, par rapport à un tarif maximum de 2,05€. Est-ce plus clair ? Pour les écoles privées, une famille qui normalement aurait dû payer 3€, l'aide – puisque nous ne maîtrisons pas les tarifs du privé – correspond à la différence entre 4,10€ et 3€, soit 1,10€. Demain, le tarif maximum sera de 2,05€. Aussi, la différence 2,05€ et 1,50€, cela ne fait plus que 0,75€. Autrement dit, nous baissons l'aide aux familles. Nous voudrions simplement la maintenir, donc garder les références 2009.

#### INTERVENTION INAUDIBLE

**M. TABOUREUX :** Monsieur GUEVARA, vous n'êtes pas autorisé à poser des questions ! Je vous répondrai tout à l'heure.

**Mme ROUBI :** Je voudrais intervenir au sujet de cette délibération. Chers collègues, revenons quelque temps en arrière. Souvenez-vous du conseil du 11 juillet 2008 où la hausse importante de 32 à 50% du prix d'un repas d'un enfant beauvaisien dans la restauration municipale avait fait l'objet d'une vive réaction de notre part. La fixation d'un tarif est un acte de politique sociale. À cette occasion, nous décidons de l'effort que fait une municipalité en direction des familles. Je répète aujourd'hui qu'il est préférable que chacun puisse payer sa facture, même minime, avec dignité, plutôt que d'encourager à solliciter une aide du Centre communal d'action sociale. Vous nous prouvez ce soir que cette dimension ne vous avait pas échappée, puisque vous proposez de baisser de moitié la facture des familles beauvaisiennes qui fréquentent la restauration scolaire. Les accusations d'Olivier TABOUREUX de malhonnêteté intellectuelle à l'encontre de Thibaud VIGUIER lorsqu'il abordait ce sujet le 23 octobre dernier étaient donc inutilement polémiques. Que les Beauvaisiens comprennent bien que cette « mesure de faveur » ne s'appliquera qu'en 2010 et que, dès janvier 2011, ils retrouveront le tarif augmenté en juillet 2008 et qui les avait surpris à l'automne, lors de la réception de leur avis de paiement. Par ailleurs, cette mesure ne touche que les familles des 2550 enfants qui mangent à la cantine. Le fait de diminuer de moitié la facture aura comme incidence que les familles aux revenus les plus modestes seront moins soutenues que les

familles plus aisées. L'aide reversée sera de 0,25€ à 2,05€. Ce retour de pouvoir d'achat vers les familles sera limité par rapport à la hausse de leur taxe d'habitation. À propos de la forme que prend l'annonce de cette mesure dans la communication en direction des Beauvaisiens, plusieurs questions se posent. Pourquoi un courrier a-t-il été envoyé avant même que cette décision soit adoptée par notre assemblée ? Avant que la proposition soit discutée puis votée, les lettres d'information sont déjà arrivées au domicile des familles concernées. Ne confondez pas vitesse et précipitation. Respectez les élus et le fonctionnement démocratique de nos institutions. Pourquoi, dans un courrier, à en-tête de la mairie de Beauvais, fait-on part d'une décision de l'équipe municipale Beauvais Pour Tous ? Notre groupe, Vivre Ensemble Beauvais, existe et, ne vous en déplaise, le nom de votre groupe majoritaire n'aurait pas dû figurer dans ce courrier. Vous utilisez l'argent public au profit de votre formation politique. Madame le Maire, respectez-nous, respectez le vote des Beauvaisiens. Merci.

**Mme Le MAIRE :** Passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cela est adopté à l'unanimité.

**M. RAHOUI :** Ne considérez-vous pas qu'il faut donner une réponse aux propos qu'Anne ROUIBI vient de dire ? Il me semble que certaines choses sont importantes.

**Mme Le MAIRE :** Non, pas de réponse.

**M. RAHOUI :** Qui ne dit mot consent.

## PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

### MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La révision proposée de la carte scolaire répond à une volonté d'équilibrer les effectifs dans les établissements scolaires du 1er degré de la ville. Elle tient compte des effets sociologiques, vieillissement ou rajeunissement des habitants des quartiers, arrivée de familles extérieures à la ville, mais aussi des effets de la rénovation urbaine ou des constructions de logements. La révision touche plusieurs quartiers et sera applicable au 1er janvier 2010 pour les nouvelles inscriptions. Les familles n'auront pas l'obligation d'engager une procédure de dérogation en cas de poursuite de scolarité ou de rapprochement de fratrie.

Cette révision a fait l'objet d'une concertation avec les Inspecteurs de circonscription et les Directions d'écoles concernées, et est proposée après leur avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les modifications du périmètre scolaire selon le tableau joint en annexe.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, le périmètre scolaire - Rentrée 2010-2011*



**M. TABOUREUX :** Il s'agit de proposer une révision de la carte scolaire et donc des périmètres affectés aux différentes écoles du premier degré de la ville de Beauvais. Certains quartiers ont davantage d'habitants, d'autres vieillissent. Il a donc fallu refondre ces périmètres pour essayer et réussir à maintenir l'ensemble des classes de la ville. Nous vous proposons cette refonte selon le tableau qui figure au verso.

**M. VIGUIER :** Une remarque et quelques interrogations sur cette refonte de cette partie de la carte scolaire, notamment sur les refontes relatives à l'école maternelle Jules Michelet. Les effectifs de celle-ci ont considérablement grossi ces dernières années. Pour autant, celle-ci ne conserve que trois classes, puisque une quatrième classe, qui aurait été assez légitime, n'a pas été créée par décision de l'inspection académique. Je rappelle que pour contrebalancer cette non création d'une quatrième classe à l'école maternelle Michelet, une septième classe a été créée à l'école élémentaire Duruy, qui dépend directement de l'école maternelle Michelet. Or, une interrogation commence à se poser à la communauté éducative de ces écoles. Si demain les effectifs de l'école Michelet diminuent, ce qui est assez probable et qui, avec trois classes aujourd'hui surchargées, est plutôt d'un effet bénéfique pour les enfants à venir à l'école Michelet, cela ne menace-t-il pas à très court terme la pérennisation de la septième classe de l'école Victor Duruy ? Voilà pourquoi nous nous interrogeons quant à savoir si cette mesure avait été pesée, quant aux conséquences que cela pourrait avoir sur l'élémentaire. Serait-elle, le cas échéant, révisable afin d'éviter que d'une mesure bénéfique puisse découler quelque chose de moins favorable pour un nombre supérieur d'enfants ?

**M. TABOUREUX :** Aujourd'hui, à toutes choses égales et si les gens ne changent pas de quartier ou n'arrivent pas massivement, la réponse est oui, il n'y a pas d'inquiétude. Ceci dit, personne ne peut connaître quelle sera la situation au moment de la rentrée. A priori, nous avons pris en compte tous les éléments dont nous pouvions tenir compte au mois de décembre, en incluant les naissances connues du périmètre.

**Mme Le MAIRE :** Pas d'avis contraire ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## SUBVENTIONS TRANSPORT 2010

### Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais verse chaque année une subvention aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques.

Le montant proposé est de 65 euros par classe pour l'année 2010 (avec un minimum de 325 euros par école). Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la Ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation d'un devis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la coopérative de chaque école publique concernée et listée en annexe les sommes prévues dans le tableau joint et d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2010 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapprochant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## VILLE DE BEAUVAIS - 2010 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS TRANSPORT PAR ÉCOLE

ÉCOLES MATERNELLES	CLASSES	MONTANT €
GRÉBER	4	325
H.Christian ANDERSEN	2	325
Paul BERT	4	325
BRIQUETERIE	3	325
Albert CAMUS	6	390
Paul ÉLUARD	3	325
La GRENOUILLÈRE	6	390
Pauline KERGOMARD	4	325
J. François LANFRANCHI	5	325
Albert & Marine LAUNAY	6	390
Philéas LEBESGUE	4	325
Jean MACÉ	3	325
Jules MICHELET	3	325
Jean MOULIN	7	455
Marcel PAGNOL	4	325
Charles PERRAULT	7	455
Pablo PICASSO	5	325
Gaston SUEUR	5	325
Elsa TRIOLET	5	325
Jules VERNE	4	325
VOISINLIEU	4	325
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>7 280</b>

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CLASSES	MONTANT €
Louis ARAGON	5	325
Paul BERT	5	325
Émile FOËX	5	325
Annexe BOSSUET	5	325
BOIS BRÛLET	5	325
Ferdinand BUISSON	3	325
Albert CAMUS	8	520
Philippe COUSTEAU	10	650
Georges DARTOIS	6	390
Alphonse DAUDET	5	325
Claude DEBUSSY	5	325
Victor DURUY	7	455
EUROPE	10	650
Jules FERRY	5	325
J. François LANFRANCHI	10	650
Albert & Marine LAUNAY	5	325
Philéas LEBESGUE	4	325
Jean MACÉ	6	390
MARISSEL A - Fidèle BORDEZ	3	325
MARISSEL B	4	325
Jean MOULIN	11	715
Marcel PAGNOL	5	325
Jacques PRÉVERT	6	390
Georges RÉGNIER	3	325
Jean ROSTAND	6	390
Antoine de St-ÉXUPÉRY	4	325
Jean ZAY	3	325
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>10 725</b>

**CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL****Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT**

En 2002, puis en 2006, la ville a approuvé la signature d'un Contrat Éducatif Local, concernant les enfants et adolescents de 3 à 18 ans de la commune, scolarisés ou non, dont les objectifs sont les suivants :

- Accès des enfants et des jeunes aux loisirs de proximité et aux vacances
- Soutien aux activités pendant les vacances scolaires
- Aide à l'initiative des jeunes et apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté
- Développement des pratiques sportives, culturelles et scientifiques pour tous

Au titre de l'année 2009, les participations de la DDJS sont réparties comme suit :

Organisateur	Action 2009	Financement DDJS 2009
CCAS	Prends soin de toi !	750,00 €
La Batoude	École du cirque Pratique amateur	3 000,00 €
UTILE	Accueil Éducatif jeunes	1 750,00 €
NO – MADE	Et maintenant dansons	2 000,00 €
L'écume du jour	Théâtre forum et groupe de paroles de jeunes	2 000,00 €
Ville de Beauvais	H2O, site d'animation et découverte science et nature	2 000,00 €
	Étoiles des quartiers	1 000,00 €
	Ciné sciences	1 000,00 €
	Ateliers spécifiques Cit'Ados	1 500,00 €

Le coût global de ce programme est estimé à 569 869 € et la subvention globale de la DDJS est de 15 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les actions retenues par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports et la répartition de leur financement conformément à l'annexe ci-jointe ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier et à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES - PAC - AEC - CLASSES COOPÉRATIVES****Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Chaque année, les écoles maternelles et élémentaires développent des Projets Artistiques et Culturels (P.A.C.) et des Actions Éducatives et Culturelles (A.E.C.). Après validation par l'Inspection Académique, la Ville de Beauvais participe à leur financement.

La Ville de Beauvais apporte aussi régulièrement son aide financière à la réalisation de projets dans le cadre de classes coopératives. Trois projets sont présentés pour l'année scolaire 2009-2010.

Le tableau joint en annexe récapitule les sommes nécessaires à la réalisation des projets.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour l'année 2009-2010 :

- de verser à la coopérative des écoles concernées et listées en annexe les sommes proposées, représentant un montant total de 10849 €, et d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2010 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, les projets artistiques et culturels 2010.*

## CLASSES DE DÉCOUVERTES

2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

### Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Au titre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2009-2010, il est proposé au Conseil Municipal de confier à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (A.D.P.E.P. 60) et à la Fédération des œuvres Laïques (F.O.L.60), les séjours organisés par les écoles maternelles et élémentaires, dont la répartition est jointe en annexe.

#### Mode opératoire :

Les familles beauvaisiennes sont accueillies au service des Affaires Scolaires pour constituer un dossier d'action sociale qui détermine la valeur de leur quotient familial. Les familles habitant les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis bénéficient de la compensation financière existant entre les tarifs de Beauvais et hors Beauvais.

Le barème est établi en fonction du quotient familial ci-dessous établi :

Pour une durée inférieure ou égale à 14 jours et un coût maximum de 52 euros par jour **		
Quotient familial (QF)	Part famille Beauvais et CAB* pour n jours, en €	Part famille Hors Beauvais et CAB* pour n jours, en €
QF < 300	3€ x n	
300 < QF < 840	3€ x n + [(QF-300) x 25€ x n / 540]	30€ x n
QF > 840	28€ x n	

\* Différence entre tarif Ville et extérieurs, acquittée à la Ville par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

\*\* Coût facturé à la Ville après prise en compte de la subvention du Conseil Général

Les familles (Beauvais et extérieur), dont le quotient familial est supérieur à 530 et faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié sur le prix du séjour à partir du deuxième enfant. Si le coût du séjour est supérieur au coût maximum indiqué, la différence est acquittée par la famille.

Lors de l'inscription en Mairie, un acompte de 8 € sera demandé à la famille. Cette somme est restituée si, pour des raisons justifiées, l'enfant n'a pas pu partir en séjour.

La somme globale due au prestataire sera réglée sur présentation de la facture après le retour des enfants.

#### Autres participations aux classes d'environnement :

- Pour les séjours se déroulant hors de France, nous vous proposons d'appliquer la formule ci-dessus avec un coût maximum de 70 € par jour et par enfant.

- Pour les classes d'environnement des établissements privés, Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par journée est accordée pour les enfants beauvaisiens.

- Pour les établissements du 1er degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe d'environnement, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire

ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur ce dispositif ;
- d'autoriser le versement d'un acompte aux prestataires A.D.P.E.P.60 et F.O.L.60 respectivement 19975 € et 10000 € à imputer sur le budget 2009 ;
- d'autoriser le versement des dépenses à l'A.D.P.E.P. 60 et à la F.O.L.60 ;
- d'imputer les soldes au budget 2010 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, les classes de découvertes - 2° et 3° trimestres de l'année scolaire 2009-2010*



## SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE

### MONSIEUR LY, CONSEILLER MUNICIPAL

Lors du Conseil Municipal du 19 juin 2009, l'Assemblée Municipale a voté le versement d'un acompte pour les projets des écoles en Réseaux Ambition Réussite pour l'année scolaire 2009-2010. Le tableau ci-joint, établi en concertation avec les secrétaires des deux R.A.R. (Argentine et Saint-Jean), précise le solde à verser à chacune des écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser les sommes de 9806,72 € à l'agent comptable du collège Henri Baumont pour le R.A.R. Argentine et de 9290 € à l'agent comptable du collège Charles Fauqueux pour le R.A.R. Saint-Jean conformément à la convention signée le 10 juillet dernier ;

- d'imputer ces dépenses sur le Budget 2010 ;

- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, les subventions RAR - Solde 2008-2009 pour Argentine et Saint-Jean.*



**M. AURY :** Il s'agit d'une simple remarque. Puisque vous parlez du collège Henri Beaumont, je regrette que ce Réseau Ambition Réussite n'empêche malheureusement pas le projet de suppression de la Troisième d'insertion du collège. Cela suscite beaucoup de réactions de la part des personnels enseignants, des parents d'élèves et y compris d'anciens élèves du collège Beaumont. Je tenais à le signaler. Cela relève aussi des conséquences, malheureusement, de votre politique, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE :** N'importe quoi !

**M. AURY :** Il s'agit bien d'une décision gouvernementale, Madame le Maire ? De cela viennent les conséquences sur l'Éducation nationale. Vous êtes bien tête de liste UMP, Madame le Maire ? Donc vous en portez la responsabilité.

**Mme Le MAIRE :** Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## SUBVENTION AUX ÉCOLES

### Mme CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier à la réalisation d'activités dans le cadre de projets d'écoles. Ces activités n'entrent dans aucun dispositif par ailleurs subventionné.

Projet Intergénérationnel, « Le jardin dans notre assiette » :

	COÛT	VILLE	CCAS BEAUVAIS	ÉCOLE
La Grenouillère	680 €	380 €	200 €	100 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la coopération scolaire de l'école maternelle La Grenouillère la somme de 380 euros ;
- d'imputer cette dépense au budget 2009.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 03/12/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme ROUBI :** Avant que nous ne prenions part au vote, ne partez pas tout de suite, car j'ai une question à poser au sujet des délégations.

**Mme Le MAIRE :** Qui vote contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends

compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **3 août 2009 :** Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association Les Cailloux Sensibles », afin de leur permettre l'organisation un spectacle.

- **6 octobre 2009 :** Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association pour le rayonnement du violoncelle », afin de leur permettre l'organisation d'une conférence.

- **7 octobre 2009 :** Passation d'un contrat de prestation de service avec « Ames Production », pour la représentation d'un concert de Thomas Encho et de Vassilena Serafimova dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » en partenariat avec l'ASCA. Les frais correspondants s'élèvent à 1 850,00 euros TTC.

- **7 octobre 2009 :** Passation d'une convention pour la participation d'un élu « aux journées de la scène territoires : quel nouveau pour le spectacle vivant » organisé par Millénaire Presse. Les frais correspondants s'élèvent à 48,00 euros TTC.

- **7 octobre 2009 :** Passation d'une convention avec l'ANDEV (Association Nationales des Directeurs de l'Éducation des Villes), concernant la participation d'un agent au colloque « Partager et penser ensemble l'Éducation des villes ». Les frais s'élèvent à 150,00 euros TTC.

- **7 octobre 2009 :** Passation d'une convention avec GEOMENSURA, concernant la participation de 3 agents à la formation du logiciel GEOMENSURA « Application Mensura, conception et calculs de projets d'infrastructures et VRD ». Les frais s'élèvent à 4 245,80 euros TTC.

- **7 octobre 2009 :** Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Le Galion d'Eau », afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour « Pianoscope 2009 ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 700,00 euros TTC.

- **8 octobre 2009 :** Passation d'un contrat de prestation de service avec Monsieur Geoffrey ARNOLDY, afin d'effectuer un reportage photographique sur l'ensemble du festival « Pianoscope 2009 ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 301,25 euros TTC.

- **8 octobre 2009 :** Passation d'une convention de mise à disposition du logement n°1 sis 11 rue du Roussillon au profit de l'association « Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

- **8 octobre 2009 :** Passation d'une convention de mise à disposition d'emballages de gaz pour le service garage avec l'entreprise AIR LIQUIDE afin d'être approvisionné en gaz industriel, oxygène et acétylène. Les frais correspondants s'élèvent à 993,00 euros TTC par an.

- **9 octobre 2009 :** Passation d'un contrat de service avec l'Office de Tourisme de Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, de vitrines à l'occasion de « Pianoscope ».

- **9 octobre 2009 :** Passation d'un marché afin d'effectuer des réparations sur le bâtiment sur cour de l'ancienne mairie de Marissel, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : QUINTANA : pour un montant de 14 282,32 euros HT

Lot 2 : DESIREST MERCIER : pour un montant de 11 900,50 euros HT

Lot 3 : SERVI TEC : pour un montant de 1 496,00 euros HT

Lot 4 : DEVILLERS ELECTRICITE : pour un montant de 4 616,78 euros HT.

- **12 octobre 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le cabinet d'avocats, SABLON, LEEMAN, BERTHAUD, ANDRIEU, afin d'assister juridiquement Madame HOUSSIN et Monsieur VIGUIER, Conseillers Municipaux.

- **12 octobre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local à usage de stockage de matériel sis 8 allée des Acacias au profit de l'association Centre Sportif Saint-Lucien Beauvais (CSSLB), afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **12 octobre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un local à usage de stockage de matériel sis 12 rue de l'Abbaye au profit de l'association Centre Sportif Saint-Lucien Beauvais (CSSLB), afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **12 octobre 2009** : Modification de l'article 1 de la décision n° 2009-360 comme suit : passation d'un marché avec la société ANTEA, afin de réaliser une prospection hydrologique de recherche en eau et une mission d'ingénierie sur une étude préalable à la réalisation des forages d'essai pour la ville de Beauvais. Le montant forfaitaire (tranche ferme et tranche conditionnelle) s'élève à 105 809,00 euros HT et à prix unitaires pour les prestations portées au bordereau de prix pour un montant maximum de 50 000,00 euros HT.

- **12 octobre 2009** : Passation d'une convention avec le CNFPT, concernant la participation de 6 agents à la formation « entraînement au maniement des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 160,00 euros TTC.

- **13 octobre 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec KARL MORE PRODUCTIONS FRANCE, afin d'assurer la captation audiovisuelle des concerts organisés à l'occasion pour une retransmission sur le site internet du festival « Pianoscope 2009 ». Les frais correspondants s'élèvent à 6 431,00 euros TTC.

- **13 octobre 2009** : Passation d'une convention avec LSM FORMATIONS, concernant la participation de 10 agents à la formation « Recyclage Habilitations Electriques BR-BC ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros HT.

- **13 octobre 2009** : Passation d'une convention avec « le Domaine Régional de Chaumont sur Loire », concernant la participation de 6 agents à la formation « Potagers décoratifs de demain : valoriser votre fleurissement, vos projets pédagogiques et événementiels ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 527,20 euros TTC.

- **13 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle sise 98 rue de Notre Dame du Thil au profit des Etablissements Français du Sang, afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

- **14 octobre 2009** : Passation d'une convention de mission de prestation avec l'architecte Etienne PONCELET, afin de procéder à l'achèvement de la restauration des toitures de l'église Saint Etienne. Les frais correspondants s'élèvent à 43 139,25 euros HT.

- **23 octobre 2009** : Passation d'une convention de mission de prestation avec Monsieur LECOT, afin de procéder à la vérification de l'achèvement de la restauration des toitures de l'église Saint Etienne. Les frais correspondants s'élèvent à 3 622,50 euros HT.

- **16 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du Centre Culturel Argentine (ASCA) au profit de l'association « les Jardins Familiaux de l'Oise », afin de leur permettre d'organiser une assemblée générale.

- **16 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Jacques Brel au profit de l'association « Socio Culturelle des Africains de l'Oise », afin de leur permettre d'organiser une soirée culturelle Africaine.

- **16 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Jacques Brel au profit de l'association « Socio Culturelle des Africains de l'Oise », afin de leur permettre d'organiser une soirée folklorique.

- **18 octobre 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'agence Véronique JOURDAIN et l'Orchestre de chambre de Stuttgart, afin d'assurer la représentation d'un concert dans le cadre du festival « Pianoscope 2009 ». Les frais correspondants s'élèvent à 11 700,00 euros TTC.

- **19 octobre 2009** : Passation d'un marché en procédure adaptée avec la société SOGETREL, afin de réaliser des travaux de fibres optiques, pour un montant annuel maximum de 200 000,00 euros TTC.

- **19 octobre 2009** : Passation d'une convention de formation avec « LSM FORMATIONS », concernant la participation de 22 agents à la formation « Recyclage Habilitations Electriques HOBIV ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros HT.

- **19 octobre 2009** : Passation d'une convention avec « ADIAJ », concernant la participation d'un agent à la formation « responsabilité juridique des personnels des établissements d'accueil des jeunes enfants ». Les frais correspondants s'élèvent à 970,00 euros TTC.

- **19 octobre 2009** : Participation d'un directeur de service aux « 3èmes rencontres internationales des partenariats public privé » organisé par MEDIA CONTACT SERVICE. Les frais correspondants s'élèvent à 418,60 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société GEOMENSURA, afin de procéder à la maintenance de ses 4 licences du logiciel « Mensura », Les frais correspondant s'élèvent à 1 151,15 euros pour l'année 2010 et de 1 255,80 euros pour les années suivantes.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la société « LIGER, » afin de procéder à la maintenance de ses 3 licences du logiciel « Gram 03 ». Les frais correspondants s'élèvent à 801,32 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de maintenance corrective et évolutive avec la société « GEOMEDIA » pour les 2 licences du logiciel « COVADIS ». Les frais correspondants s'élèvent à 923,61 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un marché de fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériel Caterpillar – lot 2 maintenance. Les frais de déplacement pour dépannage sur site sont ajoutés au bordereau de prix comme suit :

Prise en charge : 48,70 euros HT par intervention

Heure de route : 62,70 euros HT par heure de trajet

Kilomètres parcourus : 1,45 euros HT par kilomètre parcouru.

- **20 octobre 2009** : Passation d'une convention avec le « CNFPT », concernant la participation du personnel accueillant le public à la formation « Accueil ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 733,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise

« Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « les rois mages » et « le bestiaire fantastique » de la compagnie AMAROCK. Les frais correspondants s'élèvent à 7 480,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise « Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « les Cht'is Gilles ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 500,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise « Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « Caricaturiste ». Les frais correspondants s'élèvent à 625,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise de spectacle « France Arts et Feux » représentée par Monsieur ZANOTTI, afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « Conte de Noël ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 200,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'association « Picaresk » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « Contes de Noël ». Les frais correspondants s'élèvent à 549,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise « Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « Show and Drumfanfare Sint Joris Hoogeloon ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 250,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise « Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « La Vaillante Showband ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 750,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise « Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « Maquillage pour enfants ». Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros TTC.

- **20 octobre 2009** : Passation d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec l'entreprise « Maximum Show » afin d'organiser des spectacles et animations lors des féeries de Noël, la prestation est intitulée « Sculpture sur Ballons ». Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros TTC.

- **21 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle sise 98 rue de Notre dame du Thil au profit de l'association « pour le maintien d'une agriculture paysanne », afin de leur permettre de réaliser leurs missions.

- **21 octobre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage sis 4 Allée du Maine Bât C1 au profit de l'association UNICEF OISE, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **21 octobre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau à usage administratif sis à l'Espace Argentine au profit de l'association UNICEF OISE, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **22 octobre 2009** : Passation d'un contrat avec la SARL

ACEFAS, afin de procéder à la restauration d'une œuvre originale de la collection Municipale. Les frais correspondants s'élèvent à 3 528,20 euros TTC.

- **23 octobre 2009** : Passation d'un contrat de location d'une parcelle de terre à Beauvais cadastrée section AP n° 268 d'une surface de 568m<sup>2</sup> à Monsieur Grégory SARRAUTE, afin de l'entretenir et d'y exposer occasionnellement des véhicules d'occasion.

- **23 octobre 2009** : Passation d'une convention avec « LSM FORMATIONS », concernant la participation d'un agent à la formation « CACES R386 Catégorie 1B ». Les frais correspondants s'élèvent à 380,00 euros HT.

- **23 octobre 2009** : Passation d'une convention avec « Automobile Club Prévention-SIFA », concernant la participation de 7 agents à la formation « Conduite Attitude VL ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 709,85 euros HT.

- **27 octobre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis Espace Argentine au profit de l'association ETOILE DE SOI, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **27 octobre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise SYNERGLACE, afin de réaliser la location et l'entretien d'une patinoire pour les fêtes de fin d'année 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 72 700,00 euros HT.

- **30 octobre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise SALENTEY, afin de procéder à l'acquisition de fournitures d'illuminations. Les frais correspondants s'élèvent à 30 000,00 euros TTC.

- **1<sup>er</sup> novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis au profit de l'association « Danse et Spectacles », afin de leur permettre d'organiser un gala de danse.

- **2 novembre 2009** : Passation d'une convention de location d'un chariot élévateur dans le cadre des formations CACES R389 Catégorie 3 (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) avec la société PHILIPPE MANUTENTION. Les frais correspondants s'élèvent à 937,00 euros TTC.

- **2 novembre 2009** : Passation d'une convention de raccordement au réseau de chaleur de 15 bâtiments communaux sur le quartier Saint Jean. Le montant de l'abonnement sera intégré dans le coût de l'énergie délivrée.

- **2 novembre 2009** : Passation d'une convention de location de nacelles élévatrices dans le cadre des formations CACES R386 Catégorie 1B (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) avec la société MC LOC. Les frais correspondants s'élèvent à 1 196,74 euros TTC.

- **2 novembre 2009** : Passation d'une convention avec « SERCL », concernant la participation d'agents à la formation au logiciel « URBAPRO Version 820 ». Les frais correspondants s'élèvent à 299,00 euros TTC.

- **3 novembre 2009** : Passation d'une convention avec « COMUNDI-REED BUSINESS INFORMATION », concernant la participation de 2 agents à la formation « Outils et méthodes pour articuler GPEC, Formation et stratégie RH ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 867,50 euros HT.

- **3 novembre 2009** : Passation d'une convention avec « COMUNDI-REED BUSINESS INFORMATION », concernant la participation de 2 agents à la formation « Dynamiser votre politique de mobilité interne ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 950,75 euros HT.

- **3 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis au profit

de la Compagnie Marie Devillers, afin de leur permettre d'organiser une pièce chorégraphique.

- **3 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis au profit de l'association « Entredanses », afin de leur permettre d'organiser un spectacle de danse.

- **3 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis Espace Notre-Dame-du-Thil au profit de l'Association Caisse à Outils, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **3 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle n°6 de l'école élémentaire Jacques Prévert au profit de l'association « La Batoude », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **3 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de motricité de l'école maternelle de Voisinlieu au profit de l'association « Voisinlieu pour Tous », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **4 novembre 2009** : Passation d'une convention avec le « CNFPT Picardie », concernant la participation de 6 agents à la formation « Le Tableur ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 282,00 euros TTC.

- **4 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle sise 98 rue de Notre Dame du Thil au profit de l'Association « Groupe Vocal Mélody », afin de leur permettre la réalisation de leurs activités.

- **4 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la propriété communale sise 98 rue de Notre Dame du Thil au profit de l'Association « Les Mimosas du Portugal », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **4 novembre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise SADE, afin de réaliser des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue de Bracheux et rue de Marissel. Les frais correspondants s'élèvent à 317 003,39 euros TTC.

- **4 novembre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise MONSEGU, afin de réaliser des travaux d'installation de lave-mains dans les restaurants scolaires. Les frais correspondants s'élèvent à 13 196,65 euros HT.

- **5 novembre 2009** : Passation d'un marché avec l'entreprise FORCLUM, pour des travaux de tirages de fibres optiques et les besoins en raccordement de la liaison de l'équipement Elispace. Les frais correspondants s'élèvent à 13 330,78 euros HT.

- **6 novembre 2009** : Donation, de la part du service des espaces verts de la Ville de Beauvais, d'un excédent de production de 600 plantes décoratives au profit de l'association Française contre les Myopathies. Les membres du Conseil Consultatif de la Jeunesse de la Ville de Beauvais souhaitent vendre cette production 2 euros au profit du Téléthon, dans la limite de 4 600 euros.

- **6 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis au profit du collège Jean-Baptiste Pellerin, afin de leur permettre l'organisation d'un spectacle de fin d'année dans le cadre des journées Ville.

- **10 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage sis 10 rue de la Tour, propriété de l'OPAC de l'Oise au profit de l'Association Sportive et Culturelle Sétubal Beauvais, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **10 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local de stockage sis 8 avenue des Chênes au profit de l'Association Union Sportive et Culturelle des Portugais de Beauvais, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions. Le montant du loyer annuel symbolique est de 7,62 euros.

- **10 novembre 2009** : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 200.000 euros HT en procédure adaptée avec la société ORANGE FRANCE, afin de réaliser des services de téléphonie mobile et de transmission de données.

- **12 novembre 2009** : Passation d'un contrat de fourniture d'électricité avec EDF sur les bases du tarif réglementé afin de procéder à l'installation d'une patinoire mobile sur la Place Jeanne Hachette à l'occasion des fêtes de fin d'années.

- **12 novembre 2009** : Passation d'un marché en procédure adaptée afin de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Beauvais avec la société EXPLICIT. Les frais correspondants s'élèvent à 48 557,60 euros TTC.

- **13 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Culturel Argentine « ASCA » au profit du Conservatoire Eustache du Caurroy, afin de leur permettre l'organisation d'un concert de jazz.

- **13 novembre 2009** : Passation d'un marché à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec le groupement composé de l'association « Beauvais Argentine Aquariophilie » et l'association à « l'Ecoute de la Nature », pour le lot n°1 : animations sur le thème des milieux forestiers, des milieux aquatiques, des milieux naturels et des écosystèmes.

- **13 novembre 2009** : Passation d'un marché à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec la Société d'horticulture, l'association à « l'Ecoute de la Nature » et l'association « de Lutte pour l'Environnement en Picardie (ALEP) », pour le lot n°2 : animations sur le thème de la faune, de la flore et du jardin.

- **13 novembre 2009** : Passation d'un marché à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec l'association « Beauvais Argentine Aquariophilie » et l'association à « l'Ecoute de la Nature », pour le lot n°3 : sur le thème de l'eau et de l'assainissement.

- **13 novembre 2009** : Passation d'un marché négocié de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage interpartenariale « coordination-planification » pour la ville de Beauvais, avec la société SAS CLC. Le montant du marché est de 50.215,00 euros HT pour la tranche ferme, 50.658,35 euros HT pour la tranche conditionnelle n°1, 50.658,35 euros HT pour la tranche conditionnelle n°2.

- **13 novembre 2009** : Passation d'une convention avec le « CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DE L'OISE », concernant la participation de deux apprentis à la formation « CACES R372 Catégorie 1 (certificat d'aptitude à la conduite d'engins de sécurité) ». Les frais correspondants s'élèvent à 90,00 euros TTC.

- **16 novembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de la Compagnie ChambOule tOuthéâtre, afin de leur permettre l'organisation d'un spectacle intitulé « les cOntes d'Eva Luna ».

- **16 novembre 2009** : Passation d'une convention avec le

« CNFPT Picardie », concernant la participation de 6 agents à la formation « Le Tableur ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 153,80 euros TTC.

- **17 novembre 2009** : Passation d'un contrat de maintenance du logiciel « AMOFI SAGE PATRIMOINE » gestion du patrimoine avec la société SAGE. Les frais correspondants s'élèvent à 1 794,00 euros TTC.

- **17 novembre 2009** : Passation d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion du parc automobile avec la Société « INFORMAKIT ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 076,40 euros.

- **17 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'une parcelle de terre sise à Beauvais, cadastrée section BV n°87, « Les panses molles » d'une surface de 1 950m<sup>2</sup>, afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Le montant de l'indemnité d'occupation annuelle est de 15 euros.

- **18 novembre 2009** : Passation d'un contrat avec l'entreprise FRAIKIN LOCAMION afin de louer un 19 T plateau grue avec lève palettes, pour la formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en sécurité). Les frais correspondants s'élèvent à 1 000,00 euros HT.

- **18 novembre 2009** : Passation d'une convention avec la « MAISON FAMILIALE RURALE », concernant la participation de 9 agents à la formation « initiation à la maréchalerie ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 000,00 euros TTC.

- **18 novembre 2009** : Passation d'une convention avec le « CNFPT Picardie », concernant la participation de 6 agents à la formation « Traitement de texte word ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 153,80 euros TTC.

- **19 novembre 2009** : Passation d'une convention avec GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE afin de procéder aux travaux de viabilité du lotissement « AGEL tranche 2 - lot 3 ». Le génie civil du réseau sera supporté par la commune. GRDF fournit et pose le réseau de distribution et se chargera d'incorporer ces ouvrages dans la concession d'exploitation.

- **19 novembre 2009** : Passation d'un avenant avec l'entreprise LHERMITTE Frères pour la fourniture de substrats de culture afin d'ajouter au bordereau la référence Terreau vrac au prix unitaire de 57,80 euros HT le m<sup>3</sup>.

- **19 novembre 2009** : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de réunion sise Espace Argentine au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, afin de leur permettre de réaliser un chantier Ecole Insertion.

- **19 novembre 2009** : Passation d'un marché avec la société SEVOISE, afin de réaliser des travaux de plantation d'arbres rue de Sénéfontaine. Les frais correspondants s'élèvent à 10 580,75 euros HT.

- **19 novembre 2009** : Passation d'un marché avec la société ELYFEC SPS, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement de l'opération « La Marette ». Les frais correspondants s'élèvent à 960,00 euros HT.

- **20 novembre 2009** : Passation d'un contrat avec la société NAO SOLUTIONS, afin de procéder à la maintenance du logiciel ORGPLUS. Les frais correspondants s'élèvent à 2 950,23 euros TTC.

- **20 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M097058ST avec l'entreprise DUBOST RESEAUX TP afin de créer un terrain de football en gazon synthétique au stade Pierre OMET. Les frais correspondants s'élèvent à 11 955,22 euros TTC portant le montant du marché à 120 677,60 euros TTC.

- **20 novembre 2009** : Passation d'une convention avec Monsieur MARTINS et Madame BARATTE pour la réalisation d'une opération d'archéologie préventive par le service Archéologique Municipal, située au 35 rue saint Lucien à Beauvais.

- **23 novembre 2009** : Passation d'un marché avec la société ELYFEC, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux d'extension des vestiaires de rugby du stade Marcel Communeau. Les frais correspondants s'élèvent à 960,00 euros HT.

- **23 novembre 2009** : Passation d'un marché avec la société QUALICONSULT, afin de réaliser une mission de contrôle technique pour les travaux d'extension des vestiaires de rugby du stade Marcel Communeau. Les frais correspondants s'élèvent à 2 160,00 euros HT.

- **24 novembre 2009** : Passation d'un marché afin d'effectuer des travaux de viabilité sur l'opération La Marette, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : SYLVAIN JOYEUX : pour un montant de 232 355,90 euros HT

Lot 2 : SYLVAIN JOYEUX : pour un montant de 26 739,00 euros HT

Lot 3 : VIOLA : pour un montant de 32 507,00 euros HT

Lot 4 : SEVOISE : pour un montant de 10 385,85 euros HT.

- **25 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M0087118ST avec le groupement TELECOISE CORETEL pour des travaux d'aménagement du lotissement AGEL II lot 3 (éclairage public). Les frais correspondants s'élèvent à 34 447,40 euros TTC portant le montant du marché à 255 629,30 euros TTC.

- **25 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M087097ST avec l'entreprise DESIREST MERCIER pour la construction d'un équipement jeunesse et associations de quartier lot 5 (menuiseries doublage). Les frais correspondants s'élèvent à 9 659,14 euros TTC portant le montant du marché à 133 126,33 euros TTC.

- **25 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M0087118ST avec l'entreprise SACER pour des travaux d'aménagement du lotissement AGEL II lot 1 (VRD signalisation). Les frais correspondants s'élèvent à 23 335,22 euros TTC portant le montant du marché à 960 042,27 euros TTC.

- **25 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M097039ST avec l'entreprise THEBAULT pour des travaux de rénovation du gymnase Léo LAGRANGE lot 5 (électricité) - pose d'une alarme incendie de type 4. Les frais correspondants s'élèvent à 6 786,10 euros TTC portant le montant du marché à 56 256,32 euros TTC.

- **25 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M087097ST avec l'entreprise SIDEM pour la construction d'un équipement jeunesse et associations de quartier - lot 7 (électricité). Les frais correspondants s'élèvent à 5 901,93 euros TTC portant le montant du marché à 121 794,33 euros TTC.

- **25 novembre 2009** : Passation d'un avenant au marché M087097ST avec l'entreprise SERVI TEC pour la construction d'un équipement jeunesse et associations de quartier - lot 9 (peinture de sols). Les frais correspondants s'élèvent à 782,08 euros TTC portant le montant du marché à 52 080,17 euros TTC.

*Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.*

**Mme ROUBI** : Puis-je prendre la parole ?

**Mme Le MAIRE** : Je vous écoute.

**Mme ROUBI** : En consultant les délégations données au maire, j'ai vu que la délégation n° 85 du 13 novembre 2009 mérite quelques explications. Pourquoi passons-nous un marché, avec la société SAS CLC, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage inter-partenaire – coordination – planification ? Les trois tranches de ce marché sont tout de même d'un montant de 50 000 €. J'aurais voulu avoir des éclaircissements sur ce marché. Nous faisons travailler un service privé. Est-ce que les services de la ville ne pouvaient pas le faire ? Je voudrais savoir à quoi cela correspond ?

**Mme Le MAIRE** : On me dit qu'il s'agit d'une opération de rénovation urbaine de l'ANRU. Cela apparaît à l'article 3. La dépense correspondante sera imputée dans les articles prévus à cet effet au budget ANRU. Il s'agit de la coordination de l'ensemble des travaux.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 0H20.**